Sommaire

- Edito ..... p 2
- Le XVIIe Congrès ..... p 3 à 5
- Ouverture ..... p 6 à 19
- Les Interventions
  - Trésorerie ..... p 20 à 21
  - Protection de l'Enfance ..... p 23 à 30
  - Du côté des CCNT ..... p 31 à 38
  - Salaires & Défense des CCNT ..... p 39 à 46
  - Résistance ..... p 48 à 59
  - Motion ..... p 59
  - Développement ..... p 60 à 71
  - Les Invités ..... p 72 à 91
  - Présentation site ..... p 92
- Les Instances ..... 4e de couv.

Edito

“ VIVE NOTRE 17e CONGRES !

Notre 17e congrès a tenu toutes ses promesses.

Près de 300 délégués représentant 73 syndicats ont pris toute leur place dans ce moment fraternel et ont permis l’élaboration de notre feuille de route pour les 3 années à venir.

33 interventions de qualité ont ouvert le bal de ce congrès placé sous le signe du combat, de la lutte, de la résistance, en toute liberté et indépendance.

Nos invités de la Fédération des Services Publics et de Santé, de la Fédération des employés et Cadres, de FO Cadres et de l’UNION Nationale des Syndicats de la Santé Privée ont apporté leur pierre à ce moment collectif et Jean-Claude Mailly, notre Secrétaire Général de la confédération, a honoré notre fédération de sa présence et de son intervention.

Nous avons pu compter aussi et ce fut une première saluée comme il se doit par notre 17e congrès, la présence du secrétaire général de l’Union Fédérale de l’Action Sociale de la CGT, Xavier Guillot, qui a accepté de participer pendant deux journées à nos travaux. L’unité syndicale construite sur nos revendications depuis des années contre l’austérité et dernièrement la Loi Travail a permis que ce moment fraternel existe.

Et merci, encore une fois à toute l’équipe en charge de l’organisation qui a permis que ce moment essentiel de la vie fédérale se passe du mieux possible et plus particulièrement à Odile notre secrétaire administrative qui a su résoudre tous les « bugs » qui n’ont pas manqué de survenir malgré toute notre bonne volonté. Mais comme toujours dans notre fédération, il n’y a pas eu des problèmes, mais des solutions.
La nouvelle équipe fédérale renouvelée de près de la moitié de ses membres saura porter le mandat que le 17ème congrès lui a confié dans un contexte qui ne sera pas facile comme le reflètent toutes les interventions qui constituent le cœur de ce bulletin.

Rien ne nous sera épargné mais comme toujours et notre bilan fédéral validé à nouveau à l’unanimité en attestait, nous sommes préparés pour affronter les vents contraires.

Nous sommes forts d’une fédération en ordre de marche, solide sur ses bases et ses revendications.

Nous sommes fiers de notre liberté et de notre indépendance, celle qui a permis que nous menions ce combat clair contre la LOI TRAVAIL, pour exiger son RETRAIT puis son ABROGATION. Oui forts de notre indépendance vis-à-vis de l’intersyndicalisme permanent qui tente de renaitre de ses cendres tel un Phoenix, au nom de l’intérêt général.

Nous sommes prêts à toutes les mobilisations, comme nous l’avons démontré à nouveau le 8 novembre 2016 en défense du secteur sanitaire social et médico-social, pour ainsi continuer de construire le rapport de force afin de bloquer ce pays.

Nous sommes bien un syndicat pas un parti, dans une période électorale où l’on tentera de nous amener sur un terrain qui n’est pas le nôtre. Notre secrétaire général au nom de notre confédération a rappelé que nous n’appellerons à voter pour aucun candidat, ni au premier ni au second tour.

En restant sur le terrain des revendications, de l’indépendance syndicale et de la seule défense des intérêts matériels et moraux des salariés, nous serons à même de nous renforcer, nous développer pour continuer de résister et de combattre tous les gouvernements, présents et à venir, qui s’appuient et utilisent l’austérité pour détruire nos droits sociaux collectifs.

Nous sommes solides sur nos bases dans ce moment où comme l’a écrit Antonio Gramsci « le vieux monde se meurt, le Nouveau Monde tarde à apparaître et dans ce clair obscur surgissent les monstres ». ”

Pascal CORBEX
Secrétaire Général

Le XVIIe Congrès

Catherine ROCHARD,
Secrétaire Générale
UD FO49,
Secrétaire Général
UNNSP

“ Chers Camarades,

Je vous apporte le salut fraternel des syndicats Force Ouvrière du Maine et Loire.

Bienvenue à vous tous dans notre département. Merci d'avoir choisi la douceur angevine pour votre Congrès.

La capitale historique de ce département est ANGERS, berceau de la dynastie des Plantagenets et lieu de règne du Bon Roi René, dont vous pouvez admirer le château construit au 13ème siècle avec ses imposantes tours qualifiées par les enfants de « pieds d'éléphants » ! Il abrite la tenture de l'Apocalypse qui est le plus grand ensemble de tapisseries médiévales connu à ce jour.

Ce département offre une diversité de paysage important. Je vous invite à quelques balades le long de ce fleuve majestueux qu'est la Loire, classé au patrimoine de l'UNESCO, et qui traverse le département d'Est en Ouest, et dont le spectacle est sans cesse renouvelé au gré des courants, du déplacement des bancs de sable…

Les coteaux de la Loire, du Louet, du Layon de l'Aubance sont couverts de vignes dont je vous laisse le soin de découvrir quelques petites merveilles, qui sont dans l'ordre de mes préférences : le ¼ de Chaumes, le Bonnezeaux, le Savennières, l'Aubance et le Layon.

Quelques bons crus d'Anjou rouge, de Saumur, Champigny ne devraient pas non plus vous laisser indifférents.

Notre vignoble est le plus étendu du Val de Loire.

Au régime de la douceur angevine, je vous invite à partager les rillauds d'Anjou, les quernons d'ardoise, n'oubliez pas le cointreau !

Sans doute avez-vous parfois consommé une menthe pastille ?, et bien sachez que la Maison Giffard la produit à Avrillé !
Accompagnez le tout d'un bon pâté aux prunes, dont la saison s'achève, et vous aurez goûté les quelques bonnes spécialités de l'Anjou !

Notre département compte 815 000 habitants. Le Maine et Loire bénéficie d'un climat tempéré, d'une grande diversité géologique et de nombreuses zones humides qui favorisent la biodiversité et en font la première région horticole de France (principalement les producteurs de roses, d'hortensias, d'orchidées, mais également de fleurs en tout genre. Angers se distingue par sa spécialisation dans le domaine végétal : Vegepolys est le premier pôle de compétitivité horticole européen.

C'est le second pôle industriel de la région des Pays de la Loire avec 61 500 emplois dans l'industrie.

L'activité industrielle est importante dans les Mauges, autour de Cholet, Angers et Saumur. La crise de 2008 a fortement affecté ce département qui a vu disparaître en 2013 son bassin minier d'ardoise. Ce n'est pas par manque de pierre d'ardoise que la fermeture a été décidée, mais parce que les actionnaires ne la trouvaient pas compétitive !

Il en est de même pour Technicolor (ex Thomson) qui a fermé ses portes en 2012. Ce département rural est très diversifié du point de vue industrie :pour l'essentiel, Valéo, Scania, CAIB, Thyssen, mais également l'industrie agro-alimentaire, avec le groupe Pasquier, Charal, Elivia…

Notre département abrite un savoir-faire important dans l'industrie du luxe lié historiquement à la fabrication des chaussures. Vous êtes dans le berceau ERAM, ce qui se traduit par la présence d'entreprise comme Longchamps, Vuitton, Pichard Balme, etc.

Un pôle universitaire important tant dans le public que dans le privé. Angers a longtemps eu la particularité de détenir une Université catholique qui aujourd'hui a des satellites comme l'ESSCA (Commerce), ESEO (École Supérieure d'Électronique de l'Ouest) et l'E.S.E.A. (École Supérieure d'Agriculture d'Angers).

Voilà pour l'essentiel ce à quoi ressemble ce département.

Mes Camarades, votre Congrès se tient après un conflit qui dure depuis sept mois contre un projet, puis une loi qui concentre à elle seule, un bouleversement sans précédent pour les salariés – ce combat a été initié par Force Ouvrière. Je vous le rappelle, et c'est important ! Important, car c'est un coup magistral porté contre le syndicalisme rassemblé cher au président de la République de droite comme de gauche ! Alors qu'au mois de février, un texte signé par toutes les organisations syndicales, sauf Force Ouvrière, mettait en avant des points à renégocier comme les indemnités prud'homales, les procédures de licenciement, pour FO, si ces points étaient déterminants, l'essentiel se trouvait dans l'inversion de la hiérarchie des normes ! Mesure phare de la loi qui remet en cause le Code du travail et les conventions collectives nationales pour les substituer à des accords d'entreprise. Cette revendication a permis de constituer un lien avec la C.G.T., la F.S.U. et les organisations étudiantes.

Camarade, malgré une quinzaine de manifestations, des centaines de milliers de manifestants, de forts mouvements de grève et le point d'orgue, 1 million de manifestants à Paris le 14 juin ! ce mouvement d'ampleur n'a pas mis en échec ce funeste projet devenu une loi scélérate ! Cette loi passée à coup de 49-3 est ultra minoritaire dans les organisations syndicales, chez les parlementaires, dans le patronat et dans la population. Mais nous ne lâcherons rien, il nous appartient de prendre toutes les initiatives pour aller jusqu'à son abrogation, seuls ou avec les organisations qui ont combattu avec nous. C'est le sens de la résolution du CCN qui s'est tenu fin septembre.

Camarades, alors que, notre pays est entré dans la campagne électorale, tant pour les primaires que pour les présidentielles, un constat : quel que soit le gouvernement qui sera en place, nous aurons les mêmes effets ! Tous les candidats sont d'accord pour poursuivre jour après jour la politique d'austérité imposée par la Troïka. Tous sont prêts à concéder des cadeaux aux Patrons ! Le dernier en date étant celui fait au secteur non lucratif ! ce ne sera pas un C.I.C.E., mais un C.I.T.S. (crédit d'impôt de taxes sur les salaires). Il sera de 4 % pour les salaires inférieurs à 2 SMIC 1/2. soit 600 millions d'euros en moins dans les caisses de la sécurité sociale !! Jusqu'où iront-ils ? et le tout sans aucune contrepartie !! personne n'a oublié le millien d'emplois promis par Pierre GATTAZ pour les 25 milliards de crédit- d'impôt ! 100 000 emplois créés !

Mais Camarade, tout va bien, le trou de la Sécurité Sociale est bouché. Rappelez-vous le trou abyssal, qui n'a servi qu'à détruire la Sécurité Sociale en renvoyant petit à petit les dépenses vers les mutuelles.

49 % des soins de ville sont pris en charge par les mutuelles

41 % des salariés modestes ont abandonné les soins dentaires ! et on nous fait croire que tout va bien.

Alors, Marisol Touraine annonce fièrement qu'elle va desserrer l'étau de l'ONDAM ! mais pour boucler le budget, il faudra faire 4 milliards d'économie en 2017… 1 milliard 3 sur les hôpitaux, 2 milliards 6 sur les soins de ville et 200 millions sur le secteur médico-social !

D'ores et déjà, les Fédérations FO, CGT et SUD concernées ont décidé de la riposte le 8 novembre en appelant à la grève et à manifester.

Et ce n'est pas fini, tous les candidats ont mis comme priorité la question des retraites avec à l'ordre du jour une fusion des régimes publics et privés.

Camarades, je pourrai vous parler également des effets dévastateurs de la loi Notre dans le Maine et Loire qui est un département pilote en la matière ! Ce département qui compte 815 000 habitants sera redécoupé en neuf intercommunalités dont une avec 150 000 habitants et 22 communes nouvelles ! C'est ça la république de demain ! plus loin, plus éloignée des citoyens !

Camarades, le rouleau compresseur de l'austérité ne cesse d'avancer ! et pour les salariés du public comme du privé, une autre priorité, les salaires et mon petit doigt m'a dit que dans votre secteur, cette revendication est à l'ordre du jour, le blocage des salaires dure depuis 6ans ! De plus, FO n'a de cesse de répéter que l'augmentation des salaires non seulement permettra de renflouer les caisses de la protection sociale, mais également de relancer la croissance et donc de résorber le chômage !

Alors, ne lâchons rien, portons nos revendications, engageons le rapport de force y compris avec la C.G.T. quand c'est possible, sans la CFDT autant que possible et dans l'interpro quand c'est nécessaire et nous finirons bien un jour par gagner !

Bons travaux, bon congrès !

Vive la Fédération Nationale de l'Action Sociale !

Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière !

”

Marc MANDELBAUM,
SDAS 49

“ Bienvenue aux congressistes,

Camarades,

je vous transmets le salut fraternel de tous les camarades du SDAS FO 49.

Le SDAS FO 49 est fier et honoré de vous recevoir en Anjou, terre historique du syndicalisme ouvrier qui se traduit dès 1855 par l’insurrection de la Marianne, par l’influence de Ludovic Ménard organisateur et rassembleur des mineurs d’ardoises de Trélazé (1904) et par l’implication de Maurice Poperen et Louis Bouet, instituteurs militants et syndicalistes du début du XXe siècle.

Mais aussi en se rappelant la contribution du Maine-et-Loire dans le développement du syndicalisme de notre secteur grâce à nos camarades Michel PINAUD, Secrétaire Général de la FNAS FO de 1983 à 2005 et d’André POLARD, membre du bureau de 1983 à 1986, syndicalistes dès la première heure au sein du SNAIEI.

Mes camarades, ce XVIIe congrès de la Liberté et de l’Indépendance se doit d’être aussi un congrès de la résistance. Résistance à divers niveaux.

Résistance contre les financeurs de notre secteur qui à coup de baisses budgétaires, de restrictions, d’appels à projet dénaturent l’essence même de notre activité avec un seul objectif : faire passer l’humain après le financier, comme on peut le constater par l’attitude du conseil départemental du Maine-et-Loire que le SDAS FO combat depuis le début de 2016.

Résistance envers les employeurs du social qui sans aucun scrupule se rangent voire devancent les préconisations des financeurs au détriment du travail des professionnels du terrain et qui vont jusqu’à dénigrer les diplômes nationaux et les compétences de chacun comme lors de la réunion de la Commission Professionnelle Consultative du Travail Social et de l’Intervention Sociale d’avril 2016.

Résistance enfin contre ces autres soi-disant syndicalistes qui, pour asseoir une prédominance toute relative, sont prêts à jeter aux calendes grecques les acquis de nos anciens, aussi bien au niveau national que conventionnel en prônant : la convention collective unique, le salaire à part variable au mérite et une formation professionnelle continue au rabais avec entre autres un CIF à point.

Mes camarades, en vous souhaitant une nouvelle fois la bienvenue, je souhaite que ce XVIIe congrès permette de réaffirmer notre attachement aux valeurs de Liberté et d’Indépendance qui sont notre ciment et qu’il jettera les bases de nos futurs combats.

Bon congrès.

Vive la Fédération Nationale de l’Action Sociale et Vive Force Ouvrière.

”

Ouverture

Pascal CORBEX,
Secrétaire Général
FNAS FO

“ Oui, camarades, la crise du système capitaliste perdure, et ce sont les salariés qui continuent de la payer.

Quelques années à peine après la crise financière, économique et sociale la plus grave depuis 1929, les comptes ne sont pas encore soldés et de nombreuses plaies restent toujours ouvertes.

Les leçons n'ont pas été tirées et les conditions d'une nouvelle crise financière internationale semblent toujours réunies.

Rien n'a été fait pour domestiquer les grands acteurs financiers qui sont toujours aussi puissants. Et les États voient leurs capacités d'intervention se trouver autrement plus limitées qu'en 2008 au nom de la mise en œuvre des politiques visant à réduire les déficits publics.

Le ralentissement qu'a connu l'économie mondiale en 2015 fait de nouveau augmenter le nombre de chômeurs dans le monde.

Dans l'Union Européenne on annonce toujours 100 millions de pauvres.

En 2015, les dépenses militaires dans le monde ont augmenté de 1 % et l'on atteint le chiffre de 1502 milliards d'euros. Ce total des dépenses est équivalent à 2,3 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. La France dépense toujours en 2016, 31,4 milliards d'euros, à ce titre.

Partout dans le monde en plus des guerres et des conflits, c'est l'insécurité sociale qui perdure. La précarisation et la sous-traitance représentent une menace permanente pour les travailleuses et les travailleurs. Les délocalisations accompagnent ce processus généralisé à des fins de gains de productivité toujours au seul bénéfice d'une minorité.

La soumission aux « lois du marché » a pour unique objectif de faire payer la crise aux salariés par l'abaissement du coût du travail lequel passe à la fois par la stagnation voire la baisse des salaires, mais aussi par la poursuite de l'individualisation des droits, contre les garanties sociales collectives.

La privatisation de pans entiers et essentiels de la vie quotidienne se poursuit donc pour le seul profit d'une minorité.

La crise ce n'est pas pour tout le monde et surtout pas pour les PDG des entreprises du CAC 40 !

Si les entreprises se montrent chiches en augmentation de salaire, nombre de grands patrons ont vu, eux, leur fiche de paie grimper en flèche, l'an dernier. En 2014, le record revient, pour le moment, à Jean-François Dubos, le patron de Vivendi, qui a vu bondir ses émoluments de 82 %, à 4 millions d'euros. Ceux de Thierry Breton, à la tête d'Atos, se sont envolés de 74,5 %, à 4,9 millions d'euros. Le P-DG de L'Oréal a perçu 8,5 millions d'euros soit +8,9 %. Celui du géant du luxe LVMH a récolté de son côté un peu plus de 8 millions, malgré une baisse de 16,1 % !

En hausse de 30 %, les sommes versées par les entreprises du CAC 40 à leurs actionnaires, sous forme de dividendes et de rachats d'actions, qui était de près de 42 milliards d'euros en 2014, ont atteint 56 milliards d'euros en 2015. Une somme qui égale presque le record atteint par les grands groupes français en 2007 (57,1 milliards d'euros) avant la crise financière.

Pourtant, la situation économique reste inquiétante.

Les États-Unis ont une croissance atone, la Chine est en pleine transition économique. Les tensions sur les prix des matières premières perdurent.

Le Brexit, voté à 51,9 % le 23 juin dernier, a renforcé les incertitudes sur l'économie mondiale.

À tout cela s'ajoutent les tensions géopolitiques, les conflits et le terrorisme, ainsi que les tensions politiques concernant le sujet de la crise migratoire.

Du coup, le FMI a abaissé ses prévisions de croissance mondiale déjà fragilisée pour 2016 et 2017.

Partout dans le monde, pour accompagner cette crise d'un système pourrissant, c'est l'insécurité sociale qui perdure. La précarisation et la sous-traitance

représentent une menace permanente pour les travailleuses et les travailleurs. Les délocalisations accompagnent ce processus généralisé à des fins de gains de productivité toujours au seul bénéfice d'une minorité.

C'est bien une guerre contre les travailleurs et leurs droits qui est en cours.

Et c'est pourquoi, malgré des combats sociaux majeurs, la négociation collective a ainsi été considérablement affaiblie dans des pays où les relations de travail sont solides, notamment au Portugal, en Grèce, en Roumanie, en Espagne, en Italie et maintenant en France.

On continue de mélanger volontairement les notions de « dettes souveraines » et de « déficits publics ». On veut, à partir de ce débat tronqué sur la « faillite des États », nous faire croire que les causes de la crise sont à trouver dans une dérive des finances publiques. Ce diagnostic reste faux !

En France dès 2013 c'est la récession qui a pris le dessus et qui se poursuit.

Et pour y répondre, dans cette novlangue bien connue, le nouveau gouvernement a décidé qu'il fallait faire de la « consolidation budgétaire » ce qui ne veut rien dire d'autre que « plus d'austérité et de rigueur budgétaire ».

Et depuis ce fut, l'austérité, toujours l'austérité et rien que l'austérité !

Le changement finalement ce fut bien maintenant, mais toujours au bénéfice du MEDEF et au compte des marchés financiers et des employeurs de l'économie sociale prêt à tout pour obtenir des strapontins pour service rendu aux politiques d'austérité !

En termes de politiques économiques et sociales menées, nous assistons à une véritable continuité entre les majorités politiques successives. Les contre-réformes se sont succédées aux contre-réformes sans que les précédentes ne soient jamais abrogées.

Le plan de rigueur en 2010 de Nicolas Sarkozy et la signature sans renégociation du pacte budgétaire européen (TSCG) par François Hollande en 2012 en est une des preuves et non la moindre !
En ratifiant ce traité, sitôt élu, il a fixé le cap qui prolonge et accentue les politiques antérieures au nom de la nécessaire compétitivité des entreprises et de la baisse du coût du travail et des dépenses publiques.

La liste des autres contre-réformes mises en œuvre depuis 2012 atteste de cette totale filiation.

La loi Bachelot, non abrogée, s'est vue poursuivie et amplifiée dans la loi Santé de Touraine. Celle-ci n'échappe pas à l'austérité, au plan de réduction des dépenses publiques conjointement à celles en cours dans l'assurance maladie. Ce sont des lits, des services, des personnels qui disparaissent. Cette pénurie de moyens organisés serait justifiée par un plan de retour à l'équilibre, mais surtout pour faire la part belle au secteur marchand et lucratif.

Celle sur la réforme des retraites du 18 décembre 2013 a abouti à un nouvel allongement de l'âge de départ après 43 ans de cotisation et à la baisse des pensions. Elle est dans la même veine que toutes les précédentes qui, depuis 1993, ont eu comme conséquences de porter des atteintes répétées sur nos régimes de retraite et les pensions des fonctionnaires. Ainsi, elle prolonge la loi FILLON, dont la contestation avait abouti à la grève et à la manifestation FORCE OUVRIERE des 70000 militants, le 15 juin 2010.
Rajoutons, combien le rapprochement en cours de l'AGIRC et de l'ARCO sera un nouveau recul. Et un nouveau projet de rallongement de notre droit de départ à la retraite est en cours.

Et que dire de la loi sur la représentativité ? Elle est toujours en vigueur avec tous ses travers comme la fin de la libre désignation des DS, la représentativité proportionnelle que certains voudraient amplifier dans le cadre d'un financement inégalitaire, mais public et qui va devenir de plus en plus contraignante. La loi travail vient de la compléter puisqu'elle prévoit le recours au référendum pour contrecarrer même un accord majoritaire.

Donc contrairement à tout ce qui a pu être dit ou écrit parfois, ce gouvernement n'a pas chômé !

La LOI n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi issu de l'Accord National Interprofessionnel sur la compétitivité et la sécurisation de l'emploi du 11 janvier 2013 que FO n'a pas signé en témoigne.
Cet accord c'est plus de flexibilité avec les accords de maintien dans l'emploi qui sont un chantage à l'emploi contre réduction des salaires et modification du temps de travail, et j'en passe.

Le pacte de responsabilité « en faveur de la compétitivité de notre industrie » mis en œuvre en 2014 a confirmé la soumission de ce gouvernement aux obligations voulues par la troïka aux ordres des marchés financiers.

Ce marché de dupe a abouti, sans aucune contrepartie pour le patronat, à la poursuite de la baisse de cotisations sociales de 35Md d'euros pour les cotisations familiales. Il s'est accompagné de la création de cette niche fiscale dénommée Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE), financée par une hausse de la TVA et de nouvelles coupes dans les dépenses publiques de 10 Md d'euros s'ajoutant au 53Md d'euros attendus.

Dans de nombreux cas avérés, le CICE a été utilisé non pour créer de l'emploi, non pour le sauvegarder, non pour de l'investissement, mais pour délocaliser des activités et fermer des sites de productions.

Camarade, vous savez quel est le bilan du fameux CICE et nous le savions d'avance puisque 40 ans d'exonération de cotisations sociales n'ont en rien réduit le chômage.
25 milliards de cadeaux fiscaux pour soi-disant 100 000 emplois maintenus ou créés. Ce qui fait au bas mot 250 000 euros l'emploi.

On peut toujours attendre le million d'emplois promis par GATTAZ !

Et, avec un tel bilan, nos employeurs de l'économie sociale et solidaire sont en passe de l'obtenir pour notre secteur à but non lucratif.

La loi MACRON, pour « la croissance et l'activité », qui est une loi de régression et de libéralisme, n'a servi qu'à donner des gages aux marchés financiers, aux patrons et à Bruxelles dans le cadre du pacte budgétaire.

Plus de déréglementation, de privatisation, moins de droits et de protection collective avec pêle-mêle : la banalisation et la généralisation du travail du dimanche et en soirée, la casse des professions réglementées, la privatisation du permis de conduire, la dépénalisation du délit d'entrave. Elle n'est qu'une mise en œuvre du rapport ATTALI et de ses 300 propositions.

L'acte III de la réorganisation territoriale de l'État ressemble pour beaucoup aux Actes I et II. Au-delà de la volonté annoncée de créer un choc de simplification, l'objectif principal est de trouver des sources d'économies sur le court terme.

Faut-il rajouter que les conséquences sociales humaines et sociales des transferts de compétences pour notre secteur et le secteur public ne sont pas prises en compte ?

C'est la poursuite du démantèlement de notre République, de ses fondements « indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Cet acte complète la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) maintenant appelée Modernisation de l'Action Publique, qui confirme la priorité donnée à l'assainissement budgétaire concernant la croissance et l'emploi. Elle amplifie le processus de baisse des emplois publics et de destructions de pans entiers de service public.
Et n'oublions pas la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui les accompagne et qui, comme toutes les autres, participe de l'affaiblissement du service public et de notre secteur à financement « public », pour aller vers une société de services marchands que seuls, ceux qui en ont les moyens financiers pourront se les payer.

Ce choix repose sur le dogme que la réduction des déficits publics est un préalable à l'amélioration de la situation économique.

Cette illusion est pourtant battue en brèche et démentie par les faits aux quatre coins de l'Europe. Ce choix crée une dynamique de crise qui s'auto entretient. Cette logique, de « consolidation budgétaire » a eu lieu en Grèce et en Espagne, générant une sévère récession.

Elle a aggravé les déficits, fait monter les taux d'intérêt donc le coût de financement des dettes et a éloigné d'autant les objectifs en termes de réduction de la dette.

Le traité budgétaire limite les marges de manœuvre des gouvernements sur les politiques économiques et sociales. Il remet en cause les services publics et tous les secteurs ou les entreprises à financement public, les régimes sociaux, le droit du travail et la liberté de négocier.

Nous en savons quelque chose, notre secteur étant soumis depuis des années à des négociations contraintes dans le cadre d'enveloppes bloquées, fixées par la conférence salariale de notre secteur et qui s'impose aux négociations collectives, quelle qu'elle soit.

Même l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), considère que la relation entre baisse de la législation protectrice de l'emploi et capacité à générer économiquement de l'emploi n'est absolument pas avérée ni démontrée.

Et la preuve s'il en faut.

2015 a correspondu à la huitième année de suite de hausse du chômage dans notre pays.

Les politiques mises en œuvre pour faire baisser ce chômage masse, portées par un ex-ministre de

l'Économie, qui lui a passé son temps à expliquer qu'il était favorable aux reculs sociaux et à l'affaiblissement des droits collectifs, sont un échec patent.

Même le CDI est fragilisé. S'il reste la norme d'emploi prédominante, actuellement les contrats courts constituent eux la norme d'embauche ultra-majoritaire. À cela s'ajoute dans notre secteur l'envolé des contrats précaires, des faisant fonctions et des bénévoles.

La réalité du « marché du travail » est donc déjà celle d'une grande flexibilité et d'une souplesse relative de l'emploi.

S'y ajoute le blocage des salaires qui s'inscrit dans la durée, au nom finalement de l'idée que nous devrions tous être « heureux » d'avoir un emploi, même précaire quitte à le payer au prix de rejoindre la cohorte des salariés pauvres.

Ce fut finalement toujours plus de flexibilité, sans sécurité.

Et pars ailleurs, ce gouvernement a poursuivi la même politique qui remet en cause les moyens financiers indispensables pour garantir nos assurances sociales collectives.
On bloque nos salaires et on nous vole notre salaire différé comme cela fut le cas et sans aucune contrepartie avec la suppression de la cotisation famille.

La mainmise de l'État sur notre Sécurité Sociale, avec le contrôle par le parlement de son budget, continue de menacer les principes fondateurs de la Sécu de 1945. Et c'est toujours un recul des recettes par le blocage des salaires et les exonérations qui continuent de maintenir le déficit.

Le danger qui se dresse contre la Sécurité Sociale est d'autant plus grand que se poursuit la création des différents Comptes Personnels dont le Compte Personnel d'Activité.

Notre organisation réformiste et non pas réformatrice a toujours défendu la Sécurité Sociale solidaire et égalitaire. Nous sommes attachés aussi à ce principe fondamental : cotiser selon ses moyens et recevoir selon ses besoins.

Nous défendons nos droits collectifs assuranciels contre ceux qui, dans la CGT, revendiquent la Sécurité Sociale Professionnelle et ceux qui, dans la CFDT, soutiennent la Sécurisation des Parcours Professionnels.

Nous ne saurions défendre des comptes à points personnels qui répondraient aux risques : chômage, maladie, retraite, famille, accidents du travail qui constituent les 5 branches de la Sécurité Sociale et pourraient ainsi la remettre définitivement en cause.

Aucun droit individuel, quel que soit son nom, ne pourra jamais couvrir ce que couvrent, pour chacun d'entre nous, nos assurances sociales collectives ! Aucun droit individuel ne permettra de garantir le financement de notre secteur et de tout le secteur sanitaire qui en dépend !

Et pourtant malgré de tels résultats, force est de constater que le gouvernement s'entête à jouer la carte de l'austérité jusqu'au bout.

Lors de la présentation du budget 2017, on a assisté en effet à un exercice à mi-chemin entre l'autosatisfaction et l'auto persuasion, que nous risquons fort de retrouver dans la campagne électorale à venir.

Ce budget poursuit cette logique suicidaire, qui guidait le projet de loi de finances 2016.
Et que dire du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2017. Le gouvernement, à coup de prévisions optimistes, se targue d'avoir « sauvé la sécu ». Et choisit dans le même mouvement de donner un peu de lest aux dépenses de santé. Le projet de loi prévoit un relèvement de l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM) à + 2,1 % en 2017, contre 1,75 % en 2016. Mais cet apparent relâchement servira surtout à honorer des dépenses programmées, comme les revalorisations des revenus des médecins libéraux, actées dans la nouvelle convention médicale signée au mois d'août.

Le plan d'économies drastique du gouvernement, visant 10 milliards d'économies pour l'assurance maladie, dont 3 milliards pour le seul hôpital, au titre du financement du Pacte de responsabilité sur la période 2015-2017, se poursuit.

Les quatre grands axes déjà déclinés l'année dernière figurent cette année encore dans ce Projet, pour un montant total d'économies escomptées de 4,05 milliards d'euros en 2017.

À côté de la promotion des médicaments génériques, il s'agit d'économies de fonctionnement à l'hôpital avec la création de Groupements hospitaliers de territoire (GHT) ou encore du développement de la chirurgie ambulatoire (sans séjour à l'hôpital).

C'est à ce prix que le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2017 prévoit une diminution du déficit. Il passerait selon les prévisions du gouvernement à 4,2 milliards d'euros, contre 7,1 milliards d'euros en 2016.

Mais ces chiffres, tout comme ceux rendus publics par la commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) le 23 septembre, intègrent non seulement les éléments du régime général des salariés (branche maladie, famille, retraite et accidents du travail), mais aussi ceux du Fonds de solidarité vieillesse (FSV). Pourtant, ce dernier est alimenté par l'impôt et non par des cotisations sociales. Et pourtant, c'est lui qui tire le déficit vers le bas... justifiant indirectement les mesures d'économies drastiques sur la branche santé.

Ce PLFSS 2017 sinon poursuit la mutualisation d'un certain nombre d'activités entre les différents régimes de la Sécurité sociale et entre les branches du régime général qui aboutisse à la fusion de caisses et la disparition de nombreux organismes sociaux de proximité et des emplois, comme cela s'est déjà produit pour la branche recouvrement.

Tout cela au nom de « l'amélioration du service aux assurés », « pour construire un avenir » et pour la « modernisation de notre système de santé ». Cette novlangue, cette violence symbolique qui continue de battre son plein dans les communiqués officiels.

Et notre secteur social et médico-social est bien dans cette tourmente

Les projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale sont les bras armés des politiques d'austérité.

Rappelez-vous !

La loi de janvier 2002, sous prétexte d'une meilleure prise en compte des « usagers » par l'individualisation de leurs droits, a permis l'introduction de la notion de coûts moyens pour les financements, d'encadrement par le contrôle public des financements publics par la planification, et instauré les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

La loi Bachelot a poursuivi cette logique. Elle a donné la possibilité à des services lucratifs et plus seulement non lucratifs de pouvoir exercer des missions de service public par convention avec d'aide sociale et de venir concurrencer le secteur sanitaire public comme notre secteur à but non lucratif.

Au final, le lucratif a maintenant pignon sur rue et les Agences Régionales de Santé peuvent jouer leur rôle principal, à savoir, la maîtrise des dépenses, avec les conséquences que nous avons dénoncées depuis le début, et qui restent d'actualité.

La Loi Santé n'a fait que poursuivre ce processus larvé de privatisation et de marchandisation de notre secteur et celui de la Santé Publique.
La mise en œuvre des Groupements Hospitaliers de Territoire qui poursuit inexorablement la Loi Bachelot avec ses différents modes de coopérations, et bien le pendant de nos fusions/absorptions.

Les pressions sur les budgets départementaux ne s'atténuent pas et tendent vers une impasse.
Finalement, l'engagement associatif, pourtant grande cause nationale en 2014, ne fut à nouveau qu'un effet d'annonce. Même la loi relative à l'économie sociale et solidaire adoptée le 21 juillet 2014 qui valorise l'expérience bénévole, fait cohabiter dans un même cadre des structures non lucratives et d'autres dont « la lucrativité limitée » n'est pas garantie.

Quel que soit le nom employé par nos employeurs dits de l'économie sociale et solidaire, ce «cache-sexe» de l'entreprenariat social, cette mise en concurrence avec le secteur marchand fait régresser à la fois les droits des salariés et ceux des usagers, contrairement à toutes les paroles et les écrits qui se font sous couvert de « bonnes intentions ».

La situation financière des associations devient de plus en plus précaire, conséquence de la baisse des recettes. Ainsi, les pertes budgétaires, que ce soit en terme de subventions ou de commandes publiques, progressent d'année en année. De 1,5 milliard d'euros en 2014, elles sont passées à 5,2 en 2015, prévues à hauteur de 9,2 en 2016 et de 13,4 en 2017, soit un total de 29,2 milliards d'euros sur 4 ans !

Les conséquences pour les associations sont bien connues et déjà à l'œuvre.

Elles se traduisent par :

- L'autolimitation financière, une dégradation des conditions de travail des salariés, un sur-travail, les non remplacements, la déqualification, la diminution des actions entrainant des conséquences évidentes pour la santé au travail et dans la prise en charge des personnes suivies ou accueillies.
- La marchandisation croissante de l'action induite par l'augmentation des tarifs pour les prestataires et l'accroissement du volume des prestations.
- La privatisation de secteurs entiers et l'instauration de « services au public ».
- La réduction de l'activité avec, comme corollaire, les licenciements ou la disparition de l'activité, elle-même.

Les estimations du collectif des associations citoyennes, qui tiennent compte « des capacités de survie, de précarisation et de marchandisation des associations » prévoient un volume global de « de 80000 emplois menacés en 2016 et 95000 en 2017 ». Elles sont corroborées par le comité de finances locales, l'association des Maires de France et l'Assemblée des Départements de France.

En ce moment, nous assistons bien à la poursuite d'un plan social contre tout notre secteur associatif, diffus, mais bien réel. Et personne ne peut se croire à l'abri tant que nous n'inversons pas le cours des choses.

Les conditions mêmes de l'existence dans notre pays, d'un secteur social et médico-social à but non lucratif et républicain sont posées.

Ainsi, comme n'a pas cessé de le répéter notre secrétaire général de la confédération, Jean Claude MAILLY, l'austérité est bien suicidaire économiquement, socialement et démocratiquement.

Et ce combat CONTRE L'AUSTERITE, Force Ouvrière peut être fière de l'avoir mené et de le poursuivre en toute liberté et indépendance. Les deux grands meetings, de 2013 et 2014, et toutes les actions de mobilisation qui ont ponctué ce mandat fédéral et auxquels nous avons participé en attestent.

Et nous ne sommes pas les seuls. Dans toute l'Europe et dans le monde, les travailleurs se battent contre tous les projets, conséquences des mesures d'austérité imposées par leur gouvernement et la troïka (Union Européenne, Banque Centrale Européenne et FMI).

De la même façon que nous sommes toujours en résistance contre la Loi Travail, des milliers de salariés Belges avec leurs trois syndicats combattent, dans l'unité d'action, son pendant, la loi Peeters.

Dernièrement en Inde, le 1er septembre, contre la remise en cause de la législation du travail et pour la liberté syndicale, a eu lieu une grande grève générale, d'au moins 150 millions de travailleurs indiens.

Notre combat est totalement inscrit dans cet internationalisme.

A FO ACTION SOCIALE, nous RESTONS bien évidemment opposés à cette régression sociale sans précédent qui est en marche, sous prétexte d'euro compatibilité !

Nous défendons, encore et toujours, l'existence d'un secteur social, médico-social, de l'insertion et de l'aide à domicile, à but non lucratif, républicain et qui bénéficie de moyens à hauteur de ses besoins !

Nous continuons de refuser que dans nos différents secteurs conventionnels les minima conventionnels, voire des grilles de salaires soient toujours en dessous du SMIC.

Dans cette logique, nous avons été la seule organisation à quitter la conférence salariale de notre secteur dès 2013, après lecture d'une déclaration contre l'austérité. Nous l'avons boycotté en 2014 et 2015, refusant ainsi de cautionner ce lieu qui ne sert qu'à nous expliquer qu'en dehors de la soumission à l'austérité budgétaire il n'y a point de salut.
En 2016, fort du combat en commun engagé contre l'austérité avec la CGT et SUD, nous avions fait une déclaration intersyndicale et quitté cette conférence inutile sauf pour ceux qui collaborent à cette politique « austéritaire ».

Et notre confédération a réagi elle aussi pleinement, en toute liberté et indépendance, en boycottant la Grande Conférence Sociale dans la continuité de ces meetings FORCE OUVRIERE contre l'austérité. Ce fut un formidable point d'appui pour tous les salariés engagés dans les batailles quotidiennes contre l'austérité que nous menons partout avec eux dans les établissements lorsque nous demandons le respect des droits conventionnels et du travail.

Ces batailles engagées nous les avons poursuivies lors des Etats Généraux des Salariés en Résistance le 27 octobre 2015. Elles ont abouti au livre RESISTANCE qui relate cette formidable journée. Il n'y a jamais de petite résistance contre ces politiques !

Et nous pouvons être fiers du combat majoritaire que nous menons depuis des mois avec notre confédération et dans l'unité, contre la Loi Travail.

Le 31 mars et le 14 juin 2016 nous étions des millions en grève et en manifestation, exigeant son RETRAIT, et nous avons participé sans faiblir à toutes les journées de mobilisations. Nous l'avons fait à nouveau le 15 septembre 2016, à l'initiative de l'intersyndicale FO, CGT, FSU, SOLIDAIRE, UNEF, FIDL qui exige maintenant son ABROGATION.

Ces millions de manifestants, et bien d'autres encore qui nous soutiennent, ont bien compris le sens profond de ce projet réactionnaire.

La fin de la hiérarchie des normes signifie la destruction des droits collectifs égalitaires qui sont garantis dans le Code du Travail, les Conventions Collectives et les Statuts et qui ne pouvaient être jusqu'à présent qu'améliorés par les accords d'entreprises.
C'est bien le pacte social républicain qui est attaqué par la volonté d'inverser totalement cette hiérarchie des normes.

Mais c'est aussi le contrat de travail qui est en question. Cette loi veut isoler le salarié qui ne sera plus garanti que ses droits collectifs soient respectés. Alors que le salaire est toujours garanti pour le moment par des grilles salariales conventionnelles ou des accords de branche pour la majorité des salariés de notre secteur à financement public. Le patron, même celui de l'économie sociale, par accord d'entreprise ou par décision unilatérale, pourra modifier son temps de travail ou son salaire.

L'utilisation du 49.3 est bien un passage en force d'un gouvernement aux abois pour faire passer coûte que coûte cette loi au nom de ses engagements communautaires. Cette loi est la copie presque conforme pour notre pays de toutes les autres réformes des droits du travail adoptées ces dernières années en Europe du Sud, réplique du « Jobs Act » italien de 2015 qui donne le « la » de cette Europe antisociale.

Cette loi travail qui en plus d'en finir avec la hiérarchie des normes, s'accompagne de l'accélération du mouvement de restructuration des branches engagé par la loi du 5 mars 2014 sur la Formation professionnelle et la démocratie sociale, portée par le rapport Combrexelle de septembre 2015 puis le rapport Quinqueton de décembre 2015.

Combrexelle, ce « grand ami » de Force Ouvrière, favorable en son temps au Contrat Première Embauche qui préside le Haut Conseil du Dialogue Social que ce gouvernement vient d'associer aux discussions sur la refondation du Code du travail, mais aussi sur le rôle des branches.

Car pour nous intégrer définitivement contrairement à ce que nous sommes, ce qui nous constitue, ce que nous défendons, et ce qui constitue notre ADN syndical, le gouvernement cherche à mettre en place, une clef de voute, le Haut Conseil de la Négociation Collective et du Paritarisme qui s'occuperait de la protection sociale et vie quotidienne, de la sécurité sociale professionnelle, de la nouvelle économie, de contrôle et d'évaluation en plus de la formation des acteurs et du financement du paritarisme.

Ce futur lieu des négociations interprofessionnelles sur saisine de l'État, du Parlement ou auto saisine, se concerterait de façon étroite avec les deux chambres du Parlement sur les projets et propositions de loi concernant le droit du travail, tout au long de la procédure parlementaire.

Une sorte de « sénat économique et social » comme avait tenté de le mettre en place de Gaulle en 1969, comme l'a écrit dernièrement Éric, mais qui pourrait germer tout simplement des futures cendres du Haut Conseil du Dialogue Social.

A cela, comme en cuisine, vous rajoutez un **Institut des Hautes Études du Dialogue Social (IHEDS), une Agence Nationale de Sécurité Sociale Professionnelle, une Banque paritaire du Temps.**
Et pour finir, la constitution progressive, à partir des branches professionnelles, d'un **Régime Paritaire de Sécurité Sociale.**

Le lieu et le chemin sont tracés et les projets sont très concrets sous prétexte de « repenser le paritarisme », de créer un paritarisme « new-look», un paritarisme du XXIème siècle, « outil de l'intérêt général ».

Ils en ont besoin pour venir récupérer les 150 milliards d'euros que représentent nos assurances sociales collectives, qu'ils ne veulent plus que nous gérions.

Si ces projets vont jusqu'au bout camarades c'est définitivement la mort de la Sécurité Sociale, de nos assurances sociales collectives qu'on veut nous faire contribuer à mettre en œuvre.

Notre organisation a toujours défendu la Sécurité Sociale solidaire et égalitaire et j'y suis revenu longuement dans mon intervention.

Nous défendons nos droits assuranciels collectifs contre tout projet d'individualisation de ces droits qui serait contraire aux intérêts des salariés. Nous défendons le paritarisme, car nous combattons au nom de nos valeurs, le corporatisme sous toutes ses formes dont celui qui se fait appeler « dialogue social ».

À FO ACTION SOCIALE, nous combattons tous les reculs sociaux qui se poursuivent et aussi le déni de démocratie que nous constatons chaque jour au nom d'un état d'urgence qui n'en finit pas. Nous défendons le droit de grève et de manifester.

Et nous sommes solidaires, comme nous l'avons toujours été avec tous les salariés des militants syndicaux accusés et pour certains condamnés pour résistance et fait de grève. Ils peuvent compter sur nous.

Je voudrais à nouveau profiter de cette tribune pour apporter au nom de la Fédération notre soutien indéfectible à tous les camarades qui subissent la répression syndicale en cours, quelle que soit leur organisation syndicale. Et je voudrais plus particulièrement le faire en direction des 6 militants d'Haguenau et de notre camarade Michel POULET qui fait partie de ce groupe et qui risque une condamnation.

Nous sommes totalement solidaire Michel !

La répression en cours est le reflet des méthodes autoritaires employées par ce gouvernement pour faire passer coûte que coûte tous ses projets antisociaux.

C'est ce même gouvernement « austéritaire » qui a prolongé l'État d'urgence, qui encadre policièrement les manifestations et explique par l'intermédiaire de Cazeneuve, ministre de l'Intérieur qu'un canular stupide d'enfants, de mineurs, je dis bien canular stupide, mérite des gardes à vue et les plus lourdes peines. En se portant partie civile le ministre au nom de l'État va dans cette affaire demander réparation.

Où est dans cette décision la mesure, la marque de la considération de la part d'un ministre de la république des principes essentiels issus de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance en danger qui pose le principe de la priorité des mesures éducatives pour les mineurs ?

Mais comment peut-il en être autrement ?

La Loi Urvoas du 14 mars 2016 qui a abouti à la suppression en mai 2016 des tribunaux correctionnels pour les mineurs, complète Loi Dati de 2007 et n'a toujours pas abrogé le droit des juges de limiter le principe constitutionnel de l'excuse de minorité pour les mineurs de plus de 16 ans. Ce droit historique remis en cause en 1992 suite à la modification de certaines dispositions de droit pénal décidé à l'époque par un gouvernement et un président de la République du même parti politique.

Nous continuons de refuser que ce système à bout de souffle continue de sévir.

Nous en éprouvons professionnellement tous les jours ses conséquences sur la vie des personnes dont nous nous occupons.

Nous continuons d'exiger l'abrogation de toutes les lois antisociales qui frappent la jeunesse, cible permanente de ceux qui ne veulent lui laisser aucun espoir.

Mais aussi ces lois qui ont été votées, aux prétextes notamment de surcoût et d'insuffisance de rentabilité.

Nous restons opposés :

- À la concurrence déloyale qu'imposent les services à la personne au secteur de l'aide à domicile
- À la loi dite de « Solidarité pour l'autonomie des personnes dépendantes » et la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement alimentée la première par une journée gratuitement travaillée par les seuls salariés, et l'autre par une contribution additionnelle de solidarité de 0,3 % sur les prestations retraites et les pensions d'invalidité. Comme la confédération, nous restons partisans du fait que ce 5ème risque réintègre la sécurité sociale.
- À « l'inclusion » forcée et non consentie des enfants et des jeunes handicapés en milieu ordinaire, dont l'école, même si les moyens financiers adéquats étaient apportés. Avec la FNEC F-O nous restons attachés à ce que les Auxiliaires de Vie Scolaire bénéficient d'un statut reconnu et garanti ainsi que d'une formation professionnelle qualifiante et adaptée à ce type de prise en charge.

Et il reste indispensable d'arriver à ce que soit remis en cause les traités qui depuis une vingtaine d'années ont ancré l'Europe dans le libéralisme économique, au mépris du progrès et des droits sociaux, en particulier, le MES (Mécanisme européen de stabilité) et le TSCG (Traité de stabilité de coopération et de gouvernance).

Nos employeurs membres de l'économie sociale sont restés des zélés soutiens de l'austérité budgétaire. Et vous l'avez constaté, en lisant les différents comptes rendus de mandat dans nos différents champs conventionnels de négociations, combien ils ont maintenu l'austérité salariale. Celle-ci s'est accompagnée du maintien de minimum conventionnel ou de grilles conventionnelles en dessous du SMIC.

Cela reste totalement inacceptable !

Durant ces dernières années, nous avons bien compris à qui nous avions affaire !

Ce sont les mêmes, quasiment tous les membres de l'Union Des Employeurs de l'Économie Sociale (UDES) qui, en plus de cette soumission aux lois du marché, ont appelé le 25 mai 2016, avec le MEDEF, à arrêter les grèves contre la loi Travail.

Nous avons réagi fortement et rapidement à cette déclaration. Elle démontre s'il en faut, qu'ils sont définitivement passés « du côté obscur ». Notre réaction a été d'autant plus vive qu'en 2009, nos

employeurs avaient tenté d'obtenir la mise en place d'un service minimum pour tout le secteur. À l'époque notre détermination avait empêché cette forfaiture.

Et cette collaboration, s'accompagne bien entendu des nominations qui vont bien pour des employeurs aussi serviles, à savoir au Haut Conseil du dialogue social (avec Dorothée Bedok), au Conseil Supérieur de la Prud'homie (avec Emmanuel Boutterin) et bientôt au Comité d'orientation des conditions de travail.

La FEHAP avait dénoncé la CCNT51 en 2011 et obtenu dans le bras de fer engagé le soutien de la ministre TOURAINE pour obtenir qu'au final, en décembre 2012, sa recommandation unilatérale soit agréée.
Et son président DUPUIS avait obtenu la rosette.

Par la dénonciation de tous les accords sur la formation professionnelle, l'UNIFED a fait de même afin d'aller jusqu'au bout de sa logique, à savoir baisser de manière drastique les contributions financières des employeurs à la formation professionnelle continue, au nom de l'austérité budgétaire. L'autoritarisme et la contrainte furent la méthode de négociation, comme ce gouvernement « austéritaire « qui utilise les ordonnances ou le 49.3, comme méthode de gouvernement.

Au final, nous sommes les seuls à avoir fait opposition à un texte minoritaire qui a abouti à faire baisser de près de 1 % la mutualisation obligatoire au sein de l'OPCA qui passe de 2,3 % à 1,3 % et a réduit la « contribution obligatoire » de 0,3 %.

Bien sûr, avec la CGT et SUD nous avons toujours un profond désaccord relatif à la mise en œuvre de la loi sur la représentativité dans l'accord formation professionnelle que nous contestons d'ailleurs en justice avec la confédération. Et nous restons totalement opposés à l'ouverture d'une négociation pour une Convention Collective Unique étendue dans la branche sociale et médico-sociale.

Mais nous avons su maintenir et renforcer l'unité syndicale avec en premier lieu la CGT depuis le combat engagé en commun contre l'Accord National Interprofessionnel sur l'emploi du 11 janvier 2013.

Nos appels communs contre la Loi Travail ont été permanents et sans failles.

C'est pourquoi, je salue de cette tribune Xavier GUILLOT, secrétaire général de l'Union Fédérale de l'Action Social CGT qui pour la première fois est présente à notre congrès fédéral. Merci à Xavier d'avoir bien voulu répondre à notre invitation.

Par ailleurs, il faut souligner le combat que nous menons ensemble depuis 2015, dans la Commission Professionnelle Consultative, contre la remise en cause des diplômes d'État de notre secteur. Il a pour but de s'opposer à la volonté ministérielle de mettre en place une refonte des diplômes s'appuyant sur un socle commun favorisant la polyvalence et l'interchangeabilité des postes, voire des statuts.

Dans l'UNIFED nous retrouvons aussi le SYNEAS et la FEGAPEI, qui sont depuis devenus NEXEM. Ces employeurs de la CCNT66 qui depuis plus d'un an, menaçaient à nouveau de dénoncer la CCNT66 si les organisations syndicales ne rentraient pas dans le processus de révision.

Dans ce combat, nous avons réussi à créer une unité syndicale majoritaire avec la CGT et SUD concernant notre revendication de maintien et d'amélioration de la convention collective. Cela a permis de bloquer la volonté des employeurs de passer en force.

Mais fort de leur totale collaboration avec ce gouvernement, NEXEM veut ouvrir dès janvier 2017 d'une négociation pour regrouper une partie de nos conventions collectives, dans une grande Convention Collective Unique du secteur médico-social. Elle sera nécessairement de bas niveau, car forcément adaptée à l'austérité budgétaire. Mais surtout, la loi Travail peut permettre, au final, de régler la question puisqu'elle permet de déroger aux accords de Branche et au Code du travail pour des raisons budgétaires.

Nous devons nous préparer à ce nouveau combat !

Je ne rentrerai pas sinon dans le détail des mandats tenus par nos négociateurs dans nos différents champs fédéraux, mais laissez-moi juste rappeler qu'aussi bien dans la 65, la 51, les CHRS, les centres sociaux, les ML PAIO, les régies de quartier, Familles Rurales, l'Aide à Domicile, la complémentaire santé et la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle dans des accords de branche ont été au cœur des négociations de ces dernières années, pour obtenir des résultats, entre autres dans la formation professionnelle, moins pires que dans la BASS.

Sur la complémentaire santé, nous avons tenu le mandat et fait opposition à chaque fois, en rappelant que « sous couvert d'amélioration des droits, le principe de complémentaire santé obligatoire concourt à généraliser un système inégalitaire qui, de surcroît, porte atteinte à la Sécurité Sociale telle que fondée en 1945.

La complémentaire santé obligatoire ne contribue pas à renforcer les principes fondamentaux du droit à la santé et à la Solidarité, en particulier « celui de cotiser selon ses moyens, et d'être soigné selon ses besoins», mais favorise l'ouverture du « marché» de la santé aux assureurs.

La complémentaire santé est d'autant moins un avantage pour les salariés qu'au nom des contraintes budgétaires, tous les accords ont été misérables. La participation financière de l'employeur est devenue imposable pour le salarié et la mutualisation est fragilisée depuis que le conseil constitutionnel a considéré la désignation, défendue par nos négociateurs, comme contraire à la liberté d'entreprendre.

Il n'y a rien d'autre à dire sinon que conformément à notre mandat, nous ne serons jamais les fossoyeurs de la Sécurité Sociale. Forts de notre mandat, nous ne pouvions que refuser de signer des accords qui vont contribuer finalement à participer à l'appauvrissement des salariés, lesquels vont devoir déclarer dans leurs impôts ce soi-disant avantage en nature imposé.

Nous pouvons ainsi regarder les salariés dans les yeux et nous appuyer sur notre cohérence pour renforcer notre fédération.

Nous pouvons être fiers du combat juridique que nous avons mené, contre les résultats de la représentativité. Les décisions ne nous ont pas été favorables, mais comment pouvait-il en être autrement lorsqu'entre autres, l'un des arguments juridiques qui nous a été opposés était d'expliquer que comme nous étions représentatifs nous n'avions pas à contester les résultats ?

C'est bien une décision politique qui a été prise à notre encontre et contre le recours effectué par la confédération. Nous irons en conseil d'État seulement si la confédération y va et sa décision n'est toujours pas prise.

Sinon, je tiens à rappeler que nous sommes attachés à la négociation paritaire, mais lorsque nous décidons de ne plus siéger dans des instances, les raisons en sont fondées et déclarées. Ce fut le cas plus d'un an dans la CCNT51, lorsque nous attendions l'agrément d'un socle conventionnel et parce que nous refusions communément avec les camarades de la Santé Privée, de siéger dans le cadre d'une recommandation patronale illégale. Ce fut aussi le cas à UNIFAF en attendant l'extension des textes nous contraignant à appliquer la représentativité. C'est le cas en ce moment à la Commission Professionnelle Consultative et avec la CGT, parce que nous refusons de collaborer à la mise en œuvre d'une contre-réforme des diplômes d'État que nous contestons.

Et nous pouvons rajouter que nous n'avons jamais pratiqué la politique de la « chaise vide», les nombres d'heures que nous passons en commissions paritaires et dans les réunions de préparation en attestent.

Le paritarisme se dégrade du fait du cadre contraint de l'austérité, mais aussi de par la volonté des employeurs de ne plus respecter les organisations syndicales, ceci dû aux conséquences des résultats issus de la loi sur la représentativité qui fragilise le principe d'égalité dans la négociation entre organisations syndicales.

Et nous sommes très inquiets de ce qui pourrait advenir du paritarisme tel que nous l'entendons. Sous couvert de vouloir s'occuper de « démocratie sociale », un rapport parlementaire explique que le paritarisme est « un espace stratégique de modernisation de notre pays », car avec « un nombre effarant de branches professionnelles », est « un grouillement paritaire posé sur une tête d'épingle » qui plus est « nébuleux ». Il ne répond pas à l'intérêt général. Il faudrait faire évoluer cet outil par un contrôle du Parlement pour créer « un cinquième pouvoir dans ce pays », « un paritarisme attaché aux personnes », « visant à inscrire les partenaires sociaux dans un projet d'ensemble ».

Tout est dit !

Pour FO ACTION SOCIALE et contrairement à ce qu'énonce dans son avant-propos ce rapport, le temps n'est pas venu de rebattre les cartes. Le temps est venu de s'opposer au corporatisme que l'on veut nous imposer, lui aussi, à marche forcée.

Nous ne défendons pas l'intérêt général, mais restons attachés à la défense inconditionnelle des intérêts matériels et moraux des salariés qui constitue le fondement indépassable de ce que veut dire l'indépendance syndicale.

Toujours convaincus que les conventions et les accords collectifs de travail doivent rester des textes vivants généralisés à l'ensemble des salariés du secteur, et qu'ils doivent aussi s'améliorer au fil du temps grâce à leur libre négociation, nous soutenons, en ce sens, tous nos négociateurs nationaux pour qu'ils portent partout les revendications de FO ACTION SOCIALE, que notre XVIIème Congrès ne manquera pas de rappeler et d'étoffer, à partir de celles que nous avons déjà élaborées lors de notre précédent congrès.

Depuis notre dernier congrès, notre fédération reste en ordre de marche.

Nos instances BF et CF ainsi que la CCC se sont réunies conformément à nos statuts. Et vous ne l'avez peut-être pas remarqué, mais le Bureau Fédéral se retrouve maintenant toutes les 3 semaines, soit à un rythme plus soutenu qu'avant et sur un jour et demi. Cette régularité et le temps plus important que nous y consacrons nous permettent d'avoir plus de temps pour discuter et approfondir nos échanges, mais aussi d'alléger notre rythme de travail.

Nous y avons débattu et pris des décisions conformément au mandat que vous nous avez confié.

Nos représentants fédéraux, engagés dans les différentes négociations paritaires et dans le contexte difficile que nous connaissons, ont agi dans ce sens et leur compte rendu de mandat, pour ce XVIIème Congrès, en atteste. Merci à tous.

Nous ne pouvons que continuer de nous féliciter de l'investissement renforcé d'une partie des membres du CF dans la vie fédérale qui participent, comme nous l'avions souhaité, aux négociations nationales et à différents mandats fédéraux. Passer de 21 à 23 membres permettra de le renforcer. D'autres camarades, non membres du CF et qui le souhaitaient, ont pu prendre toute leur place dans la vie fédérale qui en est sortie enrichie. Je ne peux que les en remercier.

En 2014, nous demandions, au minimum, le maintien en l'état de nos moyens fédéraux et revendiquions l'augmentation de ses moyens, largement insuffisants, à hauteur d'un secteur professionnel de plus d'1 million de salariés. Nous n'acceptons pas l'austérité, même pour les droits syndicaux nationaux.

Et nous refusons le partage de la misère comme pouvait le revendiquer SUD. Au final, leur recours juridique contre l'accord de Branche sur les mises à disposition a été entendu et a tout détruit. Nous avons dû renégocier un accord qui a finalement réduit nos moyens fédéraux de près de la moitié.

La répartition voulue par la CGT et la CFDT au regard des résultats de la représentativité a abouti à la fin de l'égalité entre organisations syndicales. La Fédération est passée de 8 à 5 postes de camarades mis à disposition au titre de l'accord de Branche de l'Action Sanitaire et Sociale. Mais nous avions anticipé cette situation et nous avons su améliorer le nombre de camarades à disposition de la Fédération.

Nous avons assuré la présence fédérale dans chacune de vos AG Départementale lorsque vous l'avez sollicitée, mais nous avons aussi pris l'initiative de nous faire inviter. Et si vous n'avez pas toujours eu la présence du Secrétaire Général, au moins un membre du bureau y a participé ou nous sommes venus compenser en organisant de nouvelles réunions, des absences dues, je tiens à le dire, à l'impossibilité de nous organiser à chaque fois lorsque nous sommes informés au dernier moment.
A l'impossible nul n'est tenu !

Depuis le dernier congrès, nous avons participé à plus de 200 réunions collectives avec vous en 4 ans, majoritairement des AG. Odile, notre secrétaire administrative par son travail essentiel nous laisse l'opportunité de mener tous les mandats dont nous avons la responsabilité, en fonction des priorités que nous définissons le plus souvent lors des Bureaux Fédéraux.

Nous continuons de construire de nouveaux syndicats départementaux. Nos liens se renforcent avec les Unions Départementales qui comme la Fédération sont axées prioritairement sur le développement. Cela nous aide à réunir les équipes et à tenter de vous apporter les soutiens nécessaires. Nous avons su aussi nous appuyer sur des UD pour qu'elles reprennent la main lorsque nos équipes syndicales ont jeté l'éponge et ainsi, afin de ne pas laisser les adhérents isolés et sans points d'appui. La vie syndicale n'est pas un long fleuve tranquille.

Nous connaissons de mieux en mieux nos équipes syndicales ainsi que leurs forces et leurs faiblesses. Elles doivent continuer de se former.

Le pot de l'amitié fédéral qui se tient à chaque CCN, à Paris, est devenu emblématique et une sorte de marque de fabrique de la Fédération. Il renforce nos liens dans l'interprofessionnel.

C'est un point d'appui supplémentaire pour vous aider dans votre développement.

Les inter-SDAS dans les régions sont nécessaires et doivent se poursuivre même si nous pouvons mesurer que ce n'est pas facile pour les camarades de les organiser dans le contexte que nous connaissons. Malgré tout, les camarades de la Région Centre, soutenus par le SDAS 37, ont pu bénéficier de plusieurs réunions, comme ceux de l'Île-de-France à l'initiative du SDAS 75.

J'ai représenté la Fédération à tous les CCN et y suis intervenu systématiquement au nom de la Fédération. Vous en avez eu des échos dans le bulletin fédéral.

Chaque fois que nécessaire, nous avons demandé l'appui de la Confédération qui nous l'a apporté.

Nous sommes aussi entendus par la Confédération au regard de notre poids fédéral dans les négociations du secteur de l'économie sociale, définitivement non solidaire, et nous avons pu permettre à la Confédération de prendre position, souvent dans un sens qui nous a toujours convenu même si nous devons rester vigilants.

Notre place dans la Confédération est reconnue et appréciée, puisque nous la représentons dans le cadre de deux mandats interprofessionnels confédéraux, Éric au Conseil National d'Évaluations de la Formation Professionnelle depuis 2013 et Josette qui est devenue membre du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) en 2016.

Nous avons poursuivi les formations fédérales de 2 niveaux en direction des responsables ou futurs responsables des SDAS de manière à impulser une dynamique collective favorisant le développement des sections, et donc de chaque Syndicat Départemental. Avec le départ en retraite de Michel, l'équipe s'est structurée autour de Nathalie et d'Éric, Jacqueline venant maintenant surtout en renfort. Et nous ne pouvons qu'être satisfaits d'avoir choisi le site de Noirmoutier, après la fermeture par la Confédération de la Brévière, ESAT où nous sommes 1ère OS de salariés.

Nous avons poursuivi des journées nationales de formation des délégués centraux, afin de renforcer leurs liens avec la Fédération, les former et avancer ensemble sur le développement de nos implantations, en s'appuyant sur les SDAS. Et avons mis en œuvre plusieurs réunions de différentes sections d'entreprises nationales comme l'APF, APAJH, AURORE, l'ARMEE DU SALUT, L'ENTRAIDE UNIVERSITAIRE, LES APPRENTIS D'AUTEUIL, COALLIA. Cela favorise la démocratie interne de ces grosses sections nationales et leur développement.

Nous sommes bien gérés et modestes, comme le rapport de Jacques au nom de la Trésorerie Générale le montrera. Notre comptabilité est toujours bien tenue. Nos finances sont totalement saines. Et je tiens ici à remercier tous les camarades de la CCC qui font, dans cette instance, leur travail militant avec l'attention nécessaire pour garantir notre indépendance financière. Nous bénéficions de notre histoire fédérale et de ce qu'elle nous a appris. Sylvie prend bien la mesure de son poste de trésorière adjointe et je sais que certains d'entre vous ont pu avoir affaire à sa détermination. Après 2 années de forte progression en 2013 et 2014, nous subissons un léger tassement de nos cartes en 2015. Malgré tout, la FNAS FO des 5000 adhérents est à portée de main.

Si l'adaptation à e-FO est bonne, nous gardons toute notre vigilance face à cet outil qui est venu percuter notre propre dispositif informatique mis en place dès 2010 par Jacques. Je n'enlève rien aux critiques que j'ai pu formuler à ce sujet lors d'une réunion avec le secrétaire confédéral en charge de ce projet.

Il reste essentiel qu'à l'instar de la Fédération, tous les Syndicats Départementaux se donnent les moyens de leur indépendance financière en créant partout, où cela n'est pas encore fait, des barèmes d'adhésions qui leur permettent d'avoir un fonds de roulement financier suffisant pour fonctionner. La trésorerie d'un département n'est pas que l'affaire du trésorier avec son adjoint. C'est l'affaire aussi du secrétaire départemental et de tout le bureau.

Les résultats de la représentativité sont tombés, nous les avons contestés en justice et nous avons perdu. Vous avez tous pris la mesure qu'en construisant votre représentativité dans vos établissements vous construisez celle de notre Fédération, celle de votre Union Départementale et au final celle de notre Confédération. Il faut continuer.

Cinq bulletins fédéraux paraissent chaque année. La mise à jour de vos fichiers départementaux reste essentielle pour garantir que tous nos adhérents, anciens ou nouveaux reçoivent leur bulletin et leur compte rendu conventionnel.

Un gros travail a été fait et nous avons pu publier en temps et en heure, pour ses 50 ans, le 15 mars 2016, la CCNT66 revendicative. Vous avez reçu cette année le livre Résistance issu de nos États Généraux des Salariés en Résistance d'octobre 2015. Et vous trouverez dans vos sacoches, grâce à Jacqueline, nos premières analyses sur la Loi Travail, ce livre qui précède et ce n'est pas peut dire, celui de notre Secrétaire Général de la Confédération qui paraitra bientôt, mais lui parlera du combat mené et en cours.

La convention collective fédérale commentée de la Branche de l'Aide à Domicile est sur la clef USB que vous avez dans vos sacoches. Le guide du militant qui est épuisé sera actualisé l'an prochain.

En plus de la création de notre nouveau design fédéral, le site fédéral fait lui aussi peau neuve et devrait être finalisé pour janvier 2017. Merci à Fabrice et à Jean-Claude, camarade instituteur et compagnon de Josette, pour leur travail. Vous pouvez vous rendre sur le stand mis en place à cet effet pour vous montrer l'évolution en cours. Nous tenons à garder le contrôle sur ce que nous faisons, c'est l'essentiel malgré le départ de notre pilier en ce domaine Michel, du fait de sa retraite effective.

Si la Section fédérale des Retraités poursuit sa route, celle des Cadres prend petit à petit son envol. Je remercie tous les camarades pour leur implication.
Vous devez tous veiller à ce que chaque SDAS désigne bien un correspondant départemental retraité et un cadre. Cela permettra à ces deux sections de se renforcer.
L'expérience acquise avec le développement de la SFR montre qu'il faudra de la patience et du temps pour atteindre nos objectifs pour la SFC. Je tiens à redire que, dans le contexte qui voit les équipes de direction subir de plein fouet la baisse des moyens, les restructurations, il est essentiel, au-delà de la question de notre représentativité, qu'existe au sein de la FNAS une expression propre des Cadres. Cela ne pourra qu'aboutir à un développement de l'adhésion des Cadres à notre Fédération. Merci à Jacques et Gil, qui sont partie prenante de FO Cadres qui reste pour nous un point d'appui en ce sens.

Par ailleurs, nous avons commencé à mener un travail collectif pour réfléchir et avancer autrement sur la question de notre développement, en lien, là aussi avec la Confédération.

Voilà, où nous en sommes camarades !

La Fédération existe parce que le travail militant que vous effectuez dans des conditions difficiles sur le terrain paie, mais aussi parce nous serons capables, au niveau fédéral de mieux répondre à vos besoins.
Les fondations que nos anciens ont posées en 1972 en décidant de rejoindre le syndicalisme confédéré FO sont solides.

Nous attachons une attention particulière à les consolider et à les développer.
Les salariés de l'Action Sociale, peuvent compter sur nous.

Alors oui, nous devons continuer de brandir haut et fort toutes nos revendications.

Mais pour combattre concrètement cette politique qui favorise les idéologies du rejet de l'autre, il est temps de bloquer ce pays, afin d'obtenir satisfaction sur toutes nos revendications et en premier lieu pour l'abrogation de la Loi Travail.

Depuis cette situation exceptionnelle, qu'est l'adoption de la Loi Travail cet été, nous entrons dans une nouvelle période.

C'est un recul social sans précédent qui vient s'ajouter aux précédents. Nous n'avons pas encore réussi à bloquer ce pays, à réaliser totalement la grève générale interprofessionnelle pour qu'elle emporte cette Loi Travail et tout ce qu'elle contient de réactionnaire.

Est en ligne de mire, voire déjà totalement encadrée, comme nos manifestations, notre capacité comme organisation syndicale indépendante à pouvoir négocier librement et en toute indépendance en dehors des contraintes financières et policières qui nous sont imposées.

Dans cette période où nous avons combattus pied à pied la Loi Travail, s'il y a eu dans nos Assemblées des discussions légitimes qui ont pu porter sur la question de savoir si la Confédération faisait le maximum, en tout cas, et c'est une certitude, la confédération a fait son possible, dans un contexte d'état d'urgence, où on ne nous fait aucun cadeau, bien au contraire.

La pression portée sur nous est énorme et nous devons être à la hauteur. Pour autant, les salariés ne sont ni battus, ni abattus. Les conditions de la grève générale n'ont pas encore été réunies, mais nul doute qu'en poursuivant notre travail de résistance, elles le seront tôt ou tard !

Nous sommes debout, pour continuer de défendre notre classe et ses intérêts particuliers, nos revendications, notre Sécurité Sociale, notre liberté et notre indépendance. Ils ont toujours été au cœur de nos combats passés, avec Bothereau en 1947, avec Bergeron en 1969, avec Blondel en 1995, présents et à venir avec Mailly, pour continuer à préserver l'essentiel et reconquérir nos droits, contre ce corporatisme en route à marche forcée.

OUI nous sommes la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE, libre et indépendante.

OUI nous sommes UN SYNDICAT pas UN PARTI.

C'est la condition sine qua non pour poursuivre notre développement, réussir les élections TPE, et gagner sur nos revendications.

Nous sommes de ceux qui « marchent contre le vent et le courant » portés par la puissance de notre classe sociale.

À travers notre combat syndical, pour promouvoir nos intérêts matériels et moraux, nous savons que c'est aussi la défense des droits des personnes handicapées, des personnes âgées, des enfants et adolescents en difficulté, des exclus, des victimes du système économique en vigueur, que nous menons.

Attachés à ce que continue d'exister dans notre pays une action sociale et médico-sociale, spécialisée, laïque, républicaine, gratuite, égalitaire et réalisée par des professionnels qualifiés et diplômés, nous ne lâcherons rien.
Car comme le disait Jean Jaurès « le courage, c'est d'aller à l'idéal et de comprendre le réel », et nous avons ce courage, vous l'avez tous.

Je vous remercie camarade.
Vive la cgt FO, Vive la FNAS FO

”

Les Interventions

> Trésorerie

Jacques MOSCOVITCH,
Trésorier Général

“ Mes chers camarades, je vous salue à nouveau pour cette intervention concernant la partie trésorerie de notre Fédération.

Je ne vais pas vous faire l'affront de lire mon rapport, je pense que vous l'avez tous lu assidument. Donc, je vais simplement rajouter quelques éléments qui n'apparaissaient pas dans mon rapport écrit, concernant les éléments de 2015 que je n'avais pas encore à ce moment-là de façon suffisamment précise pour vous les donner.

Je vous donnerai 2 chiffres : le résultat de l'exercice 2015 s'élève à 109 829 € d'excédent et les comptes 2015 ont été approuvés, lors de la réunion du Conseil Fédéral qui s'est tenue hier matin et donc proposition a été faite et acceptée par le Conseil Fédéral d'affecter ce résultat aux réserves de la Fédération.

Ensuite je voulais amener certaines précisions sur des retours qui m'ont été faits sur mon rapport initial concernant l'aide directe aux syndicats départementaux et aux divers syndicats affiliés à notre Fédération. Ces aides se sont élevées à environ 25 000 € pour 2015 auxquels j'ajouterais 43 000 € de dépenses directement imputables aux formations fédérales que nous organisons, vous le savez, à présent, à Noirmoutier, aux Quatre vents. Donc 2015 par rapport à 2014 nos produits sont en baisse, légèrement et s'élèvent à 818 515 €. Nos charges sont relativement stables et en baisse également à 716 872 €.

Je voudrais dire 2 mots sur la ploutocratie. J'ai employé ce terme effectivement, dans mon rapport initial, et j'ai été interpellé là-dessus. La ploutocratie c'est quoi ? C'est un système de gouvernement où la richesse constitue la base principale du pouvoir politique. Je pense que cela nous rappelle quelques personnes aujourd'hui. C'est une expression qui vient bien entendu des Grecs. Voilà la ploutocratie c'est ça. C'est aussi une méthode de gouvernement où les intérêts économiques et financiers sont primordiaux.

Enfin, je ne vais pas m'attarder plus longtemps.
Je suis tout à fait disposé à répondre à vos questions s'il y en a. Je voudrais apporter également, mon soutien personnel à Michel Poulet et aux 6 camarades d'HAGUENEAU.

Je voudrais remercier nos partenaires ici présents et également ceux qui n'ont pas pu participer à notre congrès, mais avec lesquels nous travaillons en partenariat chaque année, la trésorerie confédérale pour le soutien qu'elle nous apporte, le CFMS également qui nous apporte son aide et son soutien.
Et puis je voudrais remercier Sylvie BECK, Trésorière Adjointe, de l'ambiance de la trésorerie et du travail que nous effectuons ensemble.

Merci mes camarades. ”

Jean-Michel GUBLE,
CCC

“ Bonjour chers camarades,

Avant de commencer, je voudrais dire que la Commission de Contrôle a travaillé pendant ces trois dernières années de façon remarquable avec un Bureau et un Conseil Fédéral extrêmement sympathique qui nous a aidés dans tous les sens.

La Commission Fédérales de Contrôle et des Conflits prévue par l'article 21 de nos statuts composée des camarades Brigitte DEFAUT, Jean-Paul CARREAUD et moi-même, s'est réunie au siège de la Fédération les 13 et 14 septembre 2016 et les 10 et 11 octobre 2016 à la Pommeraye pour établir collégialement l'état de la gestion durant les trois derniers exercices afin d'en rendre compte ainsi qu'il se doit au XVIIème congrès fédéral à la Pommeraye.

Il a été convenu que le secrétariat de la journée de travail serait assuré par notre camarade Jean-Paul CARREAUD. Il a été décidé également que Brigitte DEFAUT présiderait la Commission et que moi-même serais chargé de donner la lecture du présent rapport à notre assemblée statutaire. Ont été aussi présents à nos travaux le Secrétaire Général Pascal CORBEX, le Trésorier Fédéral Jacques MOSCOVITCH et la Trésorière Fédérale Adjointe Sylvie BECK. Ces derniers se sont rendus entièrement disponibles avec tous les éléments comptables utiles que nous souhaitions. Tous les éléments dont nous avions besoin concernant la trésorerie et la Fédération nous ont donc ici été présentés et commentés.

Depuis notre précédent congrès tenu à Super-Besse, les procédures comptables de la Fédération ont fonctionné conformément aux attentes de la Commission Fédéral de Contrôle et Conflits (CCC). Au cours de ces quatre dernières années la Fédération a établi les comptes annuels conformément au règlement 2009-10 du 3 décembre 2009 du comité de la règlementation comptable afférent aux règles comptables des organisations syndicales. La Fédération s'est dotée d'un cabinet d'expertise comptable d'une part et pour la certification des comptes d'un commissaire aux comptes d'autre part. En application du mandat qui nous a été confié, ainsi qu'aux dispositions statutaires notre instance s'est réunie régulièrement pour remplir sa mission. Elle a rendu compte aux Conseillers Fédéraux des résultats de ses vérifications et de ses investigations comme cela est prévu par nos statuts. À l'occasion de ces rapports, la Commission a tenu à faire remarquer des efforts qui ont été réalisés par les collecteurs et les militants. Toutefois, il est bon de rappeler que nous devons encore nous améliorer. C'est bien grâce à eux, et on le constate en comparant les statistiques de nos résultats, qu'il a été possible d'enregistrer ces dernières années une augmentation relative dans la vente de notre matériel avec une moyenne de 4 629 cartes et 42 112 timbres placés chaque année (2013, 2014, 2015).

C'est le moment pour nous de remercier les Trésoriers Départementaux qui ont respecté les consignes de versement d'acompte et régler rapidement le solde du matériel, ce qui est essentiel pour le fonctionnement et la promotion de la FNAS en toute indépendance. Nous encourageons tous les autres de s'engager dans cette voie. Le travail bénévole des trésoriers est certes une tâche ingrate, mais absolument nécessaire pour faire exister et faire progresser notre Fédération. Le fait de régler périodiquement la trésorerie contribue au fonctionnement normal de la Fédération. Chacun doit être persuadé que le développement de la FNAS FO passe absolument par l'augmentation permanente du nombre de ses adhérents dans toutes les activités professionnelles de l'action sociale et par leur activité au sein de la Confédération FO.

La Commission tient à faire savoir au congrès que la santé financière de notre organisation fédérale est aujourd'hui très satisfaisante dans la mesure où les quatre derniers exercices ont été excédentaires. Nous constatons que sur un volume de 3587 KF de produit et de charges les quatre dernières années la répartition a été la suivante :

Sur les produits

- cotisations nettes de reversement 17,23 %
- subventions reçues 40,90 %
- autres produits d'exploitation 31,34 %
- produits financiers 1,04 %
- produits exceptionnels 9,50 %

Sur les charges

- achats 5,10 %
- charges externes 10,68 %
- autres services extérieurs 42,54 %
- impôts, taxes, salaires et charges 8,84 %
- dotations, amortissements et provisions 1,28 %
- autres charges 8,28 %
- résultat excédentaire 20,16 %, soit un total de 3587 KF

Notre Commission tient à préciser également que la Fédération est à jour de ses cotisations en vers la Confédération et n'a de dettes ou de retards de paiements vis-à-vis de quel qu'organisme que ce soit.

À ce stade du rapport nous tenons à dire combien nous apprécions que l'équipe fédérale ait constamment privilégié le principe que l'intérêt collectif de la Fédération et son indépendance sont plus importants que les intérêts individuels de ceux qui la composent. Nous espérons que cette ligne de conduite sera observée encore longtemps, car tel est l'esprit syndical qui doit nous animer. À nous de veiller et de rester fidèles aux pratiques qui ont fait la force de notre Fédération.

Je vous remercie. ”

La Macif vous assure : le saviez-vous ?

Nos ambitions communes :

> Sécuriser l'action militante
> Participer au statut du syndicaliste en lui apportant une protection

Cette protection se décline par 3 contrats conclus entre la confédération FO et la Macif **pour tous les adhérents à jour de leurs cotisations.**

> Solidarité Vie Syndicale,
> Protection juridique vie professionnelle
> Responsabilité civile des défenseurs juridiques

> Question du militant à la confédération :
J'organise un colloque ou un congrès (ou toutes autres manifestations) et le loueur de la salle me demande une attestation d'assurance responsabilité civile. **Pouvez-vous me la fournir ?**

Réponse : NON, le contrat confédéral ne couvre pas la responsabilité civile des structures FO
=> il faut absolument que la structure ait sa propre assurance RC
=> contacter votre interlocuteur Macif
Profitons en pour rappeler que les contrats confédéraux ne permettent pas de couvrir les structures (UR,UD,UL, mais aussi sections syndicales ,syndicats ou fédérations) de Force Ouvrière qui disposent de locaux en tant **qu'occupant à titre gratuit, locataire ou propriétaire ; elles doivent impérativement être assurées pour :**

1. Leur responsabilité civile quand celle-ci est engagée dans le cadre de son fonctionnement au quotidien et/ou de l'occupation permanente de locaux.
2. Les dommages causés aux biens de FO en cas de sinistre : incendie, tempête, dégâts des eaux, vol...

Contacter votre interlocuteur Macif.

> Question de l'adhérent à la confédération :
Lors d'un déplacement syndical, j'ai occasionné un accident de la circulation et mon véhicule est endommagé **=> quelle est l'intervention du contrat confédéral ?**

Réponse : Vous avez une assurance qui couvre les dommages et votre assureur vous indemnise en retenant une franchise
=> le contrat de la confédération remboursera la franchise jusqu'à concurrence de 500 €
Vous n'avez pas d'assurance dommage
=> le contrat confédéral interviendra à concurrence de 500 €

> Question de l'adhérent à la confédération :
J'ai utilisé ma voiture perso pour me rendre à une réunion organisée à l'UD. Je l'ai garée sur un parking à proximité de l'UD et lorsque j'ai voulu la récupérer après la réunion, j'ai constaté que le rétroviseur avait été cassé et la portière avant droite rayée. Plusieurs autres véhicules stationnés à proximité ont également été dégradés. **Qui va payer les réparations ?**

Réponse : Dans tous les cas, il faut porter plainte et faire une déclaration à votre assureur.
Vous avez une assurance qui couvre les dommages et votre assureur vous indemnise en retenant une franchise
=> le contrat de la confédération remboursera la franchise jusqu'à concurrence de 500 €
Vous n'avez pas d'assurance dommages
=> le contrat confédéral interviendra, puisqu'il s'agit de vandalisme, à concurrence de 500 €
Dans tous les cas, vous devrez fournir le récépissé du dépôt de plainte et justifier du montant des dommages et de l'intervention de votre assureur.

> Question de l'adhérent à la confédération :
Hospitalisé à la suite d'un accident cardiaque alors que j'étais sur un congrès, j'ai des frais médicaux qui restent à ma charge **=> le contrat de la confédération intervient-il ?**

Réponse : NON, le contrat confédéral intervient lorsqu'il y a accident, hors accident de travail, causé par une intervention extérieure (chute, agression...) mais pas dans le cadre d'une pathologie même cardiaque.

> Question de l'adhérent à la confédération :
Salariée dans un établissement hospitalier, suite au décès d'un patient, je suis mise en examen car je n'ai pas mis le bon produit dans la perfusion (erreur de flacon) **=> le contrat de la confédération prend-il en charge ma défense ?**

> ou
Infirmière dans un centre d'accueil spécialisé pour adultes handicapés, je viens d'être mise en examen suite au décès par noyade d'une pensionnaire => le contrat de la confédération prend-il en charge ma défense ?

Réponse : OUI, le contrat confédéral prend en charge les frais de l'avocat que vous aurez choisi ou si vous le souhaitez que vous aura proposé la Macif.
J'en profite pour rappeler que le contrat confédéral ne prend pas en charge les frais d'avocat en cas de litige avec votre employeur lié au contrat de travail.

Pour tous renseignements sur le contenu des contrats, vos contacts :
Pour FO : Florence Durbecq : fdurbecq@force-ouvrière.fr / **Pour la Macif :** Bernard Aguillon : baguillon@macif.fr

Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et les limites fixées dans les contrats.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort.

> Protection de l'Enfance

Jean-Philippe BARLOUIS, SDAS 49

“ Camarades,
Je vous adresse de nouveau le salut fraternel du Syndicat Départemental de l'Action Sociale du Maine-et-Loire qui a l'honneur et le plaisir de vous accueillir dans son département. Je vous indique que le SDAS 49 votera POUR le rapport moral et d'activité de Pascal CORBEX, notre Secrétaire Général, et POUR le rapport de trésorerie de Jacques MOSCOVITCH, notre Trésorier.

En effet ces rapports montrent que notre Fédération est bien gérée et que cette gestion a notamment permis de mener à bien le mandat fixé à notre Fédération par notre congrès de Super-Besse, ce que Pascal a explicité dans son rapport moral et d'activité.

Cette gestion permet également de soutenir les actions revendicatives et de résistance dans lesquelles sont engagés bon nombre de nos syndicats départementaux. C'est le juste retour de notre organisation fédérale et confédérale. Je ne vais pas réaborder les points développés dans le rapport moral et d'activité de Pascal, car notre syndicat en partage les analyses et fait les mêmes constats. Je vais plutôt illustrer ce rapport en vous exposant la situation de la Protection de l'Enfance sur notre département.

En préambule, je dois vous indiquer que l'actuel président UDI de notre Conseil Départemental, Christian GILLET, siège au sein de cette instance depuis de nombreuses années puisqu'il en a été, un temps, le vice-président chargé de la commission des affaires sociales puis, lors de la précédente mandature, vice-président chargé de la commission des finances. Il n'ignore donc rien des politiques sociales et budgétaires qui ont été menées depuis une vingtaine d'années sur le département.

Le Maine-et-Loire est un département qui s'est particulièrement endetté sous la mandature du précédent Président du Conseil Général, Christophe BECHU, actuel maire d'Angers. L'endettement s'élève à 574 € par habitant contre 506 € par habitant en moyenne nationale. Le budget 2016 du département s'élève à 693 millions d'euros dont 370 millions d'euros sont consacrés aux Solidarités : Personnes Âgées et Handicapées, Enfance/Famille et Insertion. Le désengagement financier de l'État, à travers les lois successives de décentralisation, plombe un peu plus les comptes du département du fait de l'augmentation des dépenses sociales en 2015 : + 9 % pour le Revenu de Solidarité Active (RSA), +2,4 % pour l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) et + 4 % pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Ces augmentations de dépenses sociales se sont élevées à 176 millions d'euros, l'État en a seulement financé 99 millions, 77 millions ont été financés par département dont 52 millions liés au RSA.

En Maine-et-Loire, 2000 enfants sont confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. 800 enfants sont accueillis en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS). Une autre partie de ces enfants sont accueillis chez les 570 assistants familiaux salariés de l'Aide Sociale à l'Enfance. 2000 salariés travaillent dans le cadre de la protection de l'enfance sur le département, dont à peu près 900 dans le secteur associatif non lucratif.

Pour réduire la voilure financière du département, soit moins 6 millions d'euros sur le budget 2016, le Conseil Départemental a décidé de s'attaquer au coût de la Protection de l'Enfance.
Pour mémoire la première salve de cette instance politique a visé la Prévention Spécialisée en 2012-2013, service géré par l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, au motif que la Prévention Spécialisée, n'est pas une mission obligatoire pour le Conseil Départemental. Il a diminué le budget de ce service d'1/3 entraînant la suppression de l'équipe qui intervenait auprès des gens du voyage, soit 6 postes.
Suite à la suppression de cette équipe, un appel à projet a été lancé par le Conseil Départemental pour répondre à cette mission. Le « marché » a été décroché par Hacienda, une filiale de la SAUR leader de la gestion privée des aires d'accueil, dont la nouvelle prestation, strictement encadrée par le Conseil Départemental, révèle aujourd'hui un coût supérieur à celui qui était pratiqué par le service de Prévention Spécialisée !!!

Mes camarades, c'est un scandale !

Depuis, tous les ans, le Conseil Départemental diminue sa dotation au financement du service de Prévention Spécialisée souhaitant que les Villes sur lesquelles

intervient ce service supportent l'essentiel du financement. Celles-ci n'en ont pas les moyens, sauf la ville d'Angers qui orientera très probablement l'action du service vers la prévention de la délinquance plutôt que la protection de l'enfance. La déqualification des postes est déjà en cours sur ce service, les éducateurs spécialisés étant remplacés par des moniteurs-éducateurs, prélude aux nouvelles suppressions de postes et aux licenciements qui frapperont inévitablement ce service.

En 2015 le Conseil Départemental s'attaquera à nouveau à la Protection de l'Enfance en lançant un nouvel appel à projet concernant l'accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers (MIE). Ces mineurs étaient jusqu'alors accueillis et accompagnés par les établissements et services existants sur le département appliquant un prix de journée compris entre 150,00 et 170,00 €. Une association du département qui était en difficulté financière a répondu à l'appel à projet en se conformant au prix de journée de 25,00 € établi par le Conseil Départemental.

À ce jour, 9 jeunes professionnels faiblement qualifiés accompagnent, si l'on peut dire, 120 mineurs isolés étrangers installés dans 30 appartements de 4 jeunes. Ces professionnels ne peuvent les visiter qu'une fois par mois et courent quotidiennement pour gérer les urgences. Les conditions de travail sont insatisfaisantes, épuisantes et inacceptables. Les conditions d'accueil et d'accompagnement sont elles aussi inacceptables, car les jeunes doivent s'adresser aux Restos du cœur ou à la banque alimentaire pour s'alimenter et à l'APIVET pour se vêtir.

Mes camarades, c'est un nouveau scandale !

En avril 2016 le Conseil Départemental lancera une nouvelle salve contre le secteur de la Protection de l'Enfance en réduisant le nombre de places des établissements qui accompagnent des jeunes majeurs dans le cadre de service extérieur, service de suite, etc. Il réduira également le nombre de places du seul Accueil de Jour du département. Ces réductions de places se sont accompagnées de réductions budgétaires qui ont fragilisé la majorité des associations intervenant dans le champ de la Protection de l'Enfance.
Cette fragilisation stratégique a précédé un appel à projet d'ampleur lancé par le Conseil Départemental sur toutes les missions de Protection de l'Enfance, hors l'AEMO et l'AEMO renforcée. Ces missions sont déjà mises en œuvre par « les opérateurs départementaux historiques », nouvelle manière de nommer les associations à but non lucratif par le Conseil Départemental.

Suite à un diagnostic départemental réalisé par les techniciens des services de l'Aide Sociale à l'Enfance, sous l'emprise des politiques du Conseil Départemental, la rédaction d'un « schéma département Enfance/ Famille, soutien à la parentalité 2016-2020 » a orienté le contenu de l'appel à projet.

Il faut savoir que les associations intervenant dans le champ de la Protection de l'Enfance n'ont pas été sollicitées pour participer au diagnostic départemental et que les arguments mis en avant pour justifier l'appel à projet sont fallacieux :

- l'immobilisme des associations, incapables de répondre aux besoins repérés, notamment l'accueil de fratrie et des cas complexes,
- le projet personnalisé de l'enfant ne serait pas mis en œuvre dans les Maisons d'Enfants à Caractère Social, alors que les pratiques des établissements et services ont été décortiquées au cours des évaluations internes et externes imposées par la loi 2002-2,
- les véritables arguments sont tout autre :
  - le Conseil Départemental a choisi de publier un appel à projet global pour repenser l'ensemble de l'offre d'accueil en établissement des jeunes confiés à l'ASE en supprimant une centaine de places d'accueil sur le département,
  - le Conseil Départemental veut inverser les pourcentages des modalités d'hébergement des jeunes confiés à l'ASE actuellement accueillis à 60 % en établissements (MECS) et à 40 % en familles d'accueil (ASFAM) salariés du département, car l'accueil en MECS est 2 fois plus élevé que l'accueil chez un ASFAM,
  - le Conseil Départemental veut favoriser l'implantation de nouvelles associations à caractère national sur le département, notamment les Apprentis Orphelins d'Auteuil et les Villages SOS d'Enfants dont le financement qui repose en partie sur des dons et dont les modalités d'accueil et d'accompagnement qui reposent sur des équipes faiblement qualifiées et au faible taux d'encadrement permettront de répondre à l'appel à projet au moindre coût.

Autant de manières de réduire le coût de la protection de l'Enfance sur le département, mes camardes voilà le dernier scandale !

Le GAPE 49, Groupement des Associations de Protection de l'Enfance qui regroupe les principales associations du département, s'est élevé un temps contre le fait que l'appel à projet du Conseil Départemental concerne les actions et missions qui leur sont déjà dévolues en ne se limitant pas simplement aux projets innovants.
Cette opposition n'a pas tenu longtemps et chaque association est rentrée dans le jeu de la concurrence

imposé par l'appel à projet. Les associations ont répondu à l'appel à projet en postulant sur plus de places qu'elles en disposent actuellement. Le Conseil Départemental a reçu 15 dossiers en réponse à l'appel à projet alors que 10 associations sont implantées sur le département. Les associations qui ont fait acte de candidature sauront fin décembre 2016 si leur candidature est retenue. Elles s'engageront alors dans la phase de soutenance de leur dossier pour savoir si celui-ci a été retenu, en tout ou partie, en avril 2017.
À n'en pas douter les dossiers seront, au mieux, retoqués et nous assisterons à des fusions/absorptions, des restructurations et des licenciements.

Comme vous le constatez, en Maine-et-Loire, le Conseil Départemental est à la manœuvre pour démanteler la Protection de l'Enfance. Le SDAS 49 se mobilise contre ce démantèlement depuis la première attaque contre le service de Prévention Spécialisée.

Depuis cette première attaque une intersyndicale départementale FO-CGT-SUD s'est constituée pour mobiliser le plus largement possible les salariés de l'Action Sociale relevant du privé, les salariés du public relevant de l'ASE et les étudiants du secteur, afin qu'ils participent en nombre aux assemblées générales, aux manifestations et aux rassemblements lors de sessions budgétaires du Conseil Départemental, à une action coup de poing au cours d'une journée d'étude initiée par le Conseil Départemental sur « l'enfance délaissée ».

La dernière manifestation, en date du 3 octobre qui correspondait à la date limite de dépôt des réponses à l'appel à projet, a été l'occasion de déposer les cercueils de la Protection de l'Enfance et de l'Action Sociale devant les grilles du Conseil Départemental après avoir parcouru les rues d'Angers en marche funèbre.
Cette action dénonçait :

- les manœuvres du Conseil Départemental pour enterrer une Protection de l'Enfance de qualité à laquelle les jeunes et leurs familles sont en droit de prétendre,
- les restructurations rapides et non concertées en cours dans les associations suite aux réductions budgétaires d'avril 2016 ayant pour conséquence des mobilités contraintes, de la surcharge de travail liée au gel de postes dans l'attente des réponses à l'appel à projet, le recours aux CDD sur des postes habituellement occupés par des CDI,
- les manœuvres des associations qui tentent déjà d'anticiper les prochaines baisses budgétaires qui découleront des réponses à l'appel à projet, si elles sont retenues, en incitant leurs salariés à quitter leur poste en recourant aux ruptures conventionnelles pour éviter les licenciements économiques.

Cette action exigeait également le retrait de l'appel à projet et des réductions budgétaires.

Mes camarades, nous ne pouvons compter que sur notre détermination pour continuer à faire pression sur le Conseil Départemental et sur nos employeurs en recherchant les convergences syndicales avec la CGT et SUD sur des bases revendicatives claires pour continuer à mobiliser nos collègues du privé et du public, ces derniers subissant également une restructuration sans précédent des Maisons Des Solidarités et de l'Aide Sociale à l'Enfance.
Faisons vivre le slogan de notre fédération AGIR POUR NE PAS SUBIR en Maine-et-Loire comme ailleurs.

QUE VIVE LA LIBERTÉ ET L'INDÉPENDANCE SYNDICALE chère à FORCE OUVRIÈRE !
QUE VIVE LE SDAS FO 49 !
QUE VIVE LA FNAS FO !
QUE VIVE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIÈRE !

”

Eric STROBBE,
SDAS 59

“ Mes chers camarades, vous avez le salut confraternel du SDAS du NORD et plus particulièrement des gars de DUNKERQUE.

Aujourd'hui c'est un coup de gueule que je veux vous faire partager.

J'ai fêté mes 35 années dans le social et le médicosocial.

J'ai vécu la transformation de notre métier. J'ai connu les années ou on faisait sans écrire puis petit à petit les écrits ont pris de plus en plus de place, certes il faut écrire, tracer nos actions, mais à ce jour on écrit, on écrit et on ne fait plus, mais on a écrit.

Cette transformation radicale en peu d'années, selon mon analyse, et je ne suis pas seul à la porter, est le résultat de la loi de 2002. Je l'ai pris comme une avancée cette loi, avec le recul elle nous a fait entrer dans un système de procédures laissant moins de place à la spontanéité et à la création.

Le projet personnalisé instauré par la loi 2002 n'a rien d'individuel au contraire il fait entrer toute les personnes accompagnées dans le même moule.

Les salariés que je suis amené à rencontrer dans le cadre de mes fonctions font état d'une non-reconnaissance, d'un manque de non-considération elles sont là pour faire du chiffre du rendement.

Cela se traduit par un mal-être qui gangrène notre métier au point qu'à DUNKERQUE nous avons été témoins de deux suicides, tous deux reconnus en accident de travail. Deux lanceurs d'alerte le psychiatre Jean-Marie BEDORET et le Directeur d'établissement Jean-Michel VANPOUILLE ont alerté la presse pour ces deux suicides. Dans le même temps 4 organisations syndicales dont le SDAS 59 ont enclenché un combat pour que ce malaise soit reconnu par leurs employeurs, les deux groupes de personnes ont travaillé ensemble pour faire prendre conscience aux employeurs et aux élus de DUNKERQUOIS de la nécessité d'œuvrer ensemble à la mise en place d'une action recherche sur le travail réel et ses conditions d'exercice. À ce jour le projet est à l'étude par l'IRTS des Hauts-de-France. Il y a urgence à traiter ce sujet si on ne veut pas vivre de nouveau passage à l'acte, bon nombre de nos collègues sont en situation de burn-out, prennent des antidépresseurs.

Les lanceurs d'alertes et l'inter syndical en avril 2015 on mit en place un blog « qui aide doit être aidé » à destination des salariés de notre secteur qui sont en souffrance. En 18 mois le blog compte 14 000 connexions.

On s'aperçoit en regardant les connections que plusieurs fois dans la journée des adresses IP identiques apparaissent, et ce, à des heures qui vont de tôt le matin à tard le soir.

De plus en fin d'année 2015, le président du conseil départemental du nord annonce que suite au transfert de compétence du RSA vers les départements sans financement de l'état une coupe drastique dans les budgets de l'aide sociale à l'enfance et le médicosocial de l'ordre de 5 % par an pendant 3 ans.

Cette baisse importante va elle aussi impacter les conditions de travail des salariés de nos secteurs et va nuire à la qualité de l'accompagnement.

Il y a fort à parier que cela va engendrer encore plus de mal-être chez les travailleurs sociaux.

Les évolutions législatives, réglementaires, l'évolution des publics les contraintes budgétaires impactent les associations, les organisations et les modalités d'accompagnement.

Il y a une disjonction entre l'encadrement et les salariés.

Il y a un décalage entre le travail réel et le travail prescrit.

Il y a moins de temps de régulation collective ou individuelle.

Ces trois facteurs impactent le sens du travail.

Il faut revisiter les pratiques managériales associatives en créant des espaces de discussion pour mieux articuler les projets associatifs et l'activité de travail et réduire les écarts entre le pilotage et le travail réel.

Oui mes camarades il y a urgence à repenser nos métiers et de redonner du sens à notre travail.

Vive la FNAS FO !

”

Gauthier GRASSIN,
SDAS 37

“ Je vous apporte le salut fraternel du SDAS 37 qui m'a donné mandat pour voter POUR le rapport moral présenté par Pascal et celui de trésorerie présenté par Jacques. Le SDAS 37 présente à nouveau Corinne PETTE comme membre du Conseil Fédéral.

Je viens vous faire part de l'actualité en Touraine et notamment dans le secteur de la Protection de l'Enfance.
Depuis quelques mois, nous subissons une accélération de la baisse des moyens dévolus au secteur. Baisse dont personne ne veut prendre la responsabilité, les associations désignant le Conseil Départemental financeur comme responsable, le CD se plaignant de l'État, ce dernier se plaignant à son tour de la situation économique due à la crise.

On n'en a rien à foutre de leurs excuses bidon ! Rien à cirer, du fait, d'abord, que tous participent aux choix délibérés de laisser aux salariés la gestion de leur incurie, ensuite, parce que cette incurie a des répercussions graves sur les conditions de travail et la santé des salariés et sur les conditions d'accueil des enfants placés.

Dans ce contexte, nous avons enfin pu rencontrer dernièrement le DGAS et la présidente de la commission sociale du Département. Pour faire court, nous les avons mis devant leurs responsabilités et leur avons apporté les preuves de la rupture dans les missions de service public dans le champ de la Protection de l'Enfance, témoignages divers, variés et édifiants à l'appui.

Le CPOM récemment signé avec la Sauvegarde de l'Enfance, outre la fermeture d'une unité de vie alors qu'il est avéré qu'il manque une trentaine de lits, ne respecte pas l'opposabilité sur la totalité du financement. Le CD, par la voix du directeur général de l'ASE, nous explique le plus sereinement possible qu'il n'a pas pris en compte le GVT et le coût de la mutuelle obligatoire, par équité avec d'autres associations qui prennent ces postes sur leurs fonds propres. Il tente également de nous convaincre que nous sommes soumis au résultat dans nos actions. Enfin… plutôt que les jeunes accueillis sont dans l'obligation de réussir vu ce que cela coûte à la collectivité ! Pour reprendre ses termes « on fait la protection de l'enfance dont on a les moyens », ne leur parlez surtout pas des besoins !

Nous étudions donc avec la Fédération et la Confédération de porter l'obligation de financement au Tribunal Administratif. Nous engageons également une campagne départementale sur la continuité du service public en général et dans le champ de la Protection de l'Enfance en particulier.

À cette réunion à la DGAS (Direction Générale de l'Action Sociale) participaient les collègues du Village d'Enfants d'Amboise. Le DGAS et l'élue sont littéralement tombés de leur chaise à l'écoute de la réalité du terrain dans les villages d'enfants passés au nouveau rythme.

Nous nous sommes donc empressés de les inviter à la réunion publique que nous organisions 2 jours plus tard à Amboise au sujet des Villages d'Enfants. Les témoignages des collègues et anciens collègues de Pocé-sur-Cisse (37), de Cessons (77) et de Ballancourt (91), tant sur leurs conditions de travail (plus de 300 h de travail effectif par mois pour un temps plein, burn-out massifs, turn-over dans les équipes), que sur les conditions d'accueil (enfants en manque de repères, transhumance d'un pavillon à l'autre en fonction de la présence de l'éducateur, enfant déposé en pyjama à l'école…) ont mis en exergue les conséquences du nouveau rythme inventé par et pour les Villages d'Enfants, sur la suggestion de certains Conseils Départementaux !

Nous restons très vigilent sur la suite du dossier, la DGAS remettant en cause dans ce contexte, le partenariat avec Action Enfance, l'association gestionnaire des Villages. Pour le SDAS 37, il est hors de question que les salariés fassent les frais de ce qu'ils dénoncent depuis des mois !

Pour ce qui est du SDAS 37, nos effectifs sont en hausse. Je ne sais pas si je dois m'en réjouir : les conditions de travail se détériorent partout.

Mais les dernières adhésions sont spontanées, ce qui nous encourage à porter plus fort encore la voix de Force Ouvrière pour prendre la place qui doit être la nôtre. Avec la fédération, nos positions sont connues reconnues et constantes. À nous de continuer à construire nos positions et nos revendications et d'être prêts dans la lutte pour la défense et l'amélioration de nos conditions de travail.

Pour ce qui est de la lutte, je tiens à apporter de nouveau le soutien sans réserve du SDAS 37 à Michel Poulet et ses camarades. Face à un gouvernement autiste et violent, il est légitime pour la classe ouvrière de se défendre. La répression tant policière que judiciaire d'actions syndicales ne peut que renforcer notre détermination à résister.

Vive la lutte des classes !
Vive le syndicalisme libre et indépendant !
Vive la FNAS !
Vive Force Ouvrière !

”

Daniel EYMARD,
SDAS FO 82

“ Bonsoir camarade, je vous adresse le salut fraternel du SDAS FO 82 MONTAUBAN.

J’espère que vous avez passé de bonnes vacances, car certains malsains ont profité de vos vacances pour passer une fois de plus, en force, le 49.3. Deux petits nombres, entre le Burkini et canicule. À part ça, rien de neuf sous le soleil…

Donc, le travail a repris, par forcément depuis longtemps, pour des salariés qui restent motivés et engagés. Et pourtant, les salariés rencontrés se disent déjà fatigués, épuisés ; certains disent qu’ils ont l’impression d’être là depuis des mois, d’autres se demandent où sont les bénéfices des vacances ???

Trop de pression, trop d’incompréhension, trop de conflits… Mais pas assez de soutien, pas assez de reconnaissance.

Nos directions montent les anciens contre les jeunes, les CDI contre les précaires, le privé contre le public, les finances contre l’humain.

Le constat est le même pour tous : C’EST LA MERDE !!!

Alors au 49.3, on peut opposer quelques chiffres : dans le département du Tarn-et-Garonne, par exemple :

10 : c’est le nombre de salariés de l’hôpital de Montauban, vu par la médecine du travail tous les mois, pour des Troubles Musculo-Squelettiques, depuis le début de l’année.

50 000 : c’est le nombre d’heures supplémentaires effectuées dans ce même hôpital pour l’année 2016, qui ne sont toujours pas payées et sûrement pas récupérées.

8 : c’est le nombre de mois qu’une famille d’accueil de l’ASE du 82 a mis pour récupérer son travail de façon sereine contre une délation non fondée de maltraitance, et qui a du faire jouer ses relations pour stopper le conflit qui l’oppose à sa direction et faire retirer les courriers discriminatoires.

2 et : c’est le nombre d’années de combat qu’un camarade cuisinier, victime d’une agression physique de la part de 2 autres salariés, mène actuellement. Tout ça parce qu’il a refusé de participer au trafic de nourriture mis en place dans son établissement. Plainte déposée à la police, suivi par un cabinet d’avocat proche de l’UD FO 82.Alors qu’il est en droit d’obtenir ce qu’il demande, l’association porte plainte contre ce salarié pour diffamation.

2 : c’est le nombre de procès, 1 au pénal, 1 au prud’homme pour l’ADAPEI 12/82.
Mais c’est aussi, 8 arrêts maladie, dont 2 séjours en psy,

4 : c’est le nombre de pages d’une enquête du CHSCT, soutenue par la médecine du travail, et qui relève de façon significative le malaise des salariés au travail.

Ce ne sont malheureusement que quelques chiffres, quelques exemples.

Alors oui, les salariés ont bien d’autres soucis que le 49.3 qui pour eux reste trop abstrait.

Il y a peu, certains élus de l’ADAPEI 12/82, ont participé à une réunion sur les CPOM (contrat pluriannuel d’objectifs et de moyens). Il est clair que l’approche reste purement politique et financière, peu de choses pour les usagers, et je vous rassure, absolument rien pour les salariés.

Alors comme nos employeurs ne peuvent pas grand-chose pour nous, on tente de nous former, au cas où.

2 exemples : une formation sur la gestion de la violence. Formation qui doit permettre aux salariés de mieux appréhender les situations de crise des usagers, mais d’après les salariés qui ont pu bénéficier de cette approche, la formation n’a pas apporté ce qu’ils espéraient, c’est-à-dire la capacité d’intervenir de façon adaptée auprès des personnes prise en charge.

Et puis la fameuse formation « pleine conscience ». Une espèce d’approche de la 4e dimension, qui doit permettre aux salariés de mieux gérer le stress et les émotions. En gros, on te fout des conditions de travail de merde, tu te fais taper par les usagers, tu te fais engueuler par tes chefs, tu te fais reprendre par tes collègues, et à la fin de la journée tu dois quitter ton travail, le sourire aux lèvres, comme si tout allait bien, et surtout ne pas dire que tout va mal ; tu n’a pas le droit de dire que ton collègue te fait « chier », tu n’as pas le droit de dire que ton chef est un « con », tu n’as pas le droit de dire que les usagers sont « violents et chiants ». Sinon cela montre que tu ne sais pas te gérer.

Alors, on peut te rappeler que c'est très personnel, qu'il faut que tu fasses un travail sur toi-même. Bref à la fin on tente de te montrer que si tu es dans la mouise et bien c'est de ta faute. Ne soyons pas dupes et résistons à cette mascarade…

Comme vous le voyez, il faut s'accrocher, pour rester motivés et impliqués, pour continuer à militer, mais il faut en être certain, c'est nous qui avons raison.
Alors, continuons le combat et comme l'écrit Danièle Linhart, sociologue du travail.

… Le problème fondamental est que le management est persuadé que pour asseoir ses réformes, il lui faut déstabiliser les agents, parce que ceux-ci ne sont pas adaptés ou qu'ils ont des postures professionnelles de résistance. Pour assurer l'avenir et les performances des entreprises, les managers sont convaincus qu'il faut désarmer les salariés, les fragiliser. Sans quoi ils ne pourront répondre aux critères ou méthodologies décidées par les directions. Une fois brisé, l'employé ne pourra plus que devenir un allié inconditionnel de sa direction. Les salariés doivent rendre les armes. Or leurs armes c'est la possibilité de faire valoir un point de vue argumenté sur leur travail qu'ils pourraient opposer à leur direction. Les communications des nouvelles chartes éthiques professionnelles visent à imposer une nouvelle morale dans l'entreprise et prétendent définir ce qu'est un salariat vertueux. En ce sens, la stratégie du management n'a pas changé. Elle tente toujours de passer en force en créant une emprise sur eux, ayant pour fin de créer un salarié idéal, disponible pour la guerre économique. Déstabilisation des salariés pris dans un tourbillon de réformes, de remises en causes diverses, un changement perpétuel de leurs pratiques… À quoi s'ajoute une soumission régulière aux évaluations et à des objectifs à tenir souvent surréalistes, en décalage total avec la réalité de leur métier. Ce sentiment arbitraire de ne pas être à la hauteur conduit à l'épuisement et nie aussi bien l'expérience que la compétence des salariés…

Il faudrait renverser la tendance et prendre comme point de départ l'intelligence collective des salariés et créer des conditions pour qu'ils puissent « se reconnaître dans leur travail » comme le préconise Yves Clot, psychologue du travail. Personne ne nie que les entreprises ont besoin de s'adapter aux réalités nouvelles, mais ne légitime qu'on impose ces évolutions contre les salariés. Les aptitudes des salariés dans leur travail sont un atout essentiel pour trouver les modalités de transformations et de modernisations des structures…

Merci de votre écoute
Vive Force Ouvrière !
Vive le FNAS FO ! ”

Guillaume BARBIN,
SDAS 30

“ Chères, Chers camarades,

C'est en tant que co-secrétaire adjoint que je vous adresse le salut fraternel du SDAS 30.

Notre SDAS se développe de plus en plus, passant d'une trentaine d'adhérents il y a 4 ans, à plus de soixante aujourd'hui.

Dans le Gard, nous constatons de plus en plus d'agressivité de la part des employeurs face aux camarades, il convient d'aider nos élus en les formant. Les employeurs font la chasse aux syndicalistes.

Les directeurs sont devenus des gestionnaires sans fibre sociale. Ils ont pour objectif de tuer le social. Ils appliquent scrupuleusement les réductions budgétaires imposées par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le Conseil Départemental. Ce sont les moyens qui déterminent les besoins, avec comme conséquence, la déqualification, la baisse des analyses des pratiques, entraînant l'absence de repère des professionnels et la baisse de qualité de l'accompagnement des bénéficiaires. Tout est contrôlé sans arrêt, nous devenons de simples exécutants, nous sommes infantilisés.

Dans le secteur de l'aide à domicile, les batailles sont rudes pour faire appliquer nos acquis. La convention BAD est encore très partiellement appliquée par certains employeurs. Les difficultés principales sont la définition et le respect de l'intervacation et son paiement, la prise en compte des frais kilométriques et assurance, 35 centimes du kilomètre c'est insuffisant.

La pénibilité du métier d'aide à domicile n'est pas reconnue, le glissement des tâches de l'IDE (Infirmier Diplômé d'État) à l'auxiliaire de vie est monnaie courante. L'absence de diplôme de référence pour les métiers du personnel administratif engendre des pratiques inadaptées.

Afin de lutter contre la dispersion des salariés sur le territoire et de développer le SDAS 30, celui-ci va créer un blog.

Le SDAS 30 se positionne contre la Convention Collective Unique, car elle est le prétexte pour remettre en cause tous nos acquis inscrits dans nos conventions collectives et faire une convention à minima. Nous refusons cela et nous nous plaçons sur le terrain du maintien des acquis et des conventions collectives pour chercher à obtenir toujours plus de droits.

Au SDAS 30 nous rencontrons un manque de lien entre la Santé Privée et l'Action Sociale. Nous aimerions que les camarades de l'ADAPEI (Association Des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) devenu UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés) puissent se rencontrer au niveau national.

Nous sommes confrontés à des listes d'autres syndicats constituées de candidats non adhérents, la ligne de l'UD FO est que tous les membres d'une liste doivent obligatoirement être adhérent, ce qui met en péril nos sections syndicales au SDAS dans les futures élections dès 2017.

A Nîmes, la municipalité envisage de faire payer un loyer aux UD, alors qu'en même temps la Loi Travail va créer des défenseurs syndicaux à 10 h/mois.

Nous ne sommes pas dans une période où nous pouvons négocier plus, mais dans une période où nous exigeons le maintien de nos acquis actuels, sur la base de ce que nous avons et qui est le fruit de luttes antérieures.

La débudgétisation de la Sécurité Sociale, des conseils départementaux, la Loi Travail sont le démantèlement de tous nos droits. C'est la dignité des bénéficiaires et des salariés qui est attaquée, bafouée.

Nos salaires sont bloqués depuis trop longtemps !

Dans le Gard, nous nous mobilisons contre la Loi Travail, en grève, en manifestations, en informant autour de nous des conséquences néfastes de cette loi. Depuis des mois nous construisons le rapport de force. Les manifestations reflètent l'unité CGT-FO, SUD, FSU contre le projet de loi, puis pour son abrogation, notamment le 15 septembre dernier et pourra s'exprimer dans celle du 8 novembre où nous pourrons organiser des actions communes avec la Santé Privée.

Pour qu'ensemble nous soyons forts, dans l'action, dans le développement de notre organisation, pour la défense de nos droits, la préservation de l'action sociale.

Nous remercions la Fédé pour son soutien, pour les journées de formations, pour les bulletins juridiques et de liaisons de la FNAS, pour le site internet et la disponibilité de chacun, ainsi que leur présence à nos AG.

Nous voterons le rapport moral et d'activité et le rapport de trésorerie.

Nous nous félicitons de l'indépendance de FO initiatrice de la charte d'Amiens qui est toujours d'actualité.

Vive le syndicalisme Libre et Indépendant FORCE OUVRIÈRE !

Vive l'ACTION SOCIALE FORCE OUVRIÈRE !

Vive le SDAS 30 !

Et vive le Gard !

Je vous remercie.

> Du côté des CCNT

David LEGRAND,
SDAS 59

“ Chers camarades, je vous apporte le salut fraternel des camarades de l’action sociale du Nord ainsi que du Pas-de-Calais et de la Somme qui nous ont transmis leurs mandats. Nous vous transmettons aussi le salut fraternel de l’Aisne. Nous approuvons et voterons favorablement pour le rapport moral d’activité ainsi que pour le rapport trésorerie.

Nous vivons des heures difficiles dans notre Département ! Le Conseil Départemental en réduisant de 8 à 10 % les budgets dans tous les établissements sur 3 ans afin de faire une économie de 100 millions d’euros par ans remet en cause notre système social qui fait la force et la fierté du « modèle français ». Le service public en est affaibli, et c’est une société de services marchands à plusieurs vitesses qui se dessine !

Avec force le SDAS du Nord par des assemblées générales de salariés, des grèves et des manifestations a rappelé la nécessité d’un service public égalitaire et républicain porté et incarné par des femmes et des hommes, des professionnels (qualifiés, diplômés) au plus près des besoins des citoyens les plus fragiles. À titre d’exemple, le 28 septembre, nous avons soutenu la manifestation des salariés du Fennec. Le Fennec est un établissement accueillant des personnes handicapées mentales adultes à Maubeuge. Ce foyer propose l’accueil suivant deux modalités, accueil en hébergement permanent et accueil de jour.

Lors du dernier comité d’entreprise, la direction a annoncé un dépôt de bilan pour ce mois-ci avec le risque important que la totalité des salaires ne soit pas versée ! 65 emplois sont menacés (moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés, aides médico-psychologiques, maîtresses de maison, surveillants de nuit, psychologues, etc.). Ce dépôt de bilan qui comme nous le savons aboutira à une liquidation judiciaire menace aussi les usagers du foyer à vivre alors que le taux d’occupation est supérieur à 97%.

La structure enregistrait un déficit de plus de 200 000 euros en 2015. De plus avec les coupes sèches du département, en l’espace de 3 ans, le Fennec pourrait perdre 8 % de son budget de fonctionnement, soit 300 000 euros de moins, ce qui équivaut à 10 ETP ! En avril, le Conseil Départemental a délivré une injonction pour « difficultés de fonctionnement multiples et récurrentes » tant pour l’organisation générale que budgétaire !

Le Fennec, vous l’aurez compris, n’est qu’un exemple parmi d’autres ! Les employeurs, qu’ils soient du secteur social, médico-social ou de la branche de l’aide à domicile, dans notre département, ont quasiment tous décidé de courber l’échine ! Beaucoup inventent de nouveaux modèles économiques afin de soulager les financeurs ! De vrais petits réformateurs !

Tiens allons faire un tour dans l’aide à domicile ! Dans le Nord, les employeurs ont créé un collectif qu’ils ont appelé « les inséparables » ! À vrai dire, trois fédérations employeurs se retrouvent là-dedans et font ce qu’ils veulent ! La Carsat (caisse d’assurance retraite et de la santé au travail) veut mettre en place les paniers de services, pas de problème, fragmentons les interventions au maximum ! Taylorisons au maximum les interventions jusqu’à créer de nouvelles prestations, comme le lessivage des murs, etc.

Pour satisfaire le Conseil Départemental, création de centres d’entraînement permettant, au mépris de la convention collective, d’envoyer des catégories A faire un travail de catégorie C avec un salaire de catégorie A. Les exigences du Conseil Départemental seront ainsi respectées puisque pour soulager le coût du RSA (Revenu De Solidarité Active), une multitude d’emplois d’avenir sont embauchés ! De nouveaux salariés corvéables à merci sur des amplitudes de 10h avec des interventions de 30 minutes et bien souvent des temps de déplacements qui ne sont pas considérés comme du temps de travail effectif et rémunéré comme tel. Nous avons vu des salariées en grande souffrance au SDAS. Récemment nous avons évoqué tous ces problèmes avec l’Inspection du Travail qui aura mis du temps à comprendre que la ligne rouge avait été franchie d’une part en matière de respect du Code du travail et de la convention collective et d’autre part en matière de souffrance au travail. Des actions à court terme sont prévues.

Notre taux de syndicalisation a augmenté de fait ! Nos actions, nos revendications, notre présence sur le terrain a bien évidemment contribué à cela dans tous les secteurs de l’action sociale et sur tout le département. En 4 ans, de nouveaux militants ont émergé !

Nous sommes déterminés à ne rien laisser passer comme quand nous avons manifesté à l'occasion des 50 ans de la CCNT 66 en intersyndicale avec la CGT et SUD. Leurs positions ne sont pas souvent les mêmes que celles de leurs fédérations respectives. Nous étions nombreux devant le Conseil Départemental et l'URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) à dire NON au démantèlement organisé de la CCNT 66, mais bien revendiquer son maintien et son amélioration.

Je ne vais pas évoquer tous les combats que nous menons dans le Nord, vous combattez les mêmes employeurs, les mêmes destructeurs de note modèle social, les mêmes technocrates, les mêmes réformateurs qu'ils soient de ce soi-disant syndicat à 4 lettres ou employeurs courbant l'échine face aux financeurs !

Nous remercions par ailleurs tout le travail effectué par nos camarades du Conseil Fédéral et du Bureau Fédéral. Beaucoup de nouveaux syndiqués ayant lâché leur syndicat reconnaissent le travail de qualité qu'ils n'ont pas forcément trouvé dans leur ancienne organisation syndicale.

Pour terminer, nous aurons le plaisir de vous accueillir à Lille en avril 2018 à l'occasion du Congrès Confédéral !

Vive la CGT Force Ouvrière !
Vive la FNAS FO !
Vive le SDAS FO 59 !

”

Gwénola GAYET,
SDAS 22

“ Je vous transmets les saluts fraternels des camarades du SDAS 22, et tout particulièrement celui des aides à domicile.

Dans le secteur de l'aide à domicile, nous assistons à un désengagement des financeurs. La politique départementale engendre des plans d'aides revus à la baisse ou sous-évalués.

Nous devons aider les usagers avec 2 fois moins de temps. Et dorénavant nous sommes rémunérés à la minute : nous effectuons une intervention de 26 minutes par exemple, elle nous est comptée 26 et pas une de plus, avant elle valait 30 ! et les retards d'une seule minute n'étaient pas déduits. Ainsi, les personnes âgées sont laissées dans le désarroi.

Les salariés sont de plus en plus fragilisés. Les arrêts de travail : en plus nombreux.

Les demandeurs d'emploi se tournent vers d'autres secteurs, car notre métier (AD Aide soignante infirmière) devient de plus en plus dur et incertain.

Depuis 2008, nos salaires n'ont pas été revalorisés, ni nos frais professionnels.

Et maintenant, une idée émerge du Conseil Départemental :
Et pourquoi pas des rémunérations à l'acte, comme au sein de l'hôpital, ou comme les infirmières libérales qui ne sont rémunérées que 2 actes maximum par passage. Notre travail est-il si peu reconnu qu'il mérite d'être bradé, ou même gratuit ? Déjà que l'on nous reproche d'être trop diplômées, d'avoir trop d'ancienneté. Maintenant ils veulent nous UBERISER.

Le Conseil Départemental vide de leurs contenus les associations en les forçant à fusionner ou à être en liquidation : la décision semble actée dans les Côtes-d'Armor : de 60 structures, elles devront être réduites à 16. C'est-à-dire 2 par pays départementaux, s'appuyant ainsi sur la loi NOTRe. Et tout cela, pour le 1er janvier 2018.

Dans quelles conditions ? Nous ne le savons pas encore. La réponse est cinglante :pas de crainte à avoir, nous avons besoin du personnel, car la demande d'aide en faveur de l'autonomie sera en hausse dans les prochaines années.

Par ailleurs, nous avons appris que ce même Conseil Départemental a agréé des entreprises à but lucratif, qui sont au nombre de 25 dans notre département.

Nous sommes fortement touchés par cette réforme départementale. 2017 sera, pour nous, une année syndicale où la vigilance sera de mise, car nous devons à tout prix garder nos emplois, et en particulier ceux du personnel administratif qui sont visés en premier par cette politique financière qui privilégie le coût de gestion voire le marché avant l'action sociale. C'est un

vaste plan social qui, en fait, est organisé tant dans les Côtes-d'Armor que partout ailleurs. La solution : la solidarité, le développement syndical en gagnant les élections, la grève...

Nous vous remercions de votre écoute et nous vous souhaitons à tous un bon congrès. Vive les aides à domicile. Vive la FNAS FO. Vive le syndicat libre et indépendant issu de la Charte d'Amiens. Vive la Cgt-FO !

”

Isabelle ROUDIL,
SDAS 82

“ Mes chers camarades je vous adresse le salut fraternel du SDAS 82.

Je veux vous parler aujourd'hui du secteur de l'aide à domicile dont j'ai intégré l'équipe voilà plus de 2 ans maintenant et qui me permet d'être mise à disposition à la Fédération à temps plein depuis le début de l'année.

Notre délégation maintient les positions FO et rappelle sans faiblir que l'aide à domicile est un vrai métier et qu'un vrai métier doit avoir un vrai salaire.

L'aide à domicile au même titre que tous les autres métiers de l'action sociale voit sa politique salariale stagner en 2016.

Nous n'avons pas signé la proposition d'augmentation de 1 % de la valeur du point au 1er juillet 2016, car 7 coefficients restaient en deçà du SMIC au final les pouvoirs publics ont refusé l'augmentation de la valeur du point… La précédente augmentation date de 2014 et relevait la valeur du point de 1 %… Je tiens à vous préciser que cela représente 1 % d'augmentation de la valeur du point sur 7 ans ! Le ministère ose nous parler d'une évolution salariale favorable avec 14,36 € brut sur 7 ans.

Les négociations concernant nos salaires se résument à des calculs mathématiques de certaines OS afin de ne pas perdre le montant promis lors de la commission salariale en début d'année… Cela se traduirait par une augmentation de 1% au 1er octobre 2016 !!! Et en plus, cette misérable proposition laisse toujours sur le carreau 7 niveaux dans les grilles salariales…

Non seulement les salariés n'ont pas d'augmentation de salaire, mais en plus, nous avons des charges supplémentaires.
La destruction de la Sécurité Sociale organisée par l'État et l'application de la CS (Complémentaire Santé) obligatoire à tous les salariés de la BAASSD (Branche de l'Aide, de l'Accompagnement, des Soins et des Services à Domicile), dès 2012, continue de diminuer notre pouvoir d'achat. Les régimes sont sinistrés, aggravés par l'absence de prise en charge de nos employeurs de la « pénibilité » de nos métiers.

Nous dénonçons le coût de la complémentaire santé qui impacte lourdement nos revenus. En effet une retenue de 20 € selon que vous êtes agent à domicile à temps partiel ou directeur à temps plein n'est pas ressentie pareillement sur son pouvoir d'achat.

La jurisprudence de la Cour Européenne démontre que les employeurs doivent prendre en charge tous les frais professionnels, y compris les frais de trajet… Nos employeurs laissent la situation pourrir en répondant qu'ils ne bougeront pas tant que le coût des prud'hommes ne dépassera pas le niveau du coût des trajets !!!!

Les employeurs du secteur profitent et abusent de la faiblesse des salariés, le travail « alimentaire » est majoritaire dans notre secteur qui recrute sans qualification. L'isolement et l'éloignement géographique des salariés sont un levier largement utilisé par les employeurs : diviser pour mieux régner.

Nous salariées de l'aide à domicile, nous continuerons
- à agir dans le cadre syndical pour l'amélioration de notre pratique professionnelle
- à revendiquer nos droits
- à soutenir nos collègues
- à nous organiser au niveau local, départemental et national.

Merci !

”

Séverine BUCAMP,
SDAS 59

“ Mes chers camarades, vous avez le salut fraternel des camarades des hauts de France particulièrement du SDAS 59.

Je suis entrée au SDAS FO59 en 2014 avec les élections de DUP que nous avons eu dans notre association. Élections gagnées contre la CFDT qui était trop pro-employeur et la CGT qui voyait que le profit de ses délégués. À ce jour 10 % des salariés sont au SDASFO59.

Depuis 2014, nous avons réussi à obtenir à minima le respect du Code du travail, mais aussi de la convention collective BAD.

Nous avons obtenu la comptabilisation des inters-vacations pour toutes les salariées au réel, la majoration des heures à 45 % pour les dimanches et jours fériés, le respect du planning en incluant l'amplitude horaire, le jour de repos hebdomadaire respecté, la pause déjeuner et les week-ends de repos obligatoire à raison de1/2 week-end. Dans le respect de la convention collective, nous avons obligé notre employeur à supprimer les avenants temporaires au profit du passage de 10 salariés à temps plein, limitant ainsi les situations de précarités.

Avant 2014, comme la convention collective et le Code du travail n'étaient pas respectés, nous avons fait intervenir l'inspection du travail, qui nous a donné raison et même fait part que nous pouvons réclamer 3 ans d'antériorité. Chose que l'on a décidé de réclamer. À plusieurs reprises, l'inspection du travail a demandé à notre direction un calendrier d'échelonnement pour rembourser les salariés. À ce jour aucun calendrier n'a été établi, ni même la moindre volonté de notre employeur de nous rembourser.

Nous avons fait intervenir SYNCEA pour réaliser une expertise comptable. Celle-ci démontre que notre association a les moyens de rembourser aux salariés les sommes qui leur sont dues.Nous avons proposé un paiement en plusieurs fois, proposition qui a été rejetée par celle-ci.

Face à cette mauvaise volonté de l'employeur, nous avons décidé d'attaquer aux prud'hommes notre association. À ce jour il y a une quarantaine de salariés prêts à aller jusqu'au bout. Elles ont comptabilisé tous les temps qui leur sont dus, mois par mois, jour par jour, ainsi que des dommages et intérêts.

Actuellement notre négociation porte sur les amplitudes de travail du week-end. Notre proposition est que les salariés concernés travaillent du matin et de l'après-midi afin de préserver au minimum une vie de famille décente.

Par la suite, nous négocierons avec l'employeur, le remboursement intégral des frais professionnels sur la base des barèmes en vigueur de l'URSSAF.

Lors des journées de la Branche de l'Aide à Domicile organisée par la Fédération Nationale de l'Action Sociale, nous échangeons avec nos collègues sur les avancées que nous obtenons, même si celles-ci sont infimes.

C'est notre unité qui fait notre force et qui oblige l'employeur à lâcher un peu de leste.

Vive le SDAS 59, vive FO !

”

Christine BLANCHET,
SDAS 63

“ Je vous apporte le salut fraternel du SDAS FO 63 !

Pour vous résumer la situation de notre secteur de l'Aide à Domicile depuis l'application de la convention collective de la Branche de l'Aide, de l'Accompagnement, des Soins et des Services (BAASSD) qui s'applique depuis le 1er janvier 2012, nous subissons les conséquences d'une politique de restriction budgétaire comme l'ensemble des départements.

Dans le 63, le Conseil Départemental fait des économies en baissant les subventions dédiées à l'allocation personnalisée d'autonomie. Une demande pressante de mutualisation des services se fait sentir : les CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) se regroupent et les associations fusionnent anticipant la Loi Travail avec dénonciation des usages et accords d'entreprise peut en signer de nouveaux à la baisse.

Les conséquences de cette politique entraîne :
- une augmentation de la participation financière des bénéficiaires dont les besoins ne changent pas
- un diminution des heures d'intervention, ce qui impliquerait de fait à moyen terme des licenciements et une précarisation déjà très présente dans des emplois à temps partiel subi, et nous ne parlerons pas de la sectorisation, des frais de déplacement qui pas remboursés.

En conclusion, aujourd'hui encore, les aides à domicile paient pour aller travailler.

Vive l'Action Sociale Force Ouvrière !

”

Véronique MENGUY,
SDAS 22

“ Notre SDAS dénonçait déjà en 2008, par ce que nous avions intitulé « chronique d'une mort annoncée », cette lente asphyxie que connaissent certains pans entiers de l'insertion, notamment le secteur de l'insertion professionnelle, et particulièrement les Ateliers et Chantiers d'Insertion.

Les ateliers et chantiers d'insertion sont conventionnés par l'État et ils ont pour mission :
- d'assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières,
- d'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

Les différentes réformes annoncées lors du Grenelle de l'insertion de 2008 se sont mises en place suivant le rétro planning annoncé… avec leurs effets pervers :
- remplacement du CUI-CAE par le CDDI, contrat de droit commun, financé désormais à la présence effective des salariés en insertion et ne permettant plus de suspension pour contrat de travail extérieur ou en intérim,
- application de la convention collective des ACI, sensée donnée du droit aux salariés en insertion, alors qu'ils ne peuvent même pas se présenter aux élections professionnelles, car la convention prévoit l'éligibilité à 1 an d'ancienneté et 3 ans de mandat pour une présence effective au sein des structures de 15 mois en moyenne,
- part variable de 10 % de financement en fonction des résultats attendus… ce qui impose pour rentrer dans les clous et les statistiques une réelle sélection du public, puisqu'en face de tout cela, la part d'autofinancement demandée aux structures n'a fait qu'augmenter.

Les belles intentions du départ de consolider l'outil de travail que constitue les ACI ne sont donc que de la poudre aux yeux !

Depuis les transferts successifs des responsabilités et des ex-agents de l'État, le département dit ne plus avoir les moyens budgétaires, ni l'envie peut-être, pour poursuivre sa politique sociale d'insertion. L'avenir est très incertain dans le 22 pour les ACI avec l'annonce que le département ne pourra pas compenser l'arrêt des financements du FSE en 2020, qui représentent actuellement 50 % des budgets des structures.

L'engorgement financier des structures qui voient leurs charges augmentées (cotisations mutuelles, prévoyance…) est flagrant. Et là où les ACI ont eu historiquement quelques niches d'activités réservées (recyclage des métaux, du textile notamment), et bien aujourd'hui c'est le secteur économique qui se bat pour avoir sa part du gâteau. Conséquence : les ACI sont désormais rentrés sur le secteur de la rentabilité au détriment l'accompagnement des personnes.

Et aujourd'hui mes camarades ce que l'on nous demande, à nous professionnels de l'accompagnement, appelés conseillers en insertion professionnelle, c'est une rationalisation à l'extrême de notre activité pour pouvoir établir des statistiques… statistiques qui vont prédire sur l'avenir ?

Comme en comptabilité, on nous demande de plus en plus d'éléments de justification pour de plus en plus de contrôles.
Que pouvons-nous encore « conseiller » face à des textes et dispositions vides de sens ?

Nous devenons des acteurs du placement de nos salariés en insertion, répondant ainsi aux injonctions du ministère qui module son financement en fonction des résultats. Le plan 2016 des 500 000 formations nous aide bien à placer les personnes dans des formations plus ou moins bidon !

Mais n'oublions pas au passage que c'est quand même une part de notre salaire différé qui y passe !

Car, nous ne nous le cachons pas, tout ce qui va permettre à ce gouvernement, comme à tous les autres en veille d'élection, de réduire les chiffres du chômage va être bon. L'objectif est toujours de masquer les statistiques officielles en faisant passer le plus de monde vers des catégories qui y échappent.
Et hop, le chômage baisse !

Donc, actuellement les ACI du 22 qui survivent essaient de remplir leurs missions, les autres s'asphyxient.
Dans la structure où je travaille, c'est 35 postes (salariés en insertion et permanents) qui ont disparu en 2016, un mi-temps de travail pour moi.

Au rythme où en est le secteur des ACI, demain c'est un pan entier de l'aide aux plus démunis qui disparaît avec ses professionnels… avec l'aide de la grande Economie Sociale et Solidaire !

Et au rythme où vont les lois et cette dictature de l'austérité, nous pouvons craindre que nous serons tous demain pour nos employeurs des travailleurs en insertion !

LA RÉGRESSION SOCIALE NE SE NÉGOCIE PAS, ELLE SE COMBAT !

ABROGATION TOTALE DE LA LOI TRAVAIL !

”

Fabrice LAHOUCINE, SDAS 81

“ Mes camarades, je vous adresse le salut fraternel du SDAS 81.

En son nom, j'adresse également notre entier soutien au camarade Michel Poulet et aux 5 autres militants d'Haguenau, poursuivis par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg pour d'obscures raisons politiques qui n'ont pas grand-chose à voir avec l'ordre public.

Michel, vive la démocratie et la liberté syndicale !

Mes camarades, je suis aussi au pupitre pour partager le coup de gueule de l'administrateur prévoyance/complémentaire 66 que je suis. Les adhérents de la FNAS ont bien le droit de savoir comment le patronat considère les salariés.

Je partage donc une petite anecdote qui en dit long sur les intentions employeurs.

Début septembre, j'étais convié à un « groupe de travail communication » initié par la commission nationale technique qui pilote les deux régimes de la CCNT66 qu'est la prévoyance pour les risques lourds

(incapacité, invalidité et décès) et la complémentaire santé obligatoire. Vous savez la fameuse partie « sécurité » de la flexi-sécurité, qui devait aider les salariés à avaler le Pacte de Responsabilité.

Bref, ce jour-là, comme à son habitude, FO portait les intérêts des salariés et la nécessité de faire de la pédagogie et de mieux informer les assurés qui ont souvent bien du mal à s'y retrouver dans les méandres de ce qui est pris en charge et indemnisé, en cas de pépin de santé.

L'idée d'un site internet public, accessible à tous, semblait acquise comme le meilleur moyen dématérialisé d'offrir une première information claire, avec entre autres des questions/réponses, sur le contenu souvent très technique des avenants en cours. Avec, par exemple des éléments sur les procédures à effectuer (*quelles sont précisément les conditions d'accès des garanties, où s'adresser en cas de retard d'indemnisation ? …*) ou sur les dispositifs (*comment solliciter du droit individuel au fonds de solidarité ? Comment bénéficier de sa portabilité ou au contraire s'en dispenser…*).

Vous l'aurez compris, il était question d'aider les salariés à s'y retrouver dans le jargon assurantiel de notices techniques de plusieurs dizaines de pages. Le principe semblait entendu de tous.

Eh bien, le jour de cette commission, les employeurs ont changé d'avis dès lors que l'on a commencé à aborder le contenu de cette « Foire Aux Questions ». Un de leurs représentants s'est offusqué qu'on puisse donner trop d'informations sur les garanties couvertes en matière de prévoyance ou de complémentaire.

Pour lui, certaines réponses étaient trop généralistes et prêtaient à d'éventuels litiges, alors que d'autres réponses étaient trop… incitatives. Je cite le représentant employeur : « *Donner l'information selon laquelle la couverture prévoyance peut indemniser le salarié pendant 1095 jours, c'est « **incitatif** », ce n'est pas l'idée de cette Foire Aux Questions* ».

Non, mais sans déconner ! Putain, Con ! Comme on dit dans le Tarn !

Ainsi, on aurait d'un côté les employeurs avec des services dédiés, des juristes et des interlocuteurs assureurs qui leur permettent d'avoir la technicité requise en cas de difficultés à traiter un dossier.

Et de l'autre - malheureusement pour eux - des salariés ou des représentants du personnel qui devraient se débrouiller seuls pour traiter un dossier maladie.

Sans vouloir politiser le propos – quoique – soyons clairs, c'est une question de lutte des classes.

Il y aurait d'un côté ceux qui ont le droit de savoir et disposer de leurs droits d'employeurs et de l'autre, les salariés auxquels on refuserait l'accès à l'information, à leurs garanties et disons le tout net, à leur salaire différé, rien que cela !

Et ça, au motif qu'ils risquent d'abuser des droits pour lesquels ils cotisent. Un pur scandale !

Mes camarades, dire que les salariés pourraient abuser de leurs droits est un procès d'intention qu' FO a bien évidemment dénoncé en séance. Ce qui n'a pas gêné les autres représentants de salariés de la CFDT, de la CGC et de la CFTC qui n'ont pas pipé mot lorsque FO a évoqué le sujet. Ils ont même finalement soutenu la proposition employeur de supprimer des éléments d'information et donc des droits pour les salariés.
Mes camarades, cette anecdote est révélatrice du climat actuel des négociations collectives, mais aussi de **ce que nous sommes : un syndicat de la résistance, revendicatif, qui garde son indépendance et sa cohérence. Un syndicat qui refuse toute cogestion, et n'oublie jamais qu'il défend les intérêts particuliers, matériels et moraux des salariés.**

À ce titre, il y a, je crois, une fierté à être ensemble aujourd'hui et à continuer de lutter.

Mes camarades, je NOUS souhaite d'excellents travaux pour ce XVIIe congrès de la FNAS FO. Merci mes camarades.

”

René MALLE,
SDAS 35

“ Bonjour mes camarades,

Je voudrais intervenir au sujet de la défense de la CCNT66 : maintien et amélioration des conventions collectives est une de nos revendications essentielle.

Quatre années se sont écoulées depuis notre dernier congrès fédéral à Super-Besse. Quatre années continues de révision annoncée par les employeurs. Quatre années aussi sans augmentation générale des salaires.

Concernant les menaces de révisions patronales, la sémantique aura évolué passant d'une CCU (Convention Collective Unique) à un projet de nouvel environnement conventionnel élargi. Cela évolue encore puisque lors de la commission paritaire nationale du 22 septembre dernier, les employeurs viennent d'annoncer officiellement leur projet d'ouvrir dès janvier 2017 la négociation d'une convention collective nationale étendue sur le champ de la BASS (Branche Sanitaire et Sociale). Il est donc question de négocier une convention collective de Branche, ce qui jusqu'à ce jour n'existe pas dans notre secteur. S'agirait-il d'améliorer les droits existants dans les différentes CCNT du secteur de la BASS ? Non évidemment !

Il s'agit, disons-le clairement, de mettre en cause tout ce qui existe, tout nos acquis collectifs, pour écrire un nouveau dispositif conventionnel comme ils disent, construire un socle commun avec des droits à minima.

Au moment où le MEDEF, les employeurs du secteur associatif et le gouvernement ont remis en cause le principe de faveur pour imposer des accords d'entreprise dérogatoires sur un tel projet. Qu'est-ce qu'un tel projet signifie pour nos CCNT ? Pour la CCNT66 et les accords des entreprises nationales ? Cela entraine-t'il la possibilité pour les employeurs de dénoncer plus facilement les CCNT existantes ou les vider de leur contenu pour les renégocier à la baisse, à la sauce El Khomri ? Pouvons-nous encore défendre la CCNT66 et les droits collectifs qui y sont attachés ?

Je pense que la défense de la CCNT66, des CCNT de notre secteur sont toujours et plus que jamais à l'ordre du jour. Je pense que la mobilisation pour l'augmentation générale de nos salaires est aussi la plus grande des urgence, liée d'ailleurs à la question de la défense et l'amélioration des CCNT.

Nous sommes ici en congrès à l'ombre de la Loi Travail fraichement adoptée. Une nouvelle stratégie patronale s'impose à nous. Réfléchir collectivement, « agir pour ne pas subir « tel est notre credo. Nous devons prendre en compte cette nouvelle donne patronale pour les contrer et organiser au mieux la défense et l'amélioration de nos droits collectifs. Organisons la mobilisation pour l'augmentation de nos salaires, pour que continue à vivre nos conventions collectives.

Je vous remercie.

”

> Salaires et Défense des CCNT

Philippe LOMBARTEIX, SDAS 64

“ Je vous apporte le salut fraternel des camarades des Pyrénées Atlantiques.

J’ai été mandaté pour évoquer avec vous les difficultés liées à nos métiers du social et bien sûr la plus fondamentale des préoccupations, à savoir : le salaire !

En effet mes camarades, les dégradations récurrentes de nos conditions de travail dans le secteur social ne sont plus à démontrer et je ne vous infligerai pas une liste sans fin des problématiques des différents métiers de notre branche !

Néanmoins, il faut les prendre à bras le corps et nous attacher à être une force de proposition et le contre poids de cette pente vertigineuse.

La question salariale est fondamentale et nos représentants non de cesse de tenter de défendre notre pouvoir d’achat, mais force est de constater que les années passent et notre niveau de vie trépasse.

Sous prétexte de contraintes budgétaires dont on veut nous rendre complices, voire coupables, les niveaux de rémunération stagnent rendant ainsi la vie de chacun plus difficile.

Bien entendu, notre secteur n’est pas le seul à subir un tel sort, et c’est l’ensemble des travailleurs qui craint tous les jours un peu plus pour leur salaire, leur retraite et leur emploi.

Mais qui est en cause d’en tout cela ? Eh bien, la crise, eh oui la crise, bien sûr la crise… On nous le répète à tort et à travers dans des médias pour le moins complaisants. Mais quelle crise ? Celle qui permet de dégager des milliards de dividendes afin de les redistribuer à quelques actionnaires, déjà par ailleurs largement voire honteusement nantis ? Celle qui oblige les sociétés croulant sous les bénéfices à se réfugier dans des paradis fiscaux notoires pour échapper à l’impôt républicain ?

Nous ne sommes pas en crise mes camarades, notre pays se porte bien, la richesse du pays augmente tous les ans et notre PIB est en constante progression.

Par contre, les travailleurs sont les victimes d’une bande d’escrocs schizophrènes qui n’ont pas d’autre raison d’être, que de faire de l’argent coute que coute et quelques en soient les conséquences sur le reste de l’humanité.

Ce n’est pas acceptable ! Ce n’est plus acceptable !

Nous ne devons plus tolérer des oboles comme salaires, ni accepter des « augmentations » ridicules et méprisantes lorsqu’il y en a.

Nous sommes les héritiers d’un mouvement ouvrier qui généra la richesse de notre pays, nous sommes nous-mêmes les acteurs de cette richesse, ainsi que nos enfants et petits-enfants !

Cela suffit ! L’escroquerie a assez duré.

Au travers de notre organisation syndicale et de notre fédération, nous nous devons d’être le contre-pied de cette situation honteuse qui ne peut perdurer.

Les salaires sont minables, le travail et les emplois disparaissent tous les jours sous nos yeux.

Qui peut encore croire que ce modèle social garantira un travail décent à tous, assorti d’une rémunération respectant la dignité de chacun.

C’est terminé.

La robotique, le numérique, la technologie galopante nous remplacent partout.

Vous pouvez rouler toute la journée sur l’autoroute sans voir le moindre salarié, mais vous aurez pour autant satisfait à vos obligations à chaque péage, vous pouvez aller faire vos courses sans croiser une caissière, de même pour le cinéma et dans bien d’autres situations de la vie.

Et, je n’ai rien contre cette évolution sociétale, si cela permet de supprimer des emplois réputés pénibles.

Mais on ne peut pas pour autant nous priver de revenus, ou nous en remettre à quelques minima sociaux indignes.

C'est pourquoi nous devons nous obliger à un réel débat débouchant sur un vrai projet d'avenir conduit par des revendications fortes, ambitieuses et innovantes.

Soyons le moteur d'un nouveau progrès social.

Il en est un qui est à nos portes, devant nous : LE SALAIRE CITOYEN !

Le salaire citoyen, c'est donner et garantir à tout le monde un revenu qui permette, quelques soient les aléas de la vie de vivre dignement. C'est un débat qui s'installe, qui se développe et auquel nous ne pouvons pas tourner le dos. Nous nous devons d'en débattre, nous nous devons d'être porteurs d'une justice salariale. Nous devons par tous les moyens redonner espoir à l'ensemble des travailleurs de notre pays.

Les malheureux 1 ou 2% d'augmentation que nous glanons parfois, ne font pas rêver et n'emportent pas l'adhésion des salariés ni parfois de nos militants. Faisons adhérer les travailleurs sociaux et les autres, les chômeurs, les retraités autour d'un projet porteur d'espoir et rendant la dignité à chacun.

Oui un salaire pour tous est possible. Oui les richesses le permettent !!!!!!!! Il n'y a pas de crise mes camarades. Il n'y a qu'un problème de répartition des richesses !!!!!! Bien entendu, je ne souhaite pas prendre les patins du fils du père Gattaz et du MEDEF réunis en négociant un salaire de base. Le salaire de base, tel qu'ils l'entendent, c'est un revenu au niveau du seuil de pauvreté, pour que l'on s'habitue à la misère pendant qu'ils continueront de s'engraisser à grand renfort de dividendes.

Cela nous n'en voulons pas !

Non, débattons, d'un salaire décent pour tout le monde, et bien entendu ceux qui travaillent verront s'ajouter au salaire, un revenu du travail, ce qui permettra par exemple aux salariés de nos secteurs de vivre dignement et de redonner toute la noblesse du métier de prise en charge de personnes en difficulté.

Monique Genêt,
SDAS 49

Bonjour à tous,

Je tenais à m'exprimer devant vous pour appuyer et renforcer la demande que l'on fait depuis plusieurs années maintenant d'une augmentation des salaires.

Pour un salaire en lien avec notre professionnalisme.

Pour un salaire qui est la juste reconnaissance d'un travail difficile.

Notre travail ne doit pas devenir juste « alimentaire » !! Sinon, il risque de perdre tout son sens et surtout toutes ses valeurs éducatives.

Nous agissons auprès d'un public fragile, précaire, et si nos soucis existentiels deviennent les mêmes que les difficultés des personnes dont nous avons la charge, comment pourrons nous insuffler une dynamique suffisamment porteuse pour les aider et les entrainer vers le désir de s'en sortir et de s'insérer dans la société ?

L'heure est grave du côté de nos salaires qui ne cessent de baisser par rapport au coût de la vie.

J'ai fait un calcul rapide, mais précis, en reprenant les salaires au cours des 20 dernières années et en comparant l'évolution du SMIC et l'évolution de la valeur du point dans la convention collective 66.

Le résultat est édifiant !

Je vais vous donner quelques chiffres qui parleront d'eux même.

J'ai fait un tableau qui pourra être joint à ce texte dans le compte rendu, mais, pour faire plus rapide, je vais vous donner juste ici le résultat résumé de mes recherches.

J'ai choisi de prendre le coefficient de base dans la CCN 66, à savoir celui qui est appliqué aux Agents de Services Intérieur en externat : le coefficient **341**.

- En 1996, les salariés au coefficient **341** percevaient un salaire brut mensuel de **1225 €**. Le SMIC était alors de **968 €**. Ainsi dans la CCN 66, l'agent de service percevait **257 €** de plus que le SMIC.

- En 2016, ce même agent devrait percevoir **1387 €**, soit, **79 €** de moins que le SMIC qui est actuellement à **1466,62 €**. De ce fait, comme la Convention le stipule, les salariés au coefficient **341** voient leur traitement brut mensuel ramené au SMIC, à savoir **1466,62 €** brut/mois.

Ce qui est d'autant plus grave, c'est que l'agent de service intérieur en **internat** (comme le surveillant de nuit non qualifié par exemple), qui est au coefficient **349** et qui de ce fait, devrait percevoir une rémunération brute s'élevant à **1419 €**, donc inférieure au SMIC, verra lui aussi son salaire mensuel ramené au SMIC, à savoir actuellement : **1466,62 €** . Donc pour lui ou elle, aucune valorisation de salaire du fait d'un travail avec des horaires d'internat !

Voilà donc l'exemple précis qui pointe la misère salariale qui touche notre secteur.

En 20 ans, le SMIC a augmenté de **45 %** alors que les salaires dans la CCN 66 n'ont évolué que de **19 %** !

Je terminerai donc mon intervention en remerciant d'abord nos négociateurs pour le travail qu'ils font auprès des employeurs et en profitant de l'audience qui m'est proposée aujourd'hui pour les encourager à continuer à demander une revalorisation de nos salaires qui soit digne et à la hauteur de ce que l'on est en droit d'attendre…

Il faut oser !

Pourquoi se limiter ?

En 1936, les salaires ont augmenté en moyenne de 12%.

En 1968, c'est 10 % d'augmentation générale. Cela a été possible. Pourquoi cela ne le serait-il plus actuellement ?

J'ai commencé à travailler dans le médicosocial en 1976 (mince, 40 ans déjà) !

J'ai connu des augmentations substantielles régulières jusqu'en 1995… Depuis c'est le recul !

Pour rattraper le manque, il faudrait réclamer un point à **4,70 €** , pour ainsi porter le salaire de base à **1722 €** brut par mois.

Cela ne serait que s'aligner sur l'évolution du SMIC, avec une augmentation de 25 %... C'est notre retard !

Le salaire d'un éducateur spécialisé en fin de carrière s'élèverait alors à **3500 €** brut par mois, ce qui le rapprocherait du salaire d'un enseignant en école primaire avec 30 ans d'ancienneté actuellement.

Jusqu'en 2008, les salaires des enseignants étaient équivalents aux salaires des éducateurs spécialisés. En 2016, **600 €** net par mois, c'est la différence de salaire entre un éducateur spécialisé à partir de 28 années d'ancienneté, et ce, jusqu'à la fin de sa carrière et un enseignant du primaire avec 30 années d'ancienneté.

Loin de moi l'idée que les enseignants soient trop payés, mais,
Ne serions-nous pas aussi méritants ?

Voici le tableau précis des chiffres avancés :

Cotation du point dans la CCN 66	**SMIC brut mensuel**
1996 : 3,32 €	1996 : 976,71 €
1999 : 3,40 €	1999 : 1043 €
2009 : 3,72 €	2009 : 1330 €
2016 : 3,76 €	2016 : 1466,62 €

En prenant comme référence le coefficient de base dans la CCN 66, à savoir celui des Agents de Service Intérieur débutants : coefficient 341,et en rapprochant leur salaire brut mensuel avec le SMIC brut, on obtient ces chiffres :

1996 :
CCN 66, coef 341x prix du point 3,32 € = **1132,12 €** +8,21 % (sujétion spéciale) = 1225,07 € brut mensuel
SMIC : **971,81 €** brut mensuel, soit un écart de 253,26 € en faveur des agents de la CCN 66 (+25 %)

1999 :
CCN 66, coef 341x point à 3,40 € = 1159,40 + 8,21 % = 1254,58 **€** brut mensuel
SMIC : 1043 **€**, brut mensuel, soit un écart de **+211,58 €** en faveur du salarié CCN 66 (+20 %)

2009 :
CCN 66, coef 341 x point 3,72 € = **1258,62 €** + 8,21 % = **1372,67 €** brut mensuel
SMIC : 1330 € brut mensuel, soit un écart de **+42,67 €** en faveur du salarié CCN66 (3 %)

2016 :
CCN66, coef 341x point 3,76 € = 1282,16 € + 8,21 % = **1387,43 €** brut mensuel
SMIC : 1466,62 € brut mensuel, soit un écart de **-79,19 €**, en défaveur du salarié de la CCN66 **(-5 %)**

Si on prend le coefficient d'un agent de service intérieur en internat : coef 349, on obtient :

Coef 349xpoint à 3,76 € = 1312,24 € + 8,21 % = **1419,97 €**, soit un décalage, aussi en sa défaveur de **-46,65 €** par rapport au SMIC. Donc ces salaires seront ramenés au SMIC.

Et nos employeurs, toujours avides d'économies, ne paieront en heures de weekend ou de fériés, seulement celles qui dépasseront le SMIC ! Le SMIC pourrait au moins être la base et tout ce qui est de l'ordre d'un avantage ou d'une prime, compté après la mise à niveau au SMIC.

”

Lionel CHATELAIN,
SDAS 25

“ Mandaté par les SDAS 25 et 70, dont je demande d'excuser Denis Leising, son secrétaire qui n'a pas pu se rendre à ce congrès, je veux intervenir dans ce congrès sur les conséquences des lois « compétitivité « et du « pacte de responsabilité « qui touchent nos établissements de la Haute-Saône de la protection de l'enfance.

Début 2016, le Conseil Départemental de Haute-Saône décide de réduire de moitié la capacité d'accueil en internat de la Protection de l'enfance du département. Sur 360 places existantes, gérées par 6 associations, 188 sont promis à la suppression ou transformation en placement...à domicile !

Ces fermetures sont décidées pour répondre aux budgets d'austérité votés par nos gouvernements contraints dans le carcan de l'Union Européenne. Ces fermetures sont la réponse concrète des collectivités territoriales spoliées de 11 milliards par l'État. Le Conseil Départemental de Haute-Saône presse nos associations de donner leur propre calendrier de fermeture, suppression de poste et redéploiement d'activité.

La Sauvegarde 70 a largement répondu et anticipé ces demandes, allant jusqu'à la fermeture d'internat. Mon établissement, le Centre Éducatif et Professionnel (CEP) de l'Hygiène Sociale de Franche-Comté est mis en concurrence avec le CEP voisin des Chennevière au motif d'un excès d'offres d'ateliers : un des deux plateau technique d'atelier devrait fermer !

Le Conseil Départemental 70 orchestre une politique de fusion/absorption : les petites associations comme M... ou B... sont sommées de se «rapprocher» de grosses associations comme les Sauvegardes ou l'Hygiène Sociale... Nos tarifications exigent un interlocuteur unique tout en réalisant des économies de structures !

Face à l'exigence de destruction de ces 188 places d'internat, nos camarades de la Sauvegarde70 se sont mobilisés afin d'obtenir des garanties de maintien des emplois, aucun licenciement, de redéploiement de postes sont à l'œuvre.

Pour autant, les politiques sociales du Conseil Départemental 70 restent incohérentes :
- prime d'internat avec un explosion des mesures en milieu ouvert, à domicile...
- placements massifs et variés de mineurs étrangers avec inégalité de traitement des accueils : des prix de journée pour les uns, des FJT (Foyers Jeunes Travailleurs) au rabais pour d'autres !

Ces jeunes mineurs non-accompagnés se côtoient dans le même espace associatif en ne disposant pas de prise en charge équivalente. Cette inégalité de traitement ne répond pas à un politique décente et républicaine !

Enfin nos employeurs, contraints par la rigueur « austéritaire « des 11 milliards, cherchent à mettre en place des règlements intérieurs disciplinaires et répressifs. Que dire de la possibilité de licencier pour faute grave un salarié commettant des « accidents ou accrochages bénins, mais fréquents « avec leur véhicule professionnel ?

Mes camarades, notre région Franche-Comté est historiquement une terre d'accueil avec un grande implantation d'internats éducatifs. Les enfants nos sont confiés de tout le pays, de tous les pays ! Ces internats sont une richesse assumée par nos collègues, professionnels et qualifiés.

Défendons ensemble avec nos SDAS, nos emplois, nos conventions collectives et nos métiers face aux décisions de technocrates exécuteurs de politiques d'austérité !

EXIGEONS le maintien intégral des places et des financements !

ABROGATION du pacte de responsabilité !

RESTITUTION des 11 milliards aux collectivités locales !

Merci chers camarades, que vive le syndicalisme libre et indépendant !

Olivier HALLAY,
SDAS 34

Je vous apporte le salut fraternel des camarades de l'Hérault, SDAS FO34.

Bien que nous bénéficions d'un ensoleillement exceptionnel, qui en fait rêvé surement beaucoup, nous ne sommes pas mieux lotis professionnellement qu'ailleurs.

Dans le secteur social et médicosocial, nos salaires ne sont pas dorés. La chaleur du soleil ne nous empêche pas de ressentir le froid de nos conditions de travail. Le pouvoir d'achat va bientôt être un terme qui n'existera plus que les manuels scolaires, mais il est inutile de répéter et de redire ce que nous vivons tous. Juste à titre d'exemple : à la fondation de l'Arméé du Salut aujourd'hui des salariés vont à la banque alimentaire !

Au niveau du SDAS FO34, nous souhaitons et commençons à avoir une politique plus agressive vis à vis des employeurs. Nous ne voulons plus nous laisser endormir par des faux semblants de négociations et de pseudo dialogues sociaux. Rappelons nous comme aux échecs, la meilleure défense c'est l'attaque.

Petit syndicat au niveau de l'interpro, nous avons la fierté d'apporter notre contribution à l'ensemble des camarades de Force Ouvrière.

Dans les 3 Unions Locales, nous avons un représentant du Bureau du SDAS dont 1 secrétaire et 1 secrétaire adjoint.

Au niveau de l'Union Départementale, 1 membre du Bureau et 1 conseiller juridique , 5 conseillers du salarié et 1 représentant à la section fédérale des retraités. Nous sommes en capacité de présenter ma candidature ici présente aux élections TPE : en Occitanie, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon.

Pour finir, je tiens à remercier l'équipe fédérale, son Conseil, son Bureau et ses 2 salariés. Merci pour leur disponibilité, leurs compétences, leur accueil.

Hélas, la vie ne nous épargne pas, nous sommes touchés dans nos vies privées, dans nos vies professionnelles, mais nous tenons ! Nous continuons le combat, nous continuons à nous former, nous continuons à nous mobiliser !

Vive la FNAS FO !

Vive le syndicalisme libre et indépendant !

Éliane LE GALL,
SDAS 29

Bonjour.
Je vous apporte fraternel salut du SDAS 29.

Je suis Éliane LE GALL, aide-soignante, secrétaire du SDAS 29, et DS FO dans l'association AASD (Archipel Aide et Soins à Domicile), anciennement AD29. Cette association compte environs 600 salariés, avec 350 aides à domicile, dont plus de 50 % sont en catégorie C, avec un lot de temps partiel très important.

Grâce au travail syndical, avec l'appui très engagé de notre UD FO du Finistère et son secrétaire général Marc HEBERT depuis bientôt 20 ans, nous avons négocié des accords d'entreprise au-dessus de la CCN BAD (kms à 0,40, majoration du travail du dimanche à hauteur de 85% du coefficient médian, le temps de trajet forfaitisé à 8% des heures faites, prise en charge des jours de carence).

En 2009, nous avons été déconventionnés par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM). Nous sommes allés en référé, en appel, puis en cassation.

En 2014, après un audit du Conseil Départemental, la direction d'AASD a dénoncé les accords qui étaient au-dessus de la CCNT. La CFDT a signé un accord à minima ! FO, majoritaire, a fait un droit d'opposition. Après 3 jours de grève, une manif au Conseil Départemental, une rencontre avec le président du Conseil Départemental, FO a négocié et signé un nouvel accord, en gardant le maximum des avantages au-dessus de la convention.

En 2016, l'histoire se répète !

Le Conseil Départemental a signé avec la direction d'AASD un CERE (Contrat d'Engagement de Retour à l'Équilibre), qui garantit un tarif, mais pas l'activité, avec obligation de revenir à la CCNT BAD. Nous avons rencontré la présidente du Conseil Départemental, le président des maires du Finistère, le directeur de l'association des maires de France. Aujourd'hui avait lieu une nouvelle rencontre avec le Conseil Départemental. **Étant au-dessus de la CCNT BAD, nous sommes l'association à abattre avant que nous contaminions l'ensemble des associations du Finistère !**

Cela va changer dans le Finistère, car FO s'implante de plus en plus dans les associations d'aide à domicile. Nous voulons former, structurer ce secteur, et y instaurer les avantages négociés à AASD, et ainsi, avoir un rapport de force avec le Conseil Départemental.

Actuellement, le Conseil départemental est le principal financeur des associations d'aide à domicile, et d'AASD en particulier, car il gère l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et la PCH (Prestation de Compensation du Handicap). Celui-ci dit que nous coûtons trop cher et que les salariés sont trop qualifiés ! Le Conseil Départemental a la mémoire courte ! C'est ce même Conseil Départemental qui, il y a quelques années, a fortement demandé de former et de professionnaliser les aides à domiciles. Ce qui a été fait !

Il faut rappeler que le secteur de l'aide à la personne concerne en majorité des femmes. Le temps partiel est majoritaire. Les salariées sont souvent seules avec des enfants à charge. Les salaires augmentent très peu, et c'est peu de le dire !! En 2015, le point a augmenté de 1%, après 5 ans de gel, soit 0,2 % par an. Cela donne à réfléchir !! Plusieurs échelons de la CCNT sont encore en dessous du SMIC. Il est vrai que nous ne sommes pas des routiers et que nous ne pouvons pas bloquer le pays !

Il faut signaler aussi que ce secteur de l'aide à domicile et des soins à domicile a un taux d'accident de travail et de maladies professionnelles équivalant au secteur du bâtiment.

Dans toute entreprise privée, il est obligatoire de provisionner les différents risques (retraites, prudhommes, inaptitude...) Sauf dans les services à la personne où le Conseil Départemental refuse ce type de provision !! Cela veut dire que l'entreprise devra « décaisser » au jour le jour les indemnités, mettant ainsi en péril sa santé financière, et donc à terme les emplois.

Comme toutes les structures d'aide à domicile, à but non lucratif, l'AASD est déficitaire. Le Conseil Départemental fixe un même tarif pour toutes les associations sachant qu'elles n'ont pas toutes les mêmes obligations (avec ou sans IRP (Instances Représentatives du Personnel), frais de locaux, ou logé gratuitement par les mairies, taux de CDI/CDD, taux de qualification, taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles, pyramide des âges, hauteur des contrats, 28H/S, 10H/S, et donc précarisation des salariés).

Le Conseil Départemental s'est engagé à reprendre les déficits liés aux indemnités de retraite et de licenciement. Il les reprend par le biais de quelques centimes sur chaque heure payée. Le seul problème est que ce tarif ne couvrant pas déjà les différentes charges, cette reprise des déficits est fictive !

Nous sommes des métiers d'utilité publique ! A l'heure de la loi autonomie et adaptation au vieillissement, qui donne la priorité à l'accompagnement des personnes âgées à domicile, où est cette priorité pour le gouvernement et le Conseil Départemental du Finistère, en termes de financement des associations ? On ne peut pas s'occuper dignement des personnes âgées sans qualification et sans personnel suffisant. La reconnaissance de ces métiers passe par de la formation, des salaires décents qui nous permettent de vivre et bien, et un financement permettant l'équilibre budgétaire des associations et ainsi le maintien des emplois avec la prise en compte des différents coûts.

Une conséquence du combat syndical face à une CFDT proche du patronat, notre syndicat à la dernière élection CE DP a emporté et laminé la CFDT. Nous avons

maintenant largement la majorité avec 57% de taux de représentativité et en Bretagne je vous jure que c'est appréciable.

Camarade stop à la marchandisation de l'aide et des soins à domicile ; développons nos syndicats, merde et abrogation à la Loi Travail.

Vive la FNAS FO et Vive la CGTFO.

François FANJAT,
SDAS 74

Mes chers camarades,

Je vous apporte le salut fraternel du SDAS de Haute-Savoie.

Notre délégation votera le rapport présenté par Pascal CORBEX au nom du Bureau Fédéral et du Conseil Fédéral. En effet, nous considérons que le Bureau Fédéral et le Conseil fédéral ont pleinement respecté le mandat qui leur a été confié au Congrès de Super-Besse. Notre Fédération a été au cœur des combats communs qui se sont menés dans notre pays en défense des intérêts matériels et moraux des personnels de l'Action Sociale, et s'est inscrite pleinement dans la bataille menée par notre Confédération CGT-FO, et en particulier dans la dernière période pour le retrait, puis l'abrogation de la Loi Travail de destruction du Code du travail, de la hiérarchie des normes….

Mes chers camarades,
Nous sommes confrontés dans nos établissements, dans nos services, dans notre vie de tous les jours à une offensive sans précédent contre les droits que chacun ici vit et combat. Dans une des plus grosses associations du département, le Directeur Général ne cessait de dire que la convention collective de 1966 est la convention de la médiocratie. Nous venons d'apprendre qu'il venait d'être licencié. Nos camarades ne le regretteront pas, vous vous en doutez… Nos camarades d'une plus petite association ont été confrontés à une fusion-absorption. Elles, car ce sont des femmes, ont si bien combattu que FO est ultra-majoritaire dans la nouvelle structure. D'autres fusions-absorptions se profilent dans le département : si nous avons bien compris, l'objectif du gouvernement, c'est de passer de 20 000 associations à 5 000, avec son lot de mutualisations, suppressions d'emplois, liquidation de droits…Pour notre secteur, en fait, les fusions-absorptions, ce sont les GHT (Groupements Hospitaliers de Territoires) dont nous a parlé notre camarade Denis Basset de la Fédération des Services Publics et de Santé.

Mes chers camarades,
Malgré la situation, notre SDAS se porte bien. Dans la dernière période, nous avons constitué une importante section syndicale dans un établissement de l'Armée du Salut et nous sommes en passe de reprendre pied dans la plus grosse association médico-sociale du département.

Mes chers camarades,
Même si notre secteur a une spécificité, nous sommes face à la politique du gouvernement qui, au travers des enveloppes fermées, du Pacte de responsabilité qui distribue des milliards aux patrons en puisant dans les fonds publics et dans ceux de la Protection sociale collective (notre salaire différé), etc., s'attaque frontalement aux conquêtes de 1945. Oui, ce gouvernement met en œuvre la politique de détricotage prônée en octobre 2007 par Denis Kessler (ancien N° 2 du Medef) « *La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !* » Et de préciser : « *La création des caisses de Sécurité sociale, le statut de la fonction publique, l'importance du secteur public productif et la consécration des grandes entreprises françaises qui viennent d'être nationalisées, le conventionnement du marché du travail, la représentativité syndicale, les régimes complémentaires de retraite, etc.* » Nous le savons, nous ne serions pas ici s'il n'y avait pas eu la Sécurité Sociale de 1945. Nous avons tous rejoint le syndicat pour : défendre nos droits, pour faire avancer les revendications, pour gagner sur les revendications. Le syndicat, c'est notre instrument, c'est ce qui représente notre classe sociale. C'est la raison pour laquelle nous sommes attachés à l'indépendance. En particulier l'indépendance de notre classe sociale vis-à-vis du gouvernement et du patronat, fut-il de l'économie dite sociale, qui applique avec servilité et zèle la politique décidée par le gouvernement.

Mes chers camarades,
Notre combat a été entravé pendant des années par ce qu'on appelle le « syndicalisme rassemblé ». Le « syndicalisme rassemblé », c'est l'alignement sur la CFDT pour faire passer les plans du gouvernement et des patrons. Le gouvernement a fait passer la Loi Travail –rejetée par plus de 70 % de la population, la majorité des organisations syndicales et contre sa propre majorité, en utilisant l'arsenal anti-démocratique de la Ve République au travers du 49.3, qui est l'expression de la fuite en avant de ce gouvernement dans les contre-réformes. Si, à ce stade, nous n'avons pas abouti à mettre en échec la Loi Travail, il est évident que c'est néanmoins une défaite pour le gouvernement, qui a dû recourir, comme je viens de le dire, au 49.3. Et dans le même temps, nous avons, dans l'unité des 7 organisations (FO, CGT, FSU, Solidaires, Unef, Fidl et Unl) pendant près de 7 mois, porté un coup au « syndicalisme rassemblé » et conforté l'axe de la résistance, qui peut permettre à notre classe sociale de mettre en échec cette politique de destruction des droits. Ces 7 mois ont été regardés avec attention par les camarades des organisations syndicales des autres pays, qui sont eux aussi confrontés à la destruction de leur Code du travail. Du reste et c'est important de le souligner, certains d'entre eux seront présents en novembre à l'occasion du meeting organisé par les URIF Île-de-France FO et CGT. Dans notre département, nous avons pendant ces 7 mois fait des appels communs avec la CGT et Sud, là où ils étaient présents avec nous.

Mes chers camarades,
Notre SDAS fait complètement sienne la résolution du dernier CCN et en particulier sa conclusion :
« *Construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat, obtenir en particulier l'abrogation de la loi Travail et faire aboutir les revendications de FORCE OUVRIERE est indispensable. Le CCN se félicite du rôle joué par la Confédération, dans les 7 derniers mois, par la clarté de la revendication pour le retrait puis l'abrogation de la Loi Travail, la Confédération a permis que s'engage un mouvement puissant dans l'action commune. Dans la continuité, le CCN apporte son soutien aux actions décidées par les unions départementales et les fédérations et donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toute initiative nécessaire.* » Nous le savons, c'est avec le rapport de force que nous pourrons faire reculer le gouvernement, et nous savons donc que nous n'y arriverons pas seuls.

Mes chers camarades,
Oui, nous ne lâchons pas. Il y a un appel commun à la grève pour le 8 novembre prochain dans le secteur de la santé. Une rencontre a eu lieu la semaine dernière avec les représentants FO et CGT de la santé privée et de l'action sociale. Profitons de notre congrès, qui constitue un point d'appui pour, dans la continuité de ce que nous avons fait dans l'unité depuis l'ANI, et ensuite contre la Loi Travail, décider de prendre ensemble les mesures d'organisation, afin que sorte de notre congrès un appel aux salarié(e)s de l'Action sociale pour s'inscrire dans l'unité dans la grève du 8 novembre sur la base de nos revendications précises.

Mes chers camarades, de ce point de vue, notre congrès, avec la force de ses délégués réunis, impulserait, en s'appuyant sur la grève, une grande campagne pour l'augmentation générale des salaires, pour la défense des conventions collectives et des classifications, pour le renforcement de nos syndicats, et ce faisant, contribuer à aider la confédération à poursuivre la construction du rapport de force interprofessionnel pour faire reculer le gouvernement et le patronat. Nul doute que les salariés, confrontés depuis des années au blocage des salaires et à la remise en cause des droits collectifs se regrouperont pour avancer vers la réalisation du nécessaire rapport de forces. D'ores et déjà, dans notre secteur, nous dégageons une perspective en direction de nos collègues pour la défense et le maintien de leurs conventions collectives nationales.

Vive la Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière !

Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière !

Je vous remercie.

”

Vous préférez transporter
10 KG DE SEMOULE
SANS SAC
ou
relever
UNE PERSONNE AGÉE
DANS SON LIT ?
Vous PREFEREZ.fr
Le site dédié à la prévention
des TMS dans l'ESS
Chorum

> Résistance

Patrice DEFOND,
SDAS 63

“ Au nom du SDAS 63 je vous apporte le salut fraternel.

Délégué syndical FO au sein de l’ADAPEI 63 (1000 salariés), je voulais vous faire part de notre victoire aux dernières élections professionnelles du mois de juin 2016 !

Avec plus de 30 % de représentativité au sein de l’Association, FO devient une organisation syndicale qui sera déterminante quant à notre avenir associatif !

Cette victoire est le fruit de nos rencontres multiples avec les salariés répartis sur tout le département.
Cette victoire est aussi le résultat d’un combat mené autour de la mutuelle obligatoire conventionnelle. Maîtrisant le sujet, FO a fortement contribué à impulser une intersyndicale avec la CGT et la CFDT et mener un mouvement de grève sans précédent (2 jour de grève) où l’employeur a dû user de la réquisition préfectorale, cependant capitale ! (64 % de prise en charge employeur et paiement intégral des heures de grève).

Vu le contexte actuel et avec la fusion FEGAPEI/ SYNEAS, le nouveau syndicat patronal NEXEM compte revisiter notre cadre conventionnel ! Aussi, lesz salariés de l’ADAPEI 63 n’échappent pas à cette politique d’austérité et leurs accords d’entreprise sont de plus en plus menacés (exemple de l’AGAPEI 42).

Plus que jamais, FO se doit d’intensifier la résistance pour s’opposer à l’application des lois rétrogrades...

Vive FO !
Vive la FNAS !

”

Jacques TALLEC,
SDAS 35

“ Camarades,

Je vous apporte le salut fraternel du SDAS d’Ille-et-Vilaine.

Avant de vous parler, je voudrais vous dire quelque chose : je voudrais vivre en théorie, car en théorie tout est bien.

Il n’en va pas de même dans le monde du travail où les Femmes et les Hommes organisés syndicalement à la FNAS FO, adhérentes(s) dans nos SDAS possèdent un savoir inégalable :

« ***La dignité humaine se défend partout et tout le temps*** » Stig Dagerman.

Ainsi la veille de notre départ pour notre Congrès Fédéral le SDAS-FO 35 travaillait à la construction d’un rassemblement devant la porte de l’école de Kiné, relevant de la CCNT 51 pour stopper l’abus de pouvoir du directeur qui harcelait les salariés et les étudiants, agressions verbales qui ont conduit nos adhérents à exercer leur droit d’alerte et retrait. Nous avons rencontré la DIRECCTE et la Direction Générale, mais aussi Mr Christophe Mirmant, Préfet de la République, qui est intervenu à notre demande.

En tenant une Conférence de Presse nous entendons arrêter ce directeur maltraitant par notre action collective syndicale.

Nous autres salariés en Résistance nous sommes intervenus de la même façon auprès de l’association Saint Benoît Labre pour faire cesser le harcèlement sexuel en milieu de travail.

L’enjeu est clair pour nous en toutes circonstances nous devons combattre la « toute-puissance » des employeurs de notre secteur professionnel et notamment dans l’aide à domicile.

Nous sommes un syndicat de combat pour le droit au respect et le respect de nos droits et à ce titre notre démocratie directe lors de ce Congrès Fédéral est essentielle pour être un point d'appui fiable pour l'ensemble de ces combats passés, présents ou à venir afin de conserver nos conquêtes sociales et nos Libertés publiques.

C'est pourquoi à l'adresse de nos mandants, nos conseillers fédéraux sortants nous indiquons que nous voterons et approuverons le rapport moral et d'activité présenté par notre Secrétaire Général, notre camarade Pascal Corbex pour une raison simple, nous considérons que le mandat de défense des droits ouvriers a été tenu, et ce, dans la durée.

Ainsi, cela n'a pas échappé aux camarades du SDAS FO 35, nous avons salué l'affiche fédérale qui appelait le 15 septembre dernier clairement à l'abrogation de la Loi Travail, nous avons en revanche déploré que le terme même d'abrogation ne figurait pas sur l'affiche confédérale.

Hier, Résistance Ouvrière aujourd'hui Force Ouvrière, nous considérons que les mots ont un sens et engagent. À ce titre nous pensons que la mise à mal de notre Code du travail, la remise en cause de près d'un siècle de conquêtes sociales et syndicales, la casse de la hiérarchie des normes et du principe de faveur nécessitent sans surenchère ni reniements de ne pas passer à autre chose, de ne rien lâcher sur notre revendication d'abrogation totale et définitive de la Loi Travail et du CPA (Compte Personnel d'Activités).

L'unité sans failles avec la CGT, SUD, la FSU, l'UNEF, l'UNL et la FIDL a permis une mobilisation exemplaire de plus de quatre mois des salariés et de la jeunesse pour refuser en bloc cette loi scélérate. Lors des grèves, des manifestations et des blocages économiques des moments de réelle fraternisation ont permis aux salariés, avec leur organisation syndicale de prendre conscience et confiance en la capacité de la classe ouvrière d'oser lutter et à terme d'oser vaincre.

Il nous revient ici la tâche, de selon nous, tenir la position de l'abrogation, de réaffirmer que l'on se bat toujours, que nous aspirons à tout bloquer économiquement pour débloquer la situation et voir satisfaite notre revendication fondatrice : rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, conserver notre Code du travail, nos accords de branche et nos conventions collectives.
Pour le SDAS FO 35, le moyen le plus sûr pour obtenir satisfaction consiste à construire la GGIR : la Grève Générale Interprofessionnelle Reconductible.
« En un mot, la grève générale a un pouvoir immédiat de transformation, et ce pouvoir s'exerce au seul bénéfice du prolétariat, auquel la possession de l'appareil de production et d'échange donne le moyen de transformer radicalement l'ordre social...
Peut-on citer (mes Camarades) un exemple, un seul, d'une loi sociale votée sur la proposition du patronat ?
Contestera-t-on (ici), par exemple, que «toutes les lois sociales qui» légalisent « l'effort du prolétariat et se réfèrent aux salaires, aux assurances sociales, aux retraites, aux conditions d'hygiène, à la durée du travail, ont toujours trouvé contre elles, pour les combattre farouchement, tous les défenseurs parlementaires du patronat et, hors de l'enceinte des parlements, tous les capitalistes eux-mêmes et leurs agents de toutes sortes ? «

Ainsi parlait notre aîné, le camarade de la CGT-SR Pierre Besnard et il avait raison, à la CGT-Force Ouvrière nous avons la mémoire longue et nous ne passons pas à autre chose, nous tenons le mandat impératif de la défense permanente des intérêts matériels et moraux, individuels et collectifs de la classe ouvrière face à la classe capitaliste.
« Sens-tu que les ouvriers, qui produisent toutes les richesses du monde, qui sont les créateurs de la civilisation et qui ont conquis toutes les libertés bourgeoises, sont aujourd'hui condamnés à la misère, à l'ignorance et à l'esclavage ?
As-tu compris que la cause principale de tous les maux qu'endure l'ouvrier, c'est la misère, et que cette misère, qui est le lot de tous les travailleurs dans le monde, est une conséquence nécessaire de l'organisation économique actuelle de la société, et notamment de l'asservissement du travail, c'est-à-dire du prolétariat sous le joug du capital, c'est-à-dire de la bourgeoisie ?»

Paru le 7 août 1869 dans le journal « L'Égalité « l'article de Bakounine est dans la période actuelle d'une brûlante actualité, à travers la Loi/Travail la bourgeoisie tente une nouvelle fois de nous mettre à genoux, et sous le masque d'une prétendue modernité économique incontestable, dessine à nouveau le véritable visage hideux de la réaction et de la régression sociale, celui de l'austérité à perpétuité, de la précarité à vie et de la barbarie nationaliste et obscurantiste.

Devant la chronique annoncée d'une catastrophe économique, sociale, humaine et démocratique, les responsabilités de la FNAS FO sont considérables : refuser le confusionnisme et les diversions pour se tenir au fil à plomb de notre cahier de revendications de salariés(és) en résistance.
S'astreindre en toutes circonstances à porter le mandat, ne pas le bouffer ce mandat collectif par complaisance politicienne, attentatoire à notre liberté d'appréciation, à la souveraineté de notre comportement et à notre indépendance de pensée.

Offrir une perspective et une espérance irréfragable en la construction obscure, mais féconde du rapport de force suffisant, à même de nous faire gagner. Cela suppose une claire conscience de la tâche à réaliser : c'est l'objet même de l'orientation de notre Congrès Fédéral à savoir La Discussion, La Décision et l'Action.

Aucun état d'urgence, aucune trêve estivale ou des confiseurs, aucune promesse électorale, aucune unité nationale ne saurait nous faire dévier de notre route, celle de l'émancipation intégrale qui vise l'abolition du patronat et du salariat par les salariées(és) eux-mêmes, celle qui s'assigne à traduire en acte la Charte d'Amiens dont nous nous réclamons.
Notre exigence est celle d'une pensée libre, vivante et laïque, souveraine et indépendante des gouvernements, des religions, du patronat et des partis.
Notre solidarité ouvrière en acte passe par la défense des libertés syndicales d'Évreux à Haguenau.

Vive le syndicalisme de lutte de classe !
Vive la FNAS FO !
Vive l'Action Sociale !
Vive la Sociale en Action !

”

Jean-Pierre LE FEVRE,
SDAS 22

“ Je vous apporte le salut fraternel des camarades du SDAS 22.

Saint-Brieuc, avril 2016.

Comme d'habitude, la manifestation est revendicative, mais calme, pour ne pas dire bonne-enfant.

Acte 1 :
Tout d'un coup, j'aperçois dans la foule Force Ouvrière, L, camarade de piste d'il y a 40 ans. Mais, il n'est pas dans les CRS le camarade !? En fait bardé d'autocollants FO, avec 4 de ses collègues, look d'jeunes, (pour ne pas dire look SDAS), basquets rouges, jean délavé, cuir élimé et capuche traditionnelle, ils observent et plus particulièrement, la jeunesse briochine. Bien sûr, les vieux sont déjà fichés depuis longtemps !

« Hé p'tit L. »

« Ah t'es là ! » « Je suis FO, mais là on bosse. On est là pour les casseurs. »

« Ah bon ?! »

Acte 2 :
Fin de manif, sur le retour vers l'UD : *Tudutut, tududut, woiiiiiinnnnnn…* Holà, j'ai l'impression que ça va barder pour les jeunes, qui évidement, jouent les prolongations et jouent à attrape-moi si tu peux, de toute façon je t'embête.

L'acte 3 :
Nous le verrons sur les sites internet de la presse régionale. C'est un jeu de course poursuite dans les rues de Saint-Brieuc : sommations d'usage, parlementassions stériles, charge des robocopes. Un coup de gaz lacrymo, prise à revers, coups de matraque que l'on planque subrepticement devant la caméra du journaliste. Nos 5 d'jeunes sur le retour s'en donnent à cœur joie.

Acte 4 :
Les étudiants et lycéens appellent à l'aide les UD FO et CGT vers 17 h. Postés sous les halles, ils ne savent pas comment mettre fin à leur manifestation. Les 5 malfaisants sont là en embuscade, les uniformes ne sont pas loin. Comment quitter les lieux sans être victime des forces de l'ordre...

Nous descendons. Le camarade Éric, secrétaire de l'UD parlemente avec le commandant de la place forte. Les jeunes quitteront les lieux sans être inquiétés par les forces du maintien de l'ordre.

4 jeunes sont en garde à vue.

Acte 5 :
Les condamnations tomberont quelques mois après : rappels à la loi, TGI, amendes, prison avec sursis. De quoi calmer pour un moment.

Camarades : Ah quoi ça rime tout ça ! À intimider la jeunesse qui voudrait s'émanciper, à freiner le mouvement syndical, à freiner l'élan du fameux dentifrice impossible à remettre dans le tube. Il est clair que le 1er objectif des 5 lascars, qui finalement sont de la BAC, est d'intimider les jeunes et leurs parents, de tuer dans l'œuf la révolte qui gronde dans les facs et les lycées.

Le deuxième objectif était sans doute de discréditer les opposants à la Loi Travail, évidemment dès qu'il y a « casse » ou heurts, les manifestants et les organisations syndicales sont pointés du doigt comme nous le verrons une fois de plus à l'occasion du 14 juin. Hé oui, nous y étions, et nous avons vraiment honte pour les récupérateurs de tous ordres qui nous ont fustigé pour le saccage de l'hôpital des enfants malades.

A se demander si ce ne sont pas les syndiqués de la santé et du médico-social que nous sommes qui ont voulu casser un de leurs outils de travail.

Tout cela conduira, les camarades d'Île-de-France, quelque temps plus tard à manifester autour d'un canal ! Pourquoi pas dans un stade ?

Au secours, l'état policier est de retour !

Il est plus que temps de résister et d'organiser la résistance. Et je ne suis pas sûr que la bataille juridique et le retour à nos simples missions syndicales soient les moyens les plus efficaces. Cependant, ils y participent. Et c'est plein d'amertume que nous y retournons.

Et nous y retournons car nous sommes persuadés que l'une des voies de la résistance est la syndicalisation. La syndicalisation à Force Ouvrière.

Vive Force Ouvrière.

Vive la Fédération National de l'Action Sociale.

”

Christine AUBERY,
SDAS FO 22

“ Je vous apporte les saluts fraternels de tous les camarades des Côtes-d'Armor.

La proposition du SDAS 75 de passer de 21 à 23 membres au Conseil Fédéral nous convient, mais voilà qu'il y a 24 candidatures. Bravo, un de plus.

La première réaction de Véronique MENGUY, membre du Conseil Fédéral, a été de proposer de retirer sa candidature. Bien sûr que non, elle est un des piliers de notre syndicat départemental et elle a fait preuve, au cours de ses deux mandats fédéraux, de sa perspicacité.

Retirer la candidature portée par nos voisins de l'Ille-et-Vilaine, nous ne pouvons pas. N'est-ce pas avec Jacques TALLEC, leur secrétaire de SDAS, que nous avons gagné le maintien de l'EHPAD de Gaël dans l'association de COALLIA en 2015 et donc de tous les salariés ?

Devons-nous écarter Laetitia, Sylvie, Jacqueline, Séverine, Nathalie, Pascal, Éric, Christine, Olivier, Fabrice, Daniel, David, Denis, Jacques, Corinne, Josette, Isabelle ou Nicolas ... ? Aucun de tous ces camarades ne doit être écarté de notre Conseil Fédéral.

Il n'est pas là, question de refuser l'évolution des statuts de notre Fédération, c'est plutôt la ferme volonté de ne pas se passer de camarades, tous reconnus pour leur valeur et leur militantisme. Et nous savons, par expérience, que des 24 concernés, dans une année, seulement une petite vingtaine (ou une bonne quinzaine) sera active au Conseil Fédéral.

Ne nous trompons pas, l'ennemi de notre classe est le patronat et ses sbires. Il n'est pas question d'affaiblir nos rangs, par la perte de nos forces et l'aigreur de l'exclusion qui pourrait s'en suivre.

Le SDAS des Côtes-d'Armor en appelle à la sagesse de cette assemblée, votons le passage à 24 membres, 25 pour faire un chiffre impair, mais gardons toutes ces belles candidatures.

Écartons les éternelles argumentations : « nous sommes en démocratie », « mais c'est ainsi », « il va falloir vous y plier »… Toutes ces phrases creuses que nous entendons trop souvent afin de nous faire croire qu'il n'y a jamais qu'une issue, celle de la soumission. Je rappelle que l'Assemblée Générale est souveraine, ayons la sagesse de l'AG. Osons la confiance entre nous.

Maintenant je m'adresse au congrès. Le SDAS 22 valide le rapport d'activité de la FNAS.

LA RÉGRESSION SOCIALE NE SE NÉGOCIE PAS, ELLE SE COMBAT !
ABROGATION TOTALE DE LA LOI TRAVAIL !

Voilà l'en-tête de toutes nos résolutions : la générale, la sociale et la professionnelle. Abrogation totale de la Loi Travail.

Il est passé l'heureux temps où nous pouvions, pendant l'écriture de la résolution professionnelle, pinailler sur toutes les conventions collectives du secteur, congés trimestriels pour tous, ou pas ?… Vous vous souvenez ?

Dans quelques semaines les décrets vont tomber et UNIFED (UNIon des FÉDérations et syndicats nationaux d'employeurs du secteur sanitaire, social, médico-social privé à but non lucratif) n'aura pas besoin de dénoncer quoi que ce soit. La suppression de la hiérarchie des normes, de fait, supprime nos belles conventions comme la 66 !

Nous en avons eu un petit avant-goût avec la 51, maintenant les patrons n'ont plus aucun frein.

Ce qu'une loi a fait, une autre loi peut le défaire, la bataille pour nos droits collectifs ne fait que commencer !

Non pas une bataille juridique, jamais dans l'histoire de la classe ouvrière nous avons conquis des droits avec l'aide de la justice !

C'est un leurre agité pour que nous devenions « raisonnables » juste avant les prochaines élections. Là aussi, l'histoire nous enseigne que les partis politiques, tous les partis politiques, nous ont toujours cajolés avant de nous rejeter, et de nous envoyer à la niche ! Ou même de nous tirer dessus ! Et les exemples des syndicalistes poursuivis pour fait de « revendications » en sont les prémices.

Que vont devenir les deux branches de l'action sociale ?

Dans les Côtes-d'Armor, c'est avis de gros temps pour les aides à domicile, regroupements sauvages des comités liés au bouleversement des nouvelles circonscriptions sous l'égide du Conseil Départemental. Les camarades de Quintin deviennent des territoriaux à la fin du mois de novembre, chamboulement total des représentations professionnelles, angoisses multiples, il n'est pas aisé de passer du privé au public, surtout lorsque c'est une obligation sous peine de perdre son emploi.

Heureusement que le SDAS est bien implanté dans l'union départementale de tous les syndicats FO 22, enfin dans l'interpro. Les secrétaires du Syndicat des Territoriaux ont répondu présents dès notre appel, malgré la lutte menée depuis de longs mois au GD 22. Ils sont venus aux deux réunions de soutien.

La Branche sanitaire, sociale et médico-sociale est phagocytée par l'Économie Sociale et Solidaire, le monde de l'entreprise le plus décomplexé, le monde de l'exploitation des plus humbles, des plus démunis, ceux que l'ont fait trimer dans des conditions d'esclavage, que ce soit à l'ADAPEI (Association Des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) ou dans les chantiers dits d'insertion. L'Économie Sociale et Solidaire n'a qu'un alibi : l'économie de marché avec l'exploitation des travailleurs pauvres et donc se moque de toutes les protections de ceux-ci.

Amiantés les travailleurs pauvres ? Amiantés les détenus ? La lutte dans les Côtes-d'Armor continue, elle n'est qu'à ses débuts et nous avons donné tous les coups possibles ! Du reste, deux directeurs ont fait les frais de notre détermination, mais combien de salariés ont reçu .

Nous ne lâcherons rien. Nous continuons à dénoncer la marchandisation de notre force de travail, comme les canuts à Lyon l'ont fait en 1832, nommé aujourd'hui « dumping social ».

Les combats des travailleurs sociaux ne peuvent pas aboutir hors d'une organisation interprofessionnelle et loin du corporatisme !

Comment faire face à cette volonté de nous asservir ?

Renforçons la vie collective, les salariés sont prêts, ils se tournent vers les syndicats visibles par leurs actions. Nous n'avons rien à vendre, rien à promettre, seulement nous savons construire dans la fraternité, ce lien fort de toujours. Osons aller à l'encontre des dogmes, écartons de nous avec humour les concepts politiques, les analyses de soumission, le manque d'envergure. Créons nos propres valeurs.

Nos prédécesseurs en 1906 n'étaient pas mieux lotis, et pourtant dans la Charte d'Amiens, résolution du

même congrès, ils osaient déjà défier le capitalisme en prônant la suppression du patronat et du salariat. Ils avaient tiré les leçons des luttes antérieures de 1830 à 1848 et des communards de Paris ou de Lyon, en écartant les partis politiques ou les religions (c'est la même engeance).

Faisons-nous confiance, nous sommes les seuls experts de notre classe.

Exigeons la liberté, celle de vivre et de travailler comme nous l'entendons sans lien de subordination.

Et que notre confédération générale du travail Force Ouvrière maintienne la lutte, libre et indépendante.

”

Jean-Marc CONSTANCIAS, SDAS 41

“ Chers camarades,

Je suis heureux de vous adresser le salut fraternel du Syndicat Départemental de l'Action Sociale du Loir-et-Cher.

Ce SDAS s'est reconstitué, renaît même de ses cendres en 2012, avec aujourd'hui une vingtaine de camarades travaillant dans huit associations différentes (BASS, BAD, Mission locale, Régie de quartier, CHRS et Formation professionnelle de travailleurs sociaux). Des camarades assez isolés, qui font un travail d'implantation important dans ce contexte de reconstruction du SDAS qui est en progression.

Comme ce que nous avons entendu précédemment, nous confirmons que nous vivons comme vous les difficultés de notre secteur : fusions d'associations, qui s'accompagnent de dénonciations d'accords, de changements de CCNT, d'aggravation des conditions de travail.

La baisse des financements par les départements a des conséquences toujours plus destructrices : par exemple, baisse de 20 % de dotations pour la prévention spécialisée, ce qui implique à Blois la disparition de 3 postes sur 14. La fermeture d'une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) débouche sur la création de lieux de vie qui ne sont plus affiliés à la CCNT 66, avec 258 journées de travail de 24 h par an, tandis qu'on assiste à l'arrivée du secteur lucratif dans la protection de l'enfance.
C'est aussi l'arrêt des financements de contrats de jeunes majeurs qui replonge les jeunes dans la précarité, et dans la consternation les professionnels qui sont chargés de les accompagner.

Quant aux services d'Aide Éducative en Milieu Ouvert et Aide Éducative à Domicile, ils sont submergés, avec des listes d'attente de plus de 12 mois avant le début de la mise en place des mesures.

Et, c'est d'actualité, dans le cadre du démantèlement de la « Jungle « de Calais, on voit dans le Loir-et-Cher la création temporaire d'un centre d'accueil et d'orientation avec un financement précaire où l'on embauche des contrats en CDD et sans formation.
Bref, sans allonger la litanie de ce que nous avons déjà entendu, il est sûr que la place du travail social est essentiellement considérée sous l'angle du coût, sempiternellement sous le coup des injonctions pour appliquer les politiques néolibérales.

Face à tout cela, nos camarades du SDAS 41 ont choisi de ne pas se laisser abattre.
C'est ainsi que pied à pied, les camarades réagissent et se battent :
- dans les NAO, dans les réunions des instances des Institutions Représentatives du Personnel (IRP), nous arrivons à arracher des obtentions de journées d'enfants malades, des aménagements de retraites progressives, des négociations pour faire progresser les plus bas salaires dans les grilles indiciaires, de meilleures considérations pour les veilleurs de nuit, et des aménagements d'horaires pour les hommes concernant la vie familiale, dans l'optique de l'égalité Homme-Femme.

Hélas, dans le cadre de ces rapports de force, nos camarades constatent que trop souvent, les cadres hiérarchiques contribuent à la dégradation des conditions de travail, par leur silence ou leur soumission. Il y a là pour notre fédération un champ d'action à labourer en direction des cadres, mais notre camarade Gil Silvestri de la Section Fédérale des Cadres vous en dira un peu plus lors de ce congrès, car il y a là une véritable question à traiter.

Mais ce n'est pas qu'au niveau de leurs établissements que nos camarades du SDAS 41 s'impliquent. Cette année, la lutte contre la Loi Travail nous a fait descendre à de nombreuses reprises dans la rue, dans les défilés et au cours d'actions d'information dans la ville de Blois.

Dans le sillage des conséquences de cette loi, nous continuons à nous dresser contre les manœuvres de démantèlement de nos Conventions Collectives, tandis qu'il faut, sans relâche, faire œuvre de pédagogie avec nos collègues qui semblent anesthésiés d'une part, par l'enfumage anti-syndical, d'autre part par les discours de culpabilisation où l'on oppose ceux qui ont du travail à ceux qui n'en ont pas, ceux qui sont « Gaulois « à ceux qui ne le sont pas, ceux qui ont telle ou telle religion ou qui sont athées.

Camarades, dans l'Action Sociale et la Santé Privée, nous avons une responsabilité fondamentale : résister, argumenter nos positions, faire contrepoids partout où nous le pouvons, où nous sommes, en nous appuyant sur nos fédérations.

Et je voudrais remercier ici, au nom du SDAS 41, le travail de production important fait par la FNAS, la disponibilité de Jacqueline, d'Odile, et de toutes et tous que nous croisons dans les locaux de la Fédération, qui nous permettent d'être outillés pour approcher et convaincre les salariés que nous côtoyons sur nos lieux de travail.

La période d'élections qui débute ne doit pas nous éloigner de nos objectifs de lutte sur le terrain. « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes « : ce mot d'ordre, affirmé en 1864 avec la première Internationale des Travailleurs, est toujours d'actualité, et je pense qu'il va l'être pendant un certain temps. C'est pourquoi nous approuvons le rapport moral et d'activité, qui nous a été présenté et que nous allons voter, et qu'au SDAS 41, nous continuons à œuvrer pour mettre en œuvre un syndicalisme libre et indépendant.

Vive la Fédération Nationale de l'Action Sociale !
Vive la Confédération Générale du Travail - FORCE OUVRIÈRE !
Merci.

”

Colette LAPLANCHE,
SDAS FO 91

“ Je vous transmets le salut des camarades du SDAS de l'ESSONNE.

Notre département a fait la une des journaux ces derniers jours après l'agression de policiers dans la cité de la Grande Borne à Grigny. Comment pourrait-il en être autrement quand les conditions de vie, d'existence sont autant dégradées ? Quand le burn-out atteint autant de salariés, quand les jeunes désespèrent de pouvoir se construire une vie, quand les salariés interdits bancaires sont de plus en plus nombreux.

C'est sur la misère sociale que les trafics, les truands, les maffias font leur lit.

Et la seule réponse du gouvernement est la répression, la construction de prisons, les arrestations de militants. Dans notre département, un seul établissement accueille des jeunes sur placement de la protection judiciaire de la jeunesse. Et cet établissement est en difficulté. Pour maintenir le budget, la direction de l'association a gelé quatre postes de l'atelier traiteur qui formait les jeunes au métier de bouche.

Alors, nous disons cela ne peut plus durer.

Nous avons atteint un point de rupture dans les établissements. Cela fait déjà des années que nous nous battons dans les établissements pour faire appliquer les conventions collectives, mais il ne suffit plus aujourd'hui de rappeler leurs obligations aux employeurs, nous nous heurtons à un refus des employeurs au prétexte qu'il n'y a pas les budgets nécessaires.

Les budgets n'ont pas augmenté depuis des années et c'est sur les salaires que sont réalisées les économies. Les absences ne sont pas remplacées et les arrêts maladie se multiplient, car les salariés sont épuisés. Dans un établissement, un service entier s'est retrouvé sans salariés, car les dix salariés du service étaient en arrêt maladie. Ce sont ceux des autres services qui ont été répartis et seront à leur tour épuisés.

En 2015, le Conseil Général de l'Essonne a demandé aux associations d'accepter un échéancier de 5 à 6 ans pour le versement de la subvention de l'année.

Cette année, notre déléguée syndicale de l'association Le Phare, association de prévention spécialisée, nous a informé que le Directeur ne pouvait garantir le paiement de leur salaire jusqu'à la fin de l'année. Déjà le Conseil Général a demandé d'établir des priorités pour leurs interventions. Certaines villes n'étant pas considérées comme prioritaires. Pourtant, les impôts fonciers ont augmenté de plus de 30 %.

Le Directeur a même suggéré que notre syndicat aille demander des fonds au Conseil Général. Il y a tentative de nous utiliser dans un conflit politique du fait du changement de majorité.

Les fusions/absorptions se multiplient. L'association ABEJ COQUEREL a été absorbée par la Fondation les Diaconesses de Reuilly.

Le GAPAS (Groupement des Associations Partenaires d'Action Sociale) né dans le Nord fait des petits et un GAPAS a été créé dans l'Essonne. Au 1er janvier 2015, l'association AIDERA a transféré la gestion de ses établissements au GAPAS.

L'association GIMC a été regroupée avec l'association APETREIMC et d'autres pour devenir ENVOLUDIA.

Les établissements sont dirigés par des directeurs adjoints qui coûtent moins cher et il n'y a qu'un Directeur pour le regroupement.

Les éducateurs spécialisés assurent le travail de chef de service et sont remplacés par les moniteurs éducateurs dans le meilleur des cas, mais le plus souvent par des aides médico-psychologiques.

Dans ce contexte, les employeurs, de moins en moins issus du médico-social, qui sont surtout des gestionnaires devant à tout prix faire des économies au risque de détruire leur propre branche professionnelle, se ruent sur la Loi Travail avant même la sortie des décrets d'application, en particulier sur l'organisation du temps de travail avec la volonté de mettre en place l'annualisation.

Dans un établissement de la Fondation de l'Ordre de Malte, où nous venons de construire une section syndicale dont une camarade est présente ici, les salariés sont venus nous voir, car ils ne comprenaient pas le décompte de leur temps de travail annualisé. Après vérifications, nous avons constaté que l'employeur ne payait pas l'ensemble des heures effectuées. Des salariés vont récupérer jusqu'à 3 000 euros sur une année.

Dans une association d'Aide à domicile, l'employeur ne rémunérait pas les temps de trajet conformément à la convention collective. Suite à notre intervention, les salariés ont récupéré le paiement de leurs temps de trajet sur trois ans.

Avec la Loi Travail, si le décompte du temps de travail est étendu à 3 ans, ce sont des millions d'euros qui seront récupérés sur le dos des salariés, car quand on travaille sur la base de planning constamment modifié, il est très difficile d'établir le décompte du temps de travail sur une longue durée. D'autant que, lorsqu'il y a contestation, les employeurs disent que les plannings sont prévisionnels et ne correspondent pas au temps de travail effectué.

Il y a aussi mise en place de Comités d'Entreprises départementaux, régionaux, nationaux, avec une diminution de plus de la moitié du nombre d'élus et par voie de conséquence, une diminution du nombre de délégués syndicaux désignés dans le périmètre du CE.

L'exécution des mandats est ainsi rendue beaucoup plus difficile.

Nous avons organisé plusieurs réunions d'information syndicale départementale et aussi dans des établissements pour aider nos camarades et permettre que la mobilisation s'organise. En effet, pour défendre nos droits, il faut les connaître et pour combattre les attaques permanentes du gouvernement contre nos droits, il faut expliquer ce qui se trame.

L'unité syndicale réalisée pour combattre ensemble sur un seul mot d'ordre « retrait de la Loi Travail » et maintenant « abrogation de la Loi Travail » a été une aide considérable pour la mobilisation. Nous sommes en contact régulier avec la CGT et SUD de l'Action Sociale de l'Essonne, mais nous n'avons pas fait d'appel commun au niveau de notre département faute de temps et aussi parce que nous nous sommes appuyés en permanence sur les appels communs de nos UD et Fédérations.

C'est la première fois que nous réussissons à mobiliser autant. Nous avons été présents dans toutes les manifestations.

Nous apprécions les documents édités par la Fédération (ceux qui sont dans les sacoches, mais aussi ceux que nous recevons régulièrement) qui sont des aides précieuses à la défense de nos revendications.

Nous approuvons l'ensemble des revendications défendues par notre fédération.

Nous avons décidé de voter pour le rapport d'activité et le rapport de trésorerie.

Il nous faut continuer à construire le rapport de force dans l'unité parce que l'unité nous rend plus forts pour l'abrogation de la Loi Travail, pour la défense de nos conventions collectives, la défense de nos salaires correspondant à nos qualifications et la défense de nos emplois, en regroupant dans nos établissements, en mobilisant pour le meeting commun des Unions Régionales d'Île-de-France et en rejoignant nos camarades de la santé dans la grève du 8 novembre.

Nous sommes le nombre, mais c'est tout ensemble dans l'unité des syndicats qui ont construit un pôle de résistance que nous pourrons gagner.

Vive la Confédération Force Ouvrière !

Vive la Fédération Nationale de l'Action sociale et vivent nous tous ici réunis !

”

Michel POULET,
SDAS 67

“ Je vous adresse le salut fraternel des camarades de l'Action Sociale du Bas-Rhin.

Mes camarades, nous vivons une période sombre où la vague austéritaire déferle jusque dans nos associations. Cette vague prend différents visages.

Le visage de la peur engendrée par des méthodes de direction délétères :
- un employeur qui sanctionne les salariés par ailleurs adhérents du SDAS, qui ont décidé de défendre leurs droits en justice. Forme de vendetta sociale !
- mon directeur m'annonçant le proche licenciement d'une camarade, membre du bureau du SDAS, en ces termes : «j'ai une mauvaise nouvelle pour vous… » Fusillée pour l'exemple !

Attaque syndicale en règle !
Le visage dévasté des Instances Représentatives du personnel. Moins d'obligations encore pour les employeurs. Et toujours moins de moyens pour la défense les salariés.

Le doux visage des Mutuelles obligatoires qui mettent en péril Notre Sécurité Sociale déjà tant malmenée; et se poursuit la marchandisation de notre santé à marche forcée.

Les visages des Fusions, Absorptions et Dislocations d'associations.

Une association dépose le bilan et les vautours sont là. Ses activités sont redistribuées à d'autres. Celles qui sont rentables bien sûr. Mais… sans les salariés. Licenciement.

Le visage tourmenté de la Loi Travail. Déjà des dénonciations d'accords d'entreprise. Plus de limites aux oukases patronales. Ils n'en attendaient pas moins pour baisser nos salaires encore, et encore nous asservir davantage. Et pourquoi pas supprimer le délai de prévenance pour les changements d'horaires ?!

Les patrons agissent en toute impunité.
Et enfin, le visage grimaçant, détestable, menaçant, le visage de la répression syndicale.
Dans les associations bien sûr, par le licenciement de celles et ceux qui refusent de plier et se taire.
Et répression du mouvement social contre la Loi Travail.

Dans le Bas-Rhin, 6 militants syndicalistes sont convoqués devant le tribunal correctionnel de Strasbourg. 4 de la CGT, 1 de SUD et moi-même.
Ce sont là les suites d'une manifestation à Haguenau le 19 mai dernier. Manifestation calme, mais déterminée. Le procureur s'est auto-saisi !

Nous sommes accusés :
- d'organisation de manifestation sans déclaration préalable
- d'entrave à la circulation

A l'arbitraire du 49.3, à l'injustice d'une loi ne servant que les seuls les intérêts patronaux, le gouvernement entend ajouter la brutalité d'une répression judiciaire.
Mes camarades, ces méthodes inacceptables portent atteinte à la Liberté syndicale.

Ce que j'ai fait, je dois vous l'avouer mes camarades, je l'ai fait en toute conscience. Dans le respect du mandat qui m'était confié.

Conscient qu'à certains moments, alors que les puissants usent d'armes légales mais cependant illégitimes (comme le 49.3), nous, travailleurs, nous n'avons rien d'autre à opposer que la grève et la manifestation. Et si parfois nos armes peuvent être par certains jugées illégales, elles n'en demeurent pas moins légitimes !

Car certes, nous étions armés. Mais armés de nos convictions. Répondant à l'appel national et à l'aspiration de justice et de progrès social contre une future (aujourd'hui présente) loi mortifère. La mal nommée Loi Travail. En réalité, Loi du Capital. Celle des patrons! Renversant d'un seul coup, d'un seul, l'édifice si douloureusement érigé par la classe ouvrière en plus d'un siècle de luttes.

Certes nous étions armés. Armés du courage des justes contre un gouvernement qui trahit les luttes qui pourtant l'ont fondé. Armés de cet irrépressible espoir, espoir qu'un avenir meilleur est possible pour celles et ceux qui chaque jour donnent un peu de leur vie, parfois tant, tant de fois trop, trop de leur vie au travail.

Car ce sont là nos seules armes. Nos seules armes contre l'arbitraire et l'insupportable. Contre «l'incertain et le tragique» de nos vies lorsqu'elles sont soumises aux lois. A ces lois qui servent les seuls intérêts de ceux qui soumettent, qui asservissent et qui oppriment. Contre ceux qui possèdent. Et qui se verraient bien posséder jusqu'à nos esprits !

Le 19 mai dernier, un appel national, donc. Interprofessionnel. Un appel à la grève et à la manifestation. Avec pour seul mot d'ordre: «retrait du projet de loi travail».

A Haguenau ce jour là, ce sont près de 200 manifestants qui d'un même élan revendicatif décidèrent d'investir la voie rapide près du rond point où nous nous étions rassemblés pour alerter les automobilistes du danger qui nous guettait tous.

L'ordre des choses fut troublé ce jour là. Mais comme le disait si bien le poète : « Ce qui vient au monde pour ne rien troubler ne mérite ni égard ni patience. »

Alors oui, je suis attaqué.

Mais à travers moi, c'est nous tous qui sommes attaqués !

Alors oui, six militants sont attaqués.

Mais c'est la liberté syndicale qu'on attaque !

N'oublions jamais, mes camarades, que les attaques que nous subissons sont à la hauteur de la résistance que nous nous opposons.

Alors, libres et indépendants, nous revendiquons :
- l'augmentation des salaires
- la diminution du temps de travail
- des moyens financiers à hauteur de besoin
- le maintien et l'amélioration de toutes nos conventions collectives

Et bien sûr, l'abrogation de la Loi *Travaille.*
Militer, c'est dire espérance.

Exiger la justice n'est pas criminel.

RESISTANCE !!!

Vive la FNAS-FO !

Vive la CGT FORCE OUVRIERE !

Et vive la Sociale !

”

Denis GOUPIL,
SDAS 22

“ Histoire d’un combat syndical contre le lucratif.

Bonjour à tous, camarades,

J’interviens devant vous au nom du SDAS 22, Côtes-d’Armor.

Je vais d’abord planter le décor, je suis délégué syndical chez Coallia, association nationale à but non lucratif qui accueille dans ses établissements médico-sociaux des personnes handicapées et dépendantes. Il y a quelques mois, les salariés de l’EHPAD de Gaël dans le département d’Ille-et-Vilaine ont eu connaissance que l’association Coallia, qui gère cet établissement, céderait la maison de retraite à l’association Noble’Age, association à but lucratif. Cette association était à la recherche de lits afin de mener à bien son projet d’agrandissement d’un établissement de 80 places à environ 100 places sur une ville proche de Rennes. Ces lits supplémentaires ne pouvant être ajoutés au schéma départemental par l’Agence Régionale de la Santé de Bretagne, car selon toujours l’ARS le département de l’Ille-et-Vilaine est déjà bien doté.

Ces salariés ont dans un premier temps contacté la section syndicale Force Ouvrière, afin d’obtenir plus d’informations, car les salariés craignaient pour leurs emplois ainsi que pour la prise en charge des résidents. Suite à l’alerte de la section FO, une réunion entre la direction de Coallia et le personnel de l’EHPAD de Gaël a été mise en place. La direction de Coallia s’est voulue très rassurante sur le sujet et a minimisé les faits, disant que cela prenait une proportion importante et qu’il ne fallait surtout pas s’affoler et que ce n’était qu’une proposition de l’association Noble’Age. La direction de Coallia a même été jusqu’à envisager que si cela devait se faire, elle mettrait en place un service de navette afin que le personnel puisse aller travailler sur ce nouveau site. On se fout de qui ?

Une pétition pour la sauvegarde de l’EHPAD sur la commune Gaël a circulé durant quelques semaines et a recueilli près de 5800 signatures. Cette pétition a été remise au Conseil Départemental, à l’ARS et bien sûr aux dirigeants de Coallia.

J’ai alerté les SDAS du 22 eu 35 et aussitôt ils nous ont apporté leur soutien. Nous avons donc été reçus par le Conseil Département du 35 et par l’ARS de Bretagne.

Ceux-ci ont minimisé les risques, le Conseil Départemental a envoyé une lettre sur ce sujet aux associations concernées (Coallia, Noble’Age) Cette lettre est restée sans réponse. Le Conseil Départemental a précisé qu’il soutenait notre démarche tout en précisant que la fiabilité des petits établissements devenait problématique au regard des budgets.

Les syndicats de l’action sociale du 22 et 35 demandent le soutien de la Fédération Nationale de l’Action Sociale Force Ouvrière (FNAS FO) et propose l’écriture d’une motion de soutien à l’action menée par les salariés de l’EHPAD de Gaël.

L’ARS précise qu’ils sont dans une politique de coopération, et que sur le plan économique un EHPAD ne sera viable dans le temps qu’avec un effectif de 60 à 80 résidents minimum. Si Noble’Age revenait avec un dossier complet pour les transferts de lits de Gaël, c’est qu’ils auront travaillé avec les acteurs locaux, et donc pris en compte tous les facteurs exigés par l’ARS, par conséquent nous serions informés de l’évolution du dossier.

L’ARS se dit sensible à la conséquence humaine sur ce type de projet, et ne laisse donc rien au hasard. L’ARS précise que les acteurs locaux (élus) doivent continuer à travailler ensemble pour pouvoir pérenniser l’avenir de l’EHPAD et rappelle qu’à 23 résidents l’EHPAD ne vivra pas dans le temps.

Plusieurs personnes sont intervenues en soutien et nous retiendrons plus particulièrement cette phrase : ***« Nous nous devons de donner des années à des années à nos aînés ».***

Aux dernières nouvelles, Coallia ne souhaite plus se séparer de l’EHPAD de Gaël. Les élus Force Ouvrière continuent leur vigilance sur ce dossier important du devenir de cet établissement ainsi que sur les autres établissements du médico-social chez Coallia.

Les « fusions/absorptions » dans le secteur du service à la personne et à but non lucratif, sont une réalité, à laquelle nous, salariés, sommes confrontés depuis une bonne dizaine d’années. Quand les employeurs nous disent que la fiabilité des petits établissements devient problématique au regard des budgets, nous traduisons par austérité !

À noter que si cette « affaire » n'avait pas été débusquée, le coût de l'hébergement serait passé de 1600 € à 2800 €.

Voilà un exemple des dangers qui menacent le service à la personne vendu aux « mieux disant » de la concurrence libre et non faussée, fruit de la politique européenne.

”

FO ACTION SOCIALE

MOTION

Le 17e Congrès de la Fédération Nationale de l'Action Sociale FORCE OUVRIERE, réuni les 11, 12, 13 et 14 octobre 2016 à la Pommeraye (49), condamne fermement les convocations pour le 9 novembre 2016, devant le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg, de six militants syndicaux, FO, CGT et SOLIDAIRES, dont celle de notre camarade Michel POULET, Secrétaire Départemental de l'action sociale et Secrétaire Adjoint de l'union départementale du Bas-Rhin, suite à l'action intersyndicale menée le 19 mai 2016 à Haguenau.

Ce jour-là, journée de mobilisation nationale CONTRE la LOI TRAVAIL, 200 salariés se sont retrouvés à l'entrée de la zone commerciale de Haguenau. Spontanément, les manifestants ont décidé de monter sur la voie rapide afin d'informer par la diffusion de tracts des conséquences néfastes de la Loi Travail. Cette action n'a donné lieu à aucun débordement ni aucune dégradation. Le procureur de la République a néanmoins décidé de traduire en justice six d'entre eux.

Le 17e congrès dénonce la répression en cours contre le mouvement syndical et social décidé par ce gouvernement qui cumule les agressions contre les travailleurs. Le 17e congrès affirme son entière solidarité à l'égard des camarades victimes de l'arbitraire étatique et exige l'abandon pur et simple des poursuites engagées à leur encontre.

La Pommeraye, le 14 octobre 2016

Développement

Stéphane RÉGENT,
SDAS 75

“ Camarades,

je vous apporte le salut fraternel au nom du SDAS FO de Paris.

Le SDAS FO 75 votera « pour » le rapport moral du Secrétaire Général et « pour » le rapport de trésorerie du Trésorier Général. Nous soutenons la ligne de résistance tenue par la Fédération. Face aux coups portés par les tenants des politiques d'austérité contre les droits collectifs des salariés, le positionnement courageux de la FNAS FO est un appui fondamental pour les syndicats départementaux qui résistent dans les établissements et les associations où nous travaillons. La multiplication des fusions/absorptions a généré une dégradation importante des conditions de travail, de salaire et d'emploi des salariés du secteur que nous sommes. En dépit des attaques qu'elle a subies au nom du dogme de la rigueur budgétaire, la Fédération a su pérenniser et développer les moyens nécessaires à l'action syndicale.

Nous revendiquons la nécessaire abrogation de la Loi Travail qui, comme le rappelait Pascal, institue la suprématie de l'accord d'entreprise sur l'accord de branche ou la loi. Un accord d'entreprise pourra être ainsi moins favorable que ces derniers en toute légalité. Au vu des dénonciations régulières d'accords favorables aux salariés par les employeurs, il est aisé de voir la perspective qui s'annonce. Cette loi régressive attaque aussi notre rémunération.

Le SDAS FO de Paris a saisi les prud'hommes pour une camarade de l'Aide à Domicile en juillet 2016. Malgré son contrat de travail qui stipulait qu'elle était à temps plein en CDI à 36H 50, l'employeur la rémunérait à la prestation. Ainsi, certains mois, il lui est arrivé d'être rémunérée à hauteur de 58 heures mensuelles… C'est proprement honteux !!! Nous avons obtenu en référé l'indemnisation des heures de travail contractuelles non payées et le paiement d'heures supplémentaires puisque le contrat était établi sur une durée hebdomadaire supérieure à 35H.

La camarade a pu obtenir 27 000 euros d'indemnités. Nous pouvons nous féliciter que la justice prudhommale existe encore dans ce pays. Si cette situation avait été vécue dans un contexte où la Loi Travail s'appliquait et que dans son association un accord d'entreprise majoritaire avait été signé sur la limitation de la majoration des heures supplémentaires à 10 %, à tout hasard, par le syndicat qui a soutenu le projet de Loi Travail, cette salariée aurait perdu 15 % de salaire dans sa réclamation. Sa capacité à accompagner des usagers, elle, n'aurait pourtant pas changé.

Oui, nous avons eu raison de combattre ce projet de loi et oui, nous avons raison d'exiger l'abrogation de cette loi inique. Nous pouvons saluer à ce titre la résistance de notre Confédération et de notre Fédération qui ont su construire l'axe de résistance sur la base de l'unité revendicative avec les autres organisations syndicales (CGT, SUD, FSU, et les organisations de jeunes, UNEF, FIDL, UNL sur l'interpro) et avec la CGT et Sud sur le champ de notre Fédération. Dans ce même esprit, l'initiative prise par les URIF FO, CGT, FSU, SUD, d'organiser un meeting régional début novembre à Paris pour l'abrogation de la Loi Travail et contre la volonté du gouvernement de passer les décrets à marche forcée par tous les moyens nous paraît être un appui pour construire le rapport de force. Y inviter les organisations syndicales d'autres pays européens qui ont combattu contre la destruction des droits des salariés y contribue aussi.

La Loi Travail répond en réalité à trois exigences constantes du MEDEF auxquelles l'UDES (Union des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire) souscrit totalement : augmenter la durée du travail, baisser les salaires et faciliter les licenciements. Les moyens d'y parvenir sont l'organisation d'une mise à l'écart du juge, une atteinte frontale à la hiérarchie des normes, et un contournement des organisations syndicales, obstacles à cette précarisation programmée.

Dans la famille Gattaz, je demande le père, Yvon (ancien président du CNPF, organisation ancêtre du MEDEF). N'était-ce pas lui qui comparait les syndicats à « une araignée » dont il cachait à peine sa volonté d'écraser puisqu'il écrivait : « le secret de l'harmonie sociale, c'est la disparition des syndicats » ! Est-ce un hasard si, dans cette période, les attaques portées contre les militants syndicaux sont aussi violentes ? La résistance syndicale faisant l'objet de tentatives de criminalisation ! En témoignent les poursuites

judiciaires, suite aux manifestations et grèves contre le projet de Loi Travail, à l'encontre des militants d'Haguenau, dont notre camarade Michel Poulet. Pour autant, notre organisation syndicale est bien là, toujours vivante, toujours revendicative, toujours libre et indépendante. L'« araignée syndicale », pour reprendre l'hideuse expression d'Yvon Gattaz, n'est pas sous le talon du patronat, car nous sommes des modestes fourmis qui œuvrent à l'aboutissement de nos revendications reposant sur la défense des intérêts matériels et moraux des salariés.

Pour reprendre la formulation de notre dernier Comité Confédéral National « face à toutes ces attaques, le développement syndical est une priorité ». La FNAS FO a d'ailleurs vu sur ces 3 ans une augmentation conséquente de ses adhérents. En tant que syndicat départemental, c'est ce à quoi nous nous attelons. C'est un facteur important à la construction du rapport de force. À l'Entraide, nous avons réussi en 5 ans à tripler nos sections syndicales d'établissement et à tripler notre représentativité : d'un peu moins de 20 % de représentativité, nous sommes passés à un peu plus de 60 %, devenant première organisation syndicale d'entreprise. Faire respecter nos résultats électoraux ne s'est pas fait sans difficulté, mais le rappel des arguments juridiques a suffi pour éviter le recours au contentieux. Il n'y a pas de recette duplicable, le terrain étant mouvant par nature et nous retenons le fait que rien n'est jamais acquis. Toutefois, dans les ingrédients, nous pouvons évoquer la construction collective du rapport de force au quotidien, la défense de nos réclamations et l'aboutissement de certaines de nos revendications en accords d'entreprise favorables aux salariés, comme la création de congés pour enfants malades rémunérés pour tous les salariés de l'association.

Dans le contexte de combat contre la Loi Travail, comme le soulignait Pascal dans son rapport, l'UDES a appelé avec le MEDEF à arrêter les grèves, en abandonnant lâchement ses 2 « S » : sociale et solidaire. Même certains syndicats employeurs de cette même Union ont été choqués de cette prise de position et l'ont fait savoir aux organisations de salariés. C'est le cas du SERQ (Syndicat Employeur des Régies de Quartier). C'est d'ailleurs sur ce champ conventionnel que nous avons obtenu l'accord sur le fait que les 11 jours fériés soient chômés (13, pour l'Alsace Moselle) et la disparition des entrées de grilles infra SMIC. Même si nos revendications restent longtemps lettre morte, elles aboutissent un jour ou l'autre. La patience et la détermination en sont, entre autres, les facteurs contributifs. Une organisation syndicale digne de ce nom n'abandonne jamais le terrain de la revendication et comme disait Jaurès « l'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir ».

Cette citation résume la génétique même de Force Ouvrière. Ainsi sommes-nous :

- Pour l'arrêt de toutes les politiques d'austérité
- Pour la défense du secteur social et médico-social privé à but non lucratif par l'obtention de moyens à hauteur des besoins
- Pour l'augmentation immédiate des salaires de 20 %
- Pour l'abrogation de la Loi Travail
- Pour la défense et l'amélioration des droits collectifs conventionnels
- Pour l'abrogation de la loi sur la représentativité et le retour à la libre désignation
- Pour la défense de nos métiers et de nos emplois
- Pour le retour à la sécurité sociale de 1945
- Pour la défense des retraites par répartitions
- Pour la construction du rapport de force à même de faire reculer les politiques austéritaires du gouvernement et du patronat jusqu'à satisfaction de nos revendications

Vive le syndicalisme libre et indépendant

Vive Force Ouvrière Action Sociale

Vive la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Jean-Pierre LE FEVRE,
SDAS 22

“ Ouvriers du social, ouvriers du médico-social, je vous apporte le salut fraternel des camarades de Voir Ensemble.

Association nationale pour le bien-être des aveugles, sauf s’ils en sont salariés.

Le tableau est similaire à celui de toutes les entreprises du secteur médico-social, copie presque conforme des secteurs marchands : regroupements, mutualisation, restriction des budgets, marchandisation des secteurs d’aide aux personnes au travail, dégradation des conditions de travail, enfin, austérité…

Et l’on (l’employeur) voudrait nous faire avaler tout ça, avec un peu de pommade.

Et même, faire participer les IRP (Instances Représentatives du Personnel) et les négociateurs NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) à la grande mutation du secteur et de notre entreprise.

Il va sans dire que nos amis les « cfdétistes « leurs emboîtent le pas : « Il faut bien arriver à quelque chose et ne pas tout refuser », « Nous on n’est pas des ça ira ça ira ».

Eh bien camarades, face à ces tentatives de manipulation, face à la bêtise des bénis oui-oui, nous nous sommes organisés et nous battons sur le terrain. Forts de nos 51 % aux dernières élections, nous faisons barrage tant que possible à la remise en cause de nos droits conventionnels. Et les Lois Rebsamen et Travail nous annoncent bien des combats et du combat.

À notre actif : nous avons tenté de contrecarrer la mise en place du nouveau contrat de mutuelle en 2016, en effet, notre contrat étant déjà responsable, l’employeur aurait pu différer de 2 ans, la mise en place du nouveau contrat. Mais inconscients que nous sommes, nous allions mettre notre employeur sur la paille et faire fermer la boutique. Forts de la grogne des collègues, nous les avons accompagnés dans la contestation. Nous avons lancé une pétition, qui a recueilli la signature de 75 % des salariés. Eh bien ceux qui demain nous menaceront de référendum avec chantage à l’emploi, n’ont tenu aucun compte de l’avis des salariés. Ils ont déploré notre outrecuidance, s’offusquant que nous ayons violé les adresses mail des administrateurs et que nous soyons sortis du cadre.

Chou blanc ce coup-ci, mais nous avons eu au moins la satisfaction d’avoir résisté et nous ne cesserons pas de le faire face aux nouvelles attaques de nos droits, contre la Loi Travail, contre le nouvel environnement conventionnel, nouvelle appellation patronale de la Convention Collective Unique.

Pour ces luttes, avec l’aide de la Fédération, nous nous sommes organisés au niveau national et nous nous retrouvons régulièrement pour confronter nos idées, construire nos résistances afin de repartir plus fort dans nos établissements respectifs pour informer et convaincre nos collègues.

Nous nous retrouvons à la FNAS où nous trouvons aide logistique, conseils et expertise.

En me syndiquant, j’ai appris que le syndicat est ce qu’on en fait. Eh bien, nous faisons, continuerons de faire et le ferons savoir afin de construire le rapport de force qui nous permettra de défendre et d’améliorer nos droits et conditions de travail, de nous battre pour des jours meilleurs.

Vive la Fédération Nationale de l’Action Sociale.

Vive Force Ouvrière. ”

Emmanuel BONNET,
SDAS 44

“ Chers camarades,

Je vous apporte le salut fraternel du Syndicat Départemental de l’Action Sociale de Loire-Atlantique.

Notre syndicat regroupe 12 sections syndicales relevant des conventions collectives 66, 51, Mission Locales, Centres Sociaux, Aide à Domicile et Fondation d’Auteuil.

Je vous informe que notre syndicat votera le rapport moral et d’activité du Secrétaire Général de la FNAS FO.

Depuis le dernier congrès, beaucoup de nos droits ont encore été sacrifiés et la majorité d’entre nous a résisté conscients qu’il se passait quelque chose de grave pour nous et les générations futures.
Beaucoup de nos concitoyens nous ont soutenus et cependant, chez nos collègues, le comportement était bien différent. Je vais vous parler de la Mission Locale du Choletais où je travaille en tant que conseiller et dont le territoire couvre la Pommeraye où nous tenons actuellement notre congrès.
Dans cette association qui assure une mission de service public envers les jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont plus scolarisés, la Loi Travail a porté un sacré coup à leur avenir. Nous sommes d’autant plus interpelés que nous agissons pour l’insertion durable des jeunes. Eh bien, nous étions en tout et pour tout seulement 3 à faire régulièrement grève ! Entre les emplois d’avenir, la co-traitance avec Pôle Emploi et plus récemment la gestion des demandes de financements de formations, nous faisons toujours plus avec moins et aucune contrepartie.
Ce qui reste primordial chez mes collègues, c’est d’avoir un travail et une bienveillance de l’employeur : le reste, ça fait peur et il faut rester dans le rang. La cerise sur le gâteau c’est qu’en plus ils sont fiers qu’on leur en donne plus, ça prouve la confiance qu’on leur accorde qu’ils disent !

Mes camarades, dans ces conditions, FO qui dénonce la casse du travail social et appelle à se mobiliser n’a malheureusement pas remporté les dernières élections. Il est probable qu’elle ne remporte pas les prochaines, mais notre syndicat doit être présent, car il est constant et ne fait pas de compromis sans contrepartie. Pour cette raison, je serai fier de représenter notre syndicat aux prochaines élections qui se tiendront dans 2 mois, et de porter haut et fort les revendications ! Pour l’augmentation générale des salaires, pour l’amélioration de nos conditions de travail et des conventions collectives !

Que vive le Syndicat Départemental de l’Action Sociale de Loire-Atlantique,
Que vivent la Fédération et la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE.

”

Régis LEBLOND,
SDAS 56

“ Camarades,

Recevez le salut fraternel du syndicat SDAS du Morbihan.

Nous voterons les rapports d’activités et de trésorerie de notre Fédération où nous nous sentons bien !

Je n’interviendrai pas sur les multiples conflits dans notre département que vous vivez tous au quotidien… Mais nous voulons porter notre contribution ici pour faire face à la généralisation de la régionalisation. C’est une marche inéluctable que ce soit le fait de nos employeurs ou des financeurs de notre secteur.

Nous avons organisé des rencontres régulières entre les SDAS de Bretagne depuis des années (inter SDAS) justement pour coordonner nos actions et nos participations aux instances régionales. Ceci en lien avec la coordination des UD de Bretagne (CORFO.

Par exemple ;

- CRSA Conseil de Surveillance des ARS
- COFAREP Formation professionnelle par branche
- CPRE Commission Paritaire Régionale de Branche
- Schémas régionaux et territoriaux
- OPCA Collecteur des fonds de formation (UNIFAF)
- Écoles de formations et conseils divers par exemple l'apprentissage
- UDES et ESS territoriales (économie sociale)
- CARSAT secteur prévention des accidents du travail
- MDPH

Et j'en passe !

Bientôt, nous aurons les regroupements d'employeurs où tous se mélangent dans les réponses aux appels à projets sous forme de CGSMS (Comité de Gestion du Secteur Médico social et sanitaire).

Nous devons agir tout en restant attachés à conserver nos UD et nos SDAS.

Nous devons donc trouver nos propres organisations pour faire face à ces nouvelles modalités sous peine de ne plus être en capacité de pouvoir porter nos revendications dans les lieux où ça va se décider ! … même si ça nous coûte en apprentissage du numérique…

Il nous faut être exigeants avec les camarades désignés pour qu'ils renvoient à leurs secrétaires de SDAS et aux UD les éléments clés synthétisés voire « digérés ». C'est avec cette rigueur et cette discipline que nous informerons à temps nos instances fédérales et tous nos syndicats dans les établissements pour qu'ils ne se fassent pas enfumer !

Par exemple, nous avons à faire face à notre Conseil Départemental qui a posé et accepté un appel à projet pour 17 places de personnes handicapées vieillissantes. Avec un budget de 70 000 € en fonctionnement et 320 000 € en investissement dans un bâtiment en extension de l'existant. Ceci en juin 2016.

Et en septembre ? Enfin l'accord pour le fonctionnement et rien pour le bâti !

Donc nous avons un Conseil Départemental qui ne tient pas parole sur son propre appel à projet ! Et son schéma départemental !

Nos employeurs décident alors « de sortir » 17 résidents de ce foyer vers des appartements en ville, vers des appartements en foyers éclatés, sans leur demander leurs avis, pour laisser la place aux nouveaux arrivants !

Tout cela sans faire de contentieux et en répartissant les moyens existants !

Nous sommes les seuls à oser dire au Conseil Départemental que c'est une forfaiture !

Nous ne pouvons plus travailler sous ces contraintes financières fluctuantes et sans autre objet que d'obliger les gestions aux coûts les plus bas.

L'action sans réflexion et sans ces informations c'est la débandade assurée !

Longtemps FO a été le premier syndicat reconnu efficace dans le paritarisme.

Retrouvons notre place ! Ça aussi c'est un combat ! Ne laissons pas la place à la représentativité des réformistes collaboratifs !

Notre syndicat ne veut pas d'un pouvoir, mais nous sommes un contre-pouvoir.

Vive l'Action Sociale ! Vive la sociale en action, dans l'indépendance syndicale et la liberté !

”

Bachir MEDANI,
SDAS 66

“ Au nom de tous mes camarades du SDAS FO 66 je vous salue.

Nous sommes heureux de pouvoir faire état d'une évolution positive en termes d'effectifs et d'engagement dans notre section.

Nous voulons saluer l'engagement dans notre section d'un couple qui, entouré d'un petit effectif a su, à travers une constance et une disponibilité fédérer autour d'eux.

Un engagement aujourd'hui :

- avec plus de personnes élues face aux directions pour mieux faire entendre nos voix
- pour une meilleure représentativité devant nos collègues de travail, afin de mieux les informer, les soutenir et les sensibiliser à l'importance de s'engager syndicalement dans un contexte professionnel de plus en plus difficile.

Un effectif grandissant aujourd'hui :

- cela nous permet de créer un réseau plus important de connaissances et d'avoir des retours d'informations essentielles pour mieux nous défendre.
- une évolution de notre représentativité dans les différentes instances comme Unifaf, MSA (Mutualité Sociale Agricole) et les prud'hommes.
- ceci passe également par plus de personnes formées et compétentes pour défendre nos droits.

J'en profite pour remercier au nom de la section l'UD et la FD pour l'aide importante à notre bon fonctionnement.

Notre section

Elle se compose essentiellement de salariés de l'association Joseph Sauvy la plus importante du département, mais nous avons le plaisir d'en voir venir d'autres, comme les salariés de ALEFPA (Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie) et des APF (Association des Paralysés de France) et nous espérons que ce n'est qu'un début.

Nous tenions aussi à saluer pour leur implication nos aides à domicile qui représentent le gros de nos effectifs.

Nous pensons qu'il va falloir rester disponible et prêt à accueillir un bon nombre de nos collèges suite à cette Loi Travail qui va demander plus de représentation syndicale et surtout une force d'opposition pour ne pas permettre un démantèlement de nos accords de branche et de nos conditions de travail.

Face aux multiples difficultés et surtout celles à venir, nous souhaitons à toutes les sections bonne chance.

Merci !

Intervention SFC

"Questionner l'évolution des métiers de l'encadrement dans le champ social, c'est fondamentalement s'interroger sur enjeux et les transformations à l'œuvre dans notre secteur.

Soumis à des réformes successives, le secteur social et médico-social s'inscrit ainsi dans un paysage législatif et institutionnel en constante évolution. Les différentes lois de décentralisation, la Révision Générale des Politiques Publiques, la loi Hôpital Patients Santé et Territoires, la loi REBSAMEN... ont eu, chacune à leur niveau, un effet sur les pratiques, par l'accumulation de multiples dispositifs toujours empilés et souvent illisibles.

Aujourd'hui, notre secteur est impacté, par le plan inter ministériel en faveur du travail social de Manuel VALLS et par la Loi Travail qui défigure complètement le travail social et la place des cadres. De plus, notre secteur, c'est une évidence, est désormais soumis à des contraintes de gestion identiques à celles des autres secteurs d'activité du fait des mesures de rationalisation des dépenses dictées par les politiques économiques néo-libérales.

Les Fondations, Associations, Institutions ou Services y répondent coûte que coûte, au détriment des salariés et des usagers, dans le droit fil des nouvelles politiques dites «sociales».

Confrontés à ces nouveaux enjeux, la fonction de cadre dans le secteur social et médico-social est de plus en plus complexe et nécessite des compétences toujours plus diverses qui mettent en danger notre travail de soutien et d'aide à la personne.

Dans ce contexte de bouleversement, les cadres souffrent d'une forte dégradation de leurs conditions de travail :

- Réorganisation permanente,
- Dégradation du niveau de qualité du travail rendu,
- Manque de sens,
- Injonctions paradoxales,
- Dépossession de tâches,
- Augmentation de la charge de travail,
- Modification du temps de travail (loi 35 heures, forfait jour, loi travail...)…

De fait, les cadres sont mis à distance des équipes et du terrain ce qui n'est pas sans conséquence sur les rapports humains et l'ambiance au sein des institutions. Il en résulte que depuis de nombreuses années, les cadres du secteur social sont de plus en plus exposés au stress et en situation de vulnérabilité.
Ce processus s'est considérablement accéléré dans le contexte actuel qui voit se multiplier les fusions et regroupements d'associations, les Contrats Pluriannuels d'objectifs et de moyens, avec les conséquences que l'on connait, entre autres, le non-remplacement des personnels et les politiques de management agressives.

Force est de constater que la fonction de cadre est devenue extrêmement complexe. L´écart s'est creusé entre les intentions affichées dans les missions et les moyens qui nous sont véritablement octroyés.

Devant répondre à des intérêts contradictoires, les cadres qui veulent résister éprouvent de plus en plus souvent un sentiment de lassitude, de découragement, d'épuisement professionnel, car ils doivent au final faire face :

- A la réalité des politiques de rentabilité « faire plus et mieux avec moins »
- Au brouillage des repères institutionnels et organisationnels
- A la remise en question des formations professionnelles qualifiantes.

Dès lors, l'accomplissement de nos missions devient intenable et incompatible avec les valeurs qui sont officiellement mises en avant.

Bien souvent, on nous impose la conduite de projets pour lesquels nous n'avons pas été associés.

Seuls, contraints d'affronter les incohérences politiques, financières, managériales que nous dénonçons par ailleurs, nous devons composer avec les équipes, les gouvernances, les tutelles, les financeurs.

Chevènement disait « on ferme sa gueule ou on démissionne ». Mais faut-il se résoudre à fermer sa gueule ou démissionner, quand il n'est plus possible de faire face pour garantir une prise en charge de qualité ?

Non, mes Camarades, les cadres ne peuvent rester silencieux et doivent faire entendre leur voix tant il est vrai qu'ils font les frais aux côtés des autres salariés de choix stratégiques dictés par la rentabilité à tout va ! Ne pas rester indifférent c'est se confronter et revendiquer !

Oui ! L'engagement syndical des cadres s'impose comme un véritable enjeu de résistance ! Pour faire valoir ses droits et ne plus subir, ne plus être isolé, ne plus avoir à choisir entre sa vie de salarié et sa vie personnelle !

Non ! Il n'y a pas d'incompatibilité entre la fonction de cadre technique ou hiérarchique et l'engagement syndical pour la défense des intérêts matériels et moraux de tous les salariés.

La syndicalisation fédère et organise un contrepoids permettant de faire valoir :

- Les droits de tous les salariés
- Une appartenance syndicale pour rééquilibrer les forces en présence
- Des revendications pour améliorer les droits et en obtenir de nouveaux.

Les cadres doivent se syndiquer, faire respecter leurs droits, revendiquer sur les déroulements de carrières, les salaires, la rémunération des astreintes, le temps de travail, les congés, la formation…).

Ils doivent imposer un débat de fond sur leur statut, construire un rapport de force contre le sempiternel argument du patronat de « réduction du coût du travail ».

Ce rapport de force doit se construire avec tous les salariés, pour la défense des droits collectifs et l'amélioration des conditions de travail. Nos revendications expriment un mouvement de légitime défense qui s'appuie en amont sur le respect du Code du travail, des Conventions Collectives Nationales et autres accords applicables à tous.

Camarade, l'Histoire nous a appris que pour les salariés, la mise en œuvre d'un rapport de force passe par le cadre d'une organisation syndicale libre et indépendante.

Les membres de la Section Fédérale des Cadres de la FNAS FO entendent contribuer à ce rapport de force, en invitant les salariés-cadres du secteur social et médico-social à les rejoindre dans la réflexion et l'action syndicale.

C'est dans ce sens que nous nous réunissons et travaillons au sein de la Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière.
C'est dans ce sens qu'il est indispensable qu'il y ait désormais dans chaque département un délégué-cadre de notre fédération pour être au plus près des préoccupations des cadres de notre secteur.

Je vous invite donc à vous manifester sur ce point.

Merci à tous
Vive la FNAS FO !
Et vive Force Ouvrière !

Josette RAGOT,
Secrétaire Générale
Adjointe

“ J’ai juste un petit point technique à redonner concernant le secteur de l’aide à domicile.
Depuis 2012, nous avons dans la convention collective une disposition qui s’appelle le chèque congés syndical qui est une possibilité pour tout mandaté, par la fédération, d’être absent de sa structure, sans demander une autorisation d’absence.
C’est du temps syndical qui est à disposition de l’adhérent, à qui nous avons remis ce temps syndical.
Ce temps est distribué nationalement d’une part, en fonction d’un socle conventionnel de 200 j. par fédération syndicale, plus une enveloppe distribuée selon la représentativité. A la fédération nous recevons un nombre assez important de chèques congés syndicaux. La difficulté pour nous est de ne pas les avoir tous en début d’année, le solde n’étant redistribué qu’en cours d’année. Entre le moment où nous les avons à la fédération et le moment où nous pouvons les envoyer dans les SDAS, et le moment où ils peuvent être utilisés par les adhérents, il s’écoule un certain temps qui fait que l’on impulse l’utilisation de ces chèques au maximum.
Je rappelle : c’est du temps syndical et comme tout droit syndical, le temps syndical qui n’est pas utilisé est un droit perdu.
Alors à ce titre, à FO nous avons établi un protocole d’utilisation, parfois l’on ma reproché d’être un petit peu radin sur ce temps là, c’est tout a fait vrai. Parce que nous voulons contrôler absolument l’utilisation de ce temps. Et du coup, à cause de la façon assez rigoureuse que nous avons de contrôler ce temps syndical. Quand je dis le contrôle, ce n’est pas le contrôle de ce que vous faites, c’est le contrôle du nombre de chèques, du moment où vous les utilisez et de la façon dont ils sont remboursés par les employeurs, et la structure de la branche qui finance ce temps-là. Par cette utilisation rigoureuse du temps syndical, nous sommes l’organisation syndicale qui utilise le plus les chèques congés syndicaux. Beaucoup sont perdus et retournent dans le pot commun, notamment ceux qui devraient revenir à la CFDT, qui sont distribués, mais non utilisés, parce qu’ils sont distribués un peu comme ça à* tout le monde, on ne sait pas trop ce que cela devient. Ce n’est pas remboursé par le fonds, qui doit rembourser ces chèques et du coup cela retourne dans le pot commun. Et donc, nous en récupérons après, ce qui est très bien pour nous.

Cette année particulièrement nous avons isolé, un nombre relativement important de chèques congés pour permettre à beaucoup de camarades de l’aide à domicile d’être présents à ce congrès. Ce qui est le cas. Et nous en sommes tout à fait satisfaits, d’ailleurs vous l’avez entendu dans les différentes interventions qui ont eu lieu hier. La question des problèmes dans l’aide à domicile a été abordée par des salariés de l’aide à domicile, mais aussi par des camarades secrétaire de SDAS, qui s’emparent des problèmes de l’aide à domicile.

C’est le 1er congrès où l’on constate une telle appropriation par les SDAS, du fonctionnement de l’aide à domicile et par les salariées de l’aide à domicile elles-mêmes qui prennent du temps et travaillent sur la construction de leurs revendications, sur l’intervention dans leur association.

Je signale que vous avez dans les clés USB, dans les pochettes remises, une convention collective commentée de l’aide à domicile qui est le fruit d’un travail commencé en 2011, déjà, avant même que la convention soit totalement validée et applicable sur tous les points revendicatifs que nous avions mis en avant et qui n’ont pas forcément été intégrés. Depuis 2011 nous avons pu, et depuis 2012 avec les chèques congés, nous avons pu organiser des réunions nationales, des réunions régionales auxquelles nombre d’entre vous ont participé, qui nous ont permis de faire le lien entre les salariés des différentes associations.

La réflexion a été menée sur le contenu de la CC : qu’est-ce qui est très mal écrit, ce qui est souvent le cas, c’est très très mal écrit. Qu’est-ce qui pose souvent souci ? Nous avons proposé ce travail d’annotations de commentaires pour essayer de simplifier, pour l’ensemble des adhérents, l’appropriation du contenu de cette convention. Ce travail nous l’avons terminé à un moment donné, c’est-à-dire à octobre 2016. Ce qui veut dire qu’après octobre 2016 il y a encore du travail à faire, et c’est donc le travail que nous conduirons avec la BAD TEAM (équipe de l’aide à domicile) pour continuer à poser nos revendications à partir de ce qui existe, parce qu’évidement, il faut bien connaître ce qu’il y a dedans pour poser clairement les revendications et cela c’était aussi l’objet de nos explications. Bien entendu ce travail n’est pas du tout fini, ni parfait loin de là. Les commentaires et les contributions seront les bienvenus, nous essayerons d’organiser au mieux la réflexion et les contributions supplémentaires. Toujours

Adéis, le partenaire “protection sociale” des BRANCHES PROFESSIONNELLES !

- Proposer aux partenaires sociaux une couverture santé et prévoyance de qualité
- Innover pour des actions de solidarité et de prévention
- Décrypter l’actualité pour une information simplifiée

290 M€
de cotisations
67 accords
conventionnels suivis
975 000 salariés
couverts

adéis
Pour les branches professionnelles

www.adeis-branches.fr

Suivez-nous sur Twitter
@AdeisBranches

Groupe APICIL · CIPREV · Humanis · Ipsec Groupe Humanis

INPC

*Notre **métier** :*

Accompagner les partenaires sociaux
lors de la mise en place de régimes collectifs
de protection sociale

l'INPC

L'interlocuteur des acteurs de la protection sociale

Le partenaire des partenaires sociaux

Le promoteur d'une protection sociale collective et solidaire

Abonnez-vous à L@ lettre de l'INPC

et recevez par courriel mensuel l'actualité de la protection sociale

Abonnement sur notre site **www.inpc.fr**

Institut de Protection sociale Collective

Heron Building Montparnasse
66 avenue du Maine 75014 Paris
contact.inpc@inpc.fr

dans cet objectif demain dans la journée, nous vous proposons que les adhérents de l'aide à domicile présents dans ce congrès aujourd'hui se réunissent au moins pour se connaître, il n'est pas question de faire une réunion de réflexion très longue, mais pour au moins créer des liens. Nous leur remettrons les chèques congés syndicaux qui leur permettent d'être présent ici, sans perte de salaire. Parce que dans la convention collective de l'aide à domicile vous avez des autorisations d'absence qui ne sont pas rémunérées. On m'a signalé que quelques camarades avaient eu des problèmes avec leur employeur pour être présents. Il faut bien lire la convention collective, justement, c'est très clair. Le chèque congés syndical est du temps syndical que nous vous donnons. À partir du moment où vous vous absentez sur un chèque congés syndical, la seule obligation que vous avez est d'informer votre employeur 15 jours à l'avance. Ce n'est pas une autorisation d'absence que l'on demande. C'est une simple information que le salarié fait à son employeur au moins 15 jours à l'avance. Tout salarié de l'aide à domicile qui a en sa possession un chèque congés syndical, remis par la fédération à le droit de s'absenter. La seule réserve est le délai de prévenance. C'est pour cela que nous avions isolé un certain nombre de chèques congés syndicaux pour permettre à tous les salariés de l'aide à domicile d'être présents. Cela demande un certain temps d'écriture pour vous remettre ces chèques congés syndicaux, nous les avons déjà préparés en fonction de la liste des inscrits. Nous vous les remettrons demain. Nous couvrons le salaire complet pour la semaine. Je m'explique : une salariée qui est à temps partiel, qui aujourd'hui aurait dû travailler 3 heures. Ce n'est pas seulement 3 heures qui lui sont payées, mais c'est 7 heures avec 2 chèques congés syndicaux. Les journées complètent passées au congrès seront totalement rémunérées par l'employeur. Nous avons isolé 4 jours pleins pour chaque délégué, et nous avons la possibilité de vous donner, en plus le lundi, pour les délais de route, voir le samedi pour le retour ou pour ceux dont le planning prévoyait du travail. Vous n'allez pas retourner au boulot le samedi ! Vous bossez ici c'est assez. Nous avons suffisamment de chèques congés syndicaux pour couvrir ses absences. Si vous avez des questions plus particulières, n'hésitez pas à nous poser des questions. Nous, c'est Isabelle, mon alter ego dans l'aide à domicile et moi-même.
Demain, nous prendrons un moment pour répondre à vos questions et vous donner les chèques nécessaires à votre absence.

Véronique ARRIGHUI, SDAS 83
Est-ce qu'au niveau des SDAS ou des UD, on peut avoir une provision de chèques congés ?

Ce n'est en général pas pour les UD, mais j'allais dire que si un salarié de l'aide à domicile est membre de la commission exécutive de son UD, et pour pouvoir participer au fonctionnement de son UD, nous sommes tout à fait disposés à vous donner des chèques congés. La seule réserve que j'ai, c'est le nombre de chèques dont je dispose en début d'année. À partir du moment où j'en ai en nombre et c'est le cas en ce moment, bien évidemment, il suffit de nous faire la demande. Faites-nous une prévision du nombre de chèques dont vous avez besoin pour ce que vous envisagez comme réunions, conseil syndical, la CE de l'UD pour avoir une vision de comment sont utilisés les chèques. Aucun problème pour que l'on vous donne du temps pour le fonctionnement des SDAS et pour le fonctionnement de l'UD si vous êtes dans ses instances.
Nous voulons que FO utilise tous ses chèques pour que ça ne retourne pas dans le pot commun et que ce soit redistribué autrement. FO à un certain nombre de chèques, ils doivent TOUS être utilisés. Le temps syndical qui n'est pas pris est du temps syndical qui meurt, et celui-là aussi. Le fonds qui rembourse, vos employeurs de ce salaire, c'est l'AGFAP (Association de Gestion du Fonds d'Aide au Paritarisme) dans le cadre de la branche de l'aide à domicile, actuellement j'en suis la présidente, donc je tiens a avoir une vision de ce qu'il se passe là-dedans et je l'ai. Je suis assez stricte sur le fonctionnement de l'AGFAP pour savoir ce qui se passe là-dedans.

Demandez-nous des chèques nous vous en enverrons, jusqu'à ce que l'on n'en ait plus ! Et quand j'en ai plus, il n'y a pas de souci je vous le dirai.

”

> Les médaillés

Remise des médailles de la Fédération aux Camarades
ayant œuvré au sein de ses instances fédérales :
Michel CAPPELLETTI, Christian BEAUTIER, Joseph ISLAM, Sylvie MAJNA,
Yoann MAHOUDEAU, René MALLE, Roland SOAVI, Jean-Paul CARREAUD.

Les Invités

Xavier GUILLOT,
Secrétaire Général UFAS

“ Chers Camarades,

Je tiens tout d'abord à remercier personnellement Pascal CORBEX et la Direction sortante de la FNAS FO pour votre invitation à votre Congrès, je veux souligner ici les excellents rapports qui nous unissent. Le syndicalisme se traduit aussi à travers des rencontres humaines et fraternelles.

Dans son intervention sur la loi dite « travail », Pascal a pour moi commis une erreur d'interprétation concernant notre position : la CGT a toujours été CONTRE cette loi, elle a toujours demandé avec FO son retrait, puis son abrogation. Simplement, nos stratégies de départ étaient différentes entre nos deux organisations syndicales.

Pour exiger le retrait de la loi dite « travail » puis, dans un second temps, son abrogation, des millions de travailleurs de tous secteurs ont répondu présents à l'appel de l'intersyndicale CGT, FO, FIDL, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL... et fait marquant, cela s'est produit à 15 reprises dans la période du 31 mars au 15 septembre 2016 !

La période actuelle est marquée par la mise en œuvre de politiques qui ont remis en cause les moyens de l'action sociale, le sens du travail et la solidarité dans notre pays. Tous nos secteurs sont touchés par des logiques comptables réduisant les budgets des établissements. La prévention spécialisée, les mesures de contrats « Jeunes majeurs », l'action sociale en direction des adultes, des familles et des réfugiés politiques ou économiques deviennent difficilement applicables dans les territoires.

La paupérisation, l'actualité sociale et syndicale de notre secteur (révisions des conventions collectives nationales du travail, dénonciation de la CCNT du 31 octobre 1951 et menaces sur la CCNT du 15 mars 1966, la perte du pouvoir d'achat estimée à 26 % par la DARES[1], la casse des métiers...) ont été les thématiques les plus importantes dans le rapprochement de nos deux organisations syndicales.

Dans la CCNT du 15/03/1966, nos deux organisations ont proposé trois avenants, dont l'un pour l'augmentation de la valeur du point : de 3,76 à 4 euros la première année, soit 6 % d'augmentation pour les salariés en 2016, puis un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat en 2017. La réponse des employeurs a été de proposer un avenant de la valeur du point de 3,76 à 3,78 euros, représentant 2 centimes d'euros pour les salariés en 2016 ! Cherchez l'erreur ! On peut comprendre qu'aucune organisation syndicale (y compris la CFDT) n'a signé cette mendicité et les organisations syndicales d'employeurs ont refusé unilatéralement de le déposer. Votre camarade nous a présenté une très bonne analyse sur ce sujet dont nos négociateurs CGT se serviront avec votre permission !

Concernant notre combat unitaire pour la défense de la CCNT du 31/10/1951, nous étions ensemble en action à tous les rendez-vous de luttes : dans les manifs, dans les distributions de tracts communs, dans les déclarations à la presse, lors de sa dénonciation en 2011 !... Encore actuellement, nous réclamons et nous réclamerons ensemble lors des futures commissions paritaires, l'augmentation conséquence de la valeur du point et une meilleure reconnaissance des classifications. Cela fait maintenant bien longtemps que nos deux organisations syndicales n'ont pas signé d'avenant dans cette convention, la FEHAP ne proposant que le minimum réglementaire.

FO et CGT se sont également opposées aux signatures de plusieurs avenants malheureusement signés par les trois organisations syndicales CFTC, CFE-CGC, CFDT (signataires de l'Accord National Interprofessionnel), ces dernières se sont même permises d'accepter sur table des accords avant la fin des négociations !

Les 23 mai, 21 juin et 08 septembre 2016, des rassemblements et/ou manifestations se sont tenu à Paris et en région à l'appel de l'intersyndicale CGT, Collectif Avenir Educs, FAFP, FSU, Solidaires, UNEF des Etats Généraux Alternatifs du Travail Social (EGATS) pour demander l'abandon de la saisine de la mise en œuvre du plan gouvernemental relatif au travail social de la Commission Professionnelle Consultative (CPC), la reconnaissance des métiers actuels de niveau III au grade de licence, l'augmentation des moyens humains et financiers, etc. La CGT regrette l'absence de FO dans cette intersyndicale, car nous avons les mêmes revendications. Pour preuve, CGT et FO entre le 23 mai et le 13 octobre 2016, ont refusé de se rendre à

la CPC pour ne pas cautionner la feuille de route déjà prédéfinie par la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS).

Bonne continuation, bonnes luttes unitaires et fraternelles ! Encore une fois, un grand merci pour votre chaleureux accueil à toutes et tous. Vive le 17ème Congrès de la FNAS FO ! Vive la CGT-FO ! Et vive la Fédération CGT Santé/Action Sociale et son Union Fédérale de l'Action Sociale ! Vive la CGT !

(1) Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques.

Denis BASSET,
SPS FO

Tout d'abord, je vous adresse le salut fraternel de la Fédération des Services Publics et des services de Santé et plus particulièrement de son secrétariat fédéral.

Je suis très content de participer depuis hier à vos travaux. J'ai tenu a être présent pour écouter le rapport d'activité de Pascal, l'excellent rapport d'activités. J'ai été satisfait de voir ô combien il a été plébiscité par le congrès, parce que c'est rare de voir des rapports adoptés à l'unanimité après les débats qui ont pu enrichir ton rapport initial et les 31 interventions qui sont venues jusqu'en fin de soirée hier, tard, enrichir les travaux de votre XVIIème congrès.

Mes camarades, les relations entre nos deux Fédérations sont régulières, fréquentes, bien entendu prioritairement entre une partie de notre fédération qui est l'Union Nationale de la Santé Privée, dont vous avez entendu la Secrétaire Générale hier après-midi intervenir puisqu'elle cumule deux mandats : Secrétaire de l'Union Départementale du Maine-et-Loire et Secrétaire Générale de l'Union Nationale de la Santé Privée. Les relations entre notre Fédération et plus particulièrement la branche santé, entre la FNAS, son Secrétaire Général et l'ensemble de l'équipe fédérale sont donc régulières et excellentes. D'ailleurs, Pascal tu as remarqué que l'on ne manque jamais d'être présent à l'apéritif d'honneur que votre Fédération organise à chaque Comité Confédéral National. Je crois que tu le mets dans ton rapport, c'est un moment qui est important pour votre Fédération. Mais je crois que c'est un moment qui est aussi important pour les membres du Comité Confédéral National, pour qui à cette occasion, au-delà du débat qu'il y a au cours, c'est un moment convivial toujours appréciable où l'on peut se dire les choses beaucoup plus directement.

Mes camarades depuis le début de l'année, Pascal l'a rappelé, on a vécu un moment particulier. Je ne sais plus si c'est 14 ou 15 manifestations, le 15 septembre étant la 15ème je crois. 15ème journée de grève que notre Fédération, comme la vôtre bien entendu, a suivi et a appuyé massivement pour demander tout d'abord le retrait et maintenant à partir de la promulgation de la Loi, l'abrogation de la Loi Travail. Votre rapport d'activité fait par votre Secrétaire Général et les interventions qui ont suivi ont démontré les conséquences que cette Loi va entraîner très rapidement dans les entreprises, sur la remise en cause des conventions collectives, du Code du travail, l'inversion des normes, des choses beaucoup plus prégnantes immédiates, l'abaissement de la rémunération des heures supplémentaires. Le quinquennat avait commencé par la défiscalisation des heures supplémentaires, le quinquennat va se terminer avec un abaissement à 10 % des heures supplémentaires qui jusqu'à maintenant étaient rémunérées à 25 %. Ce n'est pas la mesure la plus emblématique de la Loi Travail, mais enfin, c'est quand même une mesure qui va avoir des résultats concrets pour les salariés qui justement ont des compléments de salaire par les heures supplémentaires. Et puis mes camarades, cette Loi Travail fait partie d'une partie d'un dispositif d'ensemble que nous voyons apparaître.

Une autre loi a été promulguée juste avant l'été, c'est ce que l'on appelle la loi dite de modernisation du système de santé, qui en définitive est la face B de la loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire). Ils n'avaient pas été jusqu'au bout. La territorialisation n'avait pas pu être abordée complètement dans la Loi BACHELOT. Eh bien, ce qui n'avait pu être fait a été complété par la loi dite de modernisation des systèmes de santé avec la territorialisation et les conséquences qui sont en train de se mettre en place. Pour vous donner un exemple, avant la fin de l'année, sur les 850 établissements publics de santé qui produisent du MCO (Médecine Chirurgie Obstétrique), il y aura 135 GHT (Groupement Hospitalier Territoire) qui sont en train de se mettre en place et qui devront être finalisés avant le 31 décembre. Ils vont ensuite se transformer en 135 projets médicaux de territoire avec toutes les conséquences que cela va entrainer.

On avait jusqu'à maintenant des déserts médicaux au niveau de la médecine libérale. On va avoir demain des déserts médicaux pour ce qui est de la médecine hospitalière et de l'hospitalisation publique. On aura des territoires demain qui n'auront plus de possibilité d'accès au soin comme on l'a aujourd'hui avec le tissage hospitalier, tel qu'il était présent sur le territoire. C'est une des raisons pour laquelle on appelle au 8 novembre 2016 avec nos camarades de la CGT et nos camarades de Solidaires. Depuis le début de l'année, on avait envie de faire une action par la grève et par le rapport de force, sur le secteur sanitaire, sur les secteurs sociaux et médico-sociaux. On ne l'a pas fait parce que la primauté depuis le début de l'année c'était d'être en appui sur le combat contre la Loi Travail et sur l'appel interprofessionnel. Je peux vous dire que dans les secteurs où je suis responsable, on l'a fait depuis le début de l'année en intersyndicale. Entre FO, la CGT et Sud, les appels ont été communs pour l'appel à la grève, les jours de manifestations contre la Loi Travail et sur l'ensemble du dispositif depuis le début de l'année qui avait été mis en place par l'intersyndicale nationale interprofessionnelle. Aujourd'hui le combat, a pris une autre tournure, mais là, je laisserai le soin, comme Pascal l'a également indiqué, au Secrétaire Général de la Confédération d'y revenir dans son intervention qu'il va faire devant ce congrès cet après-midi.

Aujourd'hui nous entendons bien créer les rapports de force et ça commence le 8 novembre et mes camarades, ça ne veut pas dire que le 8 c'est une journée d'action sans perceptive. Parce que ce qui est en train de se passer dans nos secteurs et ce qui est en train de se passer actuellement et qui va être discuté la semaine prochaine au Parlement, c'est ce qu'on appelle le PLFSS (Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale) qui concerne autant le secteur sanitaire, que le secteur social, que le secteur médico-social. Ne vous laissez pas berner par des annonces ministérielles qui pourraient laisser croire qu'il y aurait un « dégarotage » budgétaire de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM), que ce soit l'ONDAM sanitaire ou l'ONDAM médico-social. Au contraire, pour 2017 nous allons encore avoir des ONDAM restructurant avec des conséquences dramatiques pour vos secteurs et le secteur sanitaire. C'est pour ça que nous avons choisi cette date du 8 novembre, parce qu'elle est en plein pendant la discussion parlementaire sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale et que nous estimons que c'est aujourd'hui que nous devons créer les conditions du rapport de force pour justement, inverser cette politique qui est en train de se mettre en place dans nos établissements de nos secteurs, avec les conséquences qu'il y a pour les salariés qui exercent dans ces secteurs-là, sur les conditions de travail, sur les conditions de rémunération, mais également les conséquences qu'il y a pour les citoyens qui fréquentent nos établissements et qui fréquentent les activités que l'on dispense. Ce que l'on est en train de voir se mettre en place, mes camarades, c'est une véritable remise en cause encore un peu plus drastique de la Sécurité Sociale de 1945, telle qu'elle avait été conçue dès 1945, et l'ensemble des pans sur lesquels nous sommes amenés, les uns et les autres, à exercer professionnellement et à militer. Et je crois qu'il y a eu une intersyndicale nationale lundi dernier entre nos Fédérations FO, CGT et Solidaires. Je sais qu'il y a eu une intersyndicale la semaine dernière de vos secteurs où également notre Union Nationale de la Santé Privée est partie prenante. J'espère qu'avant la fin de la semaine on va avoir un appel commun qui est en cours de finalisation. Pour ce qui est du secteur sanitaire on est en train de le peaufiner et je ne doute pas que vous allez en faire de même, pour les secteurs qui sont les vôtres pour que l'on puisse avoir un appel commun pour le 8, même si ça prendra différentes formes en fonction des secteurs, des départements et des régions. Sachez déjà qu'il y aura un regroupement sur Paris, devant le ministère de la Santé et que nous préconisons à nos secteurs, à nos camarades sur l'ensemble du territoire, de se voir en intersyndicale très rapidement pour organiser des manifestations devant la préfecture, devant les Agences Régionales de Santé, peut importe. Toutes les initiatives de toute façon doivent être prises pour faire en sorte de créer les conditions du rapport de force dans les secteurs qu'on va appeler globalement le secteur de la santé et le secteur médico-social.

Je crois, mes camarades, qu'au-delà de ce qui se passe sur ce que je viens d'essayer de résumer en quelques mots, on a aussi des revendications communes. Vous avez beaucoup parlé de la valeur du point dans vos différentes conventions collectives qui est bloqué depuis 2010. Sachez que dans la Fonction Publique c'est exactement la même chose depuis 2010. Vous me direz, ah oui, mais le gouvernement vient d'annoncer qu'il y aurait un desserrement 0,6 au 1er juillet 2016 au 0,6 au 1er février 2017. Déjà 0,6 au 1er juillet 2016, en année pleine cela fait 0,30 et comme au 1er janvier 2016 nous sommes dans des séances de rattrapage sur les cotisations retraite pour s'aligner sur le secteur privé. Comme l'augmentation des cotisations retraite dans la fonction publique a été de 0,28 au 1er janvier 2016 : 0,30 – 0,28 cela fait 0,02. Voilà la véritable augmentation salariale qu'il y a aujourd'hui dans la Fonction Publique, c'est 0,02 ça c'est une réalité. La précarité est en train de s'accentuer, dans la Fonction Publique Hospitalière. Nous avons 1 060 000 salariés. 212 000 sont aujourd'hui ce que l'on appelle des salariés non titulaires, contractuels qui sont rémunérés au 1er échelon. Sur ces 212 000, 120 000 sont des personnels de catégorie C. Les organisations syndicales avaient

signé un protocole d'accord en 2012 de résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique, dans les 3 versants de la fonction publique. 4 ans après en 2016, on peut constater dans la fonction publique hospitalière il y a eu 7135 « stagiairisations » sur 212 000. Ils sont en train de nous instituer un second statut, un statut qui gérera comme dans la fonction publique les personnels non-titulaires, qui gérera le contrat de travail, qui gérera la formation et qui gèrera les licenciements. Comme cela existe depuis un certain nombre d'années chez nos camarades de l'éducation nationale. Cela veut dire que le statut national de la fonction publique est en train d'être détricoté. Et c'est ce gouvernement qui se voulait un gouvernement progressiste qui met en place cette politique et qui l'accentue. Aucune négociation possible au niveau de ce ministère sur l'évolution de nos statuts, de nos métiers, de nos grilles indiciaires et cela impacte également votre secteur, puisqu'aussi les négociations sont bloquées, autant en ce qui concerne la réingénierie des professions et « l'universitarisation » dans le processus de ce que l'on appelle Licence-Master-Doctorat, vous connaissez comme moi, et qui impacte aussi la non ouverture de négociations sur l'évolution statutaire. Pour vous donner un exemple, une des professions phares de la fonction publique hospitalière, c'est les aides soignants. Vous connaissez ça aussi dans vos secteurs, parce qu'on les appelait communément les Aides Médico Psychologiques. Les Aides soignants ce sont 250 000 agents, de catégorie C, qui sont souvent des agents indispensables, notamment dans le secteur des personnes âgées, dans les EHPAD, qui sont le métier pivot. Depuis 2 ans il y a eu une négociation pour la réingénierie de la formation initiale et pour le fait qu'ils aient un nouveau contenu de formation, un nouveau diplôme, donc une nouvelle reconnaissance. Vendredi dernier il y a eu la réunion conclusive, au ministère de la Santé, qui a donc validé ce nouveau contenu de formation et cet éventuel nouveau diplôme, mais en fin de réunion on nous a dit qu'il fallait maintenant consulter les différents syndicats représentants les différents syndicats médicaux pour qu'ils acceptent cette évolution de leur profession et bien entendu les représentants de la profession infirmière qui accepte aussi de revoir le contenu de leur décret d'acte et voir si la profession infirmière acceptait, dans le cadre des délégations de tâches de donner un certain nombre de taches aux personnels aide soignant. Et comme bien entendu cela va prendre encore du temps pour l'ouverture des négociations statutaires et de revalorisation salariale et bien il faudra attendre 1 an, 2 ans, 3 ans… c'est-à-dire en définitive attendre la fin d'un dispositif, dont vous avez du entendre parler qui est le dispositif PPCR dans la fonction publique (Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération). Ce dispositif est en définitive un leurre, qui donne l'impression que sur une période de 3 ans entre 2017 et 2020, il va y avoir une évolution indiciaire et statutaire des agents, mais en définitive ce n'est ni plus ni moins qu'un transfert prime/point. Mais en bas de la fiche de paie, pour l'agent, de la fonction publique, la rémunération sera exactement la même. Et cela empêchera toute négociation salariale pendant les 3 ans qui viennent. Ca c'est la situation aujourd'hui que l'on voit dans la fonction publique et que l'on peut faire en parallèle avec vos revendications et les situations que vous connaissez : blocage des salaires, non remplacement des départs en retraite, la politique de formation initiale et continue remise en cause jour après jour, fermetures d'établissements, restructurations d'établissements, territoires qui sont en train d'être paupérisés au niveau de la réponse de santé publique, la loi santé, mes camarades, la mise en place des GHT, on attend les 2 prochains décrets sur fusion et Groupement de Coopération Sanitaire. Vous allez être concernés par les GCS, parce qu'il y aura également des fusions entre des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux publics et privés. On est en train de voir aussi, un transfert de plus en plus d'activités entre guillemets « rentables », rémunérées à l'acte, en direction de grands groupes privés, au détriment des établissements publics de santé. Tout cela, mes camarades, ce sont des politiques qu'il faut absolument combattre ensemble, nos fédérations, dans le cadre de nos relations habituelles, mais également dans le cadre des relations intersyndicales dont nous avons été à l'origine tant sur les appels contre la Loi Travail, qu'aujourd'hui le rapport de force que l'on est en train de mettre en place contre la loi de modernisation dite du système de santé est due à une initiative de FORCE OUVRIERE. Nous avons pu nous entendre ensuite avec nos camarades de la CGT, nos camarades de Solidaire même si nos différences existent. Parfois la réalisation d'appels communs donne lieu à des échanges de mails et des échanges un peu musclés, j'allais dire musclés verbalement, mais nous arrivons toujours de toute façon au compromis et c'est la responsabilité qui nous incombe au vu de la situation.

Je vous dirais aussi quelques mots, en complément de ce qu'a dit Pascal, dans son intervention sur le développement de l'organisation. Votre organisation se développe, votre Fédération se développe et le bilan qui a pu être fait par Pascal, et par le trésorier général, démontre que les implantations et la syndicalisation, et l'objectif que Pascal vous a fixé d'être une Fédération qui rapidement arrive aux 5000 adhérents est un objectif qui doit être pris en compte par l'ensemble des militants d'une Fédération comme la vôtre. Pascal était au CCN, comme moi. On a entendu le Secrétaire Général, mes camarades et il faut qu'on l'ait en tête, le développement de l'organisation autant en syndicalisation qu'en implantation est une obligation pour notre confédération. Quand FO crée une implantation aujourd'hui en

2016, la CGT en crée 5 et la CFDT en crée 6. Nous allons avoir les élections Très Petites Entreprises qui commencent dans quelques jours. Elles donneront lieu en 2017 à l'affichage par le ministère du Travail de ce que l'on appelle la représentativité. Tout laisse à penser, en fonction des éléments que l'on a, que le ministère du Travail va annoncer que la première organisation syndicale en France est la CFDT. Je vous laisse imaginer, mes camarades, l'utilisation politique qui va être faite de cette annonce par une certaine Presse au lendemain et en plein le combat dans la bagarre contre la Loi Travail et la Loi Santé. Démontrer qu'une organisation syndicale qui accompagne, qui cogère et qui accepte d'être coresponsable du « détricotage social » est la première organisation syndicale dans ce pays. Donc cela doit nous faire redoubler d'efforts pour multiplier nos implantations syndicales et pour développer notre organisation. Nous, dans notre Fédération, avons décidé d'avoir aussi cet objectif-là. Aujourd'hui on a 2 200 implantations syndicales, 95 000 adhérents, on s'est fixé l'objectif d'avoir 100 000 adhérents avant début 2018. Non pas pour afficher qu'on a 100 000 adhérents, simplement pour faire en sorte que FO se développe, multiplie ses implantations, sa syndicalisation, parce que c'est comme ça aussi que ça nous aidera à créer les conditions du rapport de force pour faire aboutir le cahier des revendications. Je crois que c'est un challenge et une obligation qui doit être partagée par l'ensemble des militants Force Ouvrière quelques soient nos lieux de militantisme, qu'ils soient dans la Fédération Nationale de l'Action Sociale, dans la Fédération des Services Publics et de Santé, ou dans n'importe quelle Fédération.

Mes camarades, pour conclure mon propos, je veux vous dire encore au nom de ma Fédération la grande satisfaction d'avoir partagé vos travaux, la proximité que nous avons entre nos deux Fédérations et l'obligation que l'on a de consolider encore cette proximité et de faire en sorte de porter ensemble le cahier des revendications pour les faire aboutir.

Je vous remercie de votre attention, bonne fin de congrès au 17e congrès de la Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière, vive Force Ouvrière !!

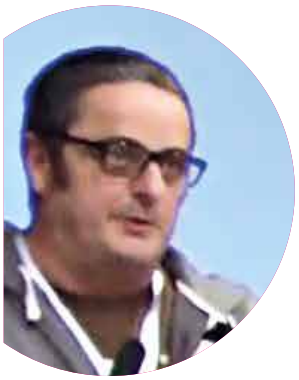

Franck HOULGATTE,
Secrétaire Fédéral
UNSSP FO

Chers Camarades,

Je vous apporte le salut fraternel de l'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIERE de la Santé Privée.

Avec nos Camarades de la FNAS, nous intervenons en commun dans la commission paritaire de la CCN 51, ainsi que la Commission Paritaire de branche UNIFED, UNIFAF.

A chaque fois, nous préparons ces instances collectivement et rendons compte de notre mandat. La discussion est fraternelle, ce qui n'exclut pas parfois quelques désaccords au plan tactique.

Toute la dernière période a été marquée parle combat contre la Loi Travail sur le mot d'ordre clair de RETRAIT puis d'ABROGATION.

Le 15 septembre dernier, malgré une campagne largement relayée par les médias aux ordres du Gouvernement, la mobilisation a été du même ordre que celle que nous avions connue fin juin.

Les militants, les adhérents, les salariés ont clairement montré leur détermination à combattre et à préserver l'unité réalisée entre les Confédérations FO et CGT.

Dans la santé privée, nous avons établi en permanence le lien qu'il y avait entre la défense de nos Conventions Collectives et le combat contre la Loi Travail.

Ainsi, au mois de mars dernier, dans le cadre d'une réunion dedélégués des établissements privés à but lucratif, la motion adoptée, indiquait :

« Notre secteur d'activité est largement marqué par des disparités: accords d'entreprise et de grilles de salaire différentes d'une entreprise à une autre.
Ceci résulte du blocage des négociations successives dans notre Convention Collective. La mise en œuvre du projet de Loi EL KHOMRI aboutirait à la disparition pure et simple de notre Convention Collective

Unique Nationale au profit d'une multitude d'accords d'entreprise défavorables aux salariés. »

Il faut noter que les employeurs de ce secteur, la Fédération de l'Hospitalisation Privée, se sont nettement prononcés pour la mise en œuvre de la Loi travail, bien avant son adoption. Ils ont d'ailleurs lancé un appel aux employeurs de laConvention Collective Nationale 51, la F.E.H.A.P., pour leur proposer d'engager des discussions en vue d'un rapprochement.

S'agissant de la F.E.H.A.P.,avec notre Camarade Nathalie CALLANQUIN de la FNAS, nous avons affaire à une fédération patronale particulièrement zélée prête à aller au devant des exigences du Gouvernement en matière d'austérité.

Ils ont déclaré le 3 mai 2016 que s'ils accordaient une augmentation identique au service hospitalier public, cela représenterait 120 millions d'euros, la FEHAP n'aurait pas le budget pour le faire … et suite à une entrevue au Ministère, ils ont considéré que le sujet était clos.

La F.E.H.A.P. a mis en place un groupe de travail sur les classifications et l'intégration des nouveaux métiers. Notre organisation a été la première à faire une proposition basée sur la reconnaissance des diplômes et une amélioration pour l'ensemble des salariés, contrairement à la CFDT, la CGC et la CFTC qui ont fait des propositions uniquement sur la filière soignante et à moindre coût.
Notre proposition a été chiffrée par la F.E.H.A.P. qui explique que l'application de ces coefficients impliquerait un surcoût de 6.7 % de la masse salariale, dont 7.5% pour le sanitaire et 5.7% pour le médico-social.
Cette augmentation est inférieure à la perte du pouvoir d'achat global des salariés de notre secteur.
Ce ne serait qu'une remise à niveau de ce qui a été perdu depuis que la valeur du point est gelée, tout en préservant la primauté des diplômes.
Depuis la CGT nous a rejoints sur l'idée d'un principe de coefficients basé sur les diplômes. Nous nous sommes mis d'accord pour travailler à l'harmonisation de nos revendications pour les porter conjointement face aux employeurs.

C'est donc dans les 2 secteurs essentiels de la CCN 51 et de la CCU-FHP que nous sommes confrontés à une volonté des fédérations patronales de refuser toutes véritables négociations sur les classifications et la valeur du point.

Cela nous a conduitsdans le cadre d'appels communs FO, CGT, à lancer en début d'été, 2 pétitions nationales parallèles dans le secteur lucratif et non lucratif.

Ces pétitions ont d'ores et déjà recueillis des milliers de signatures.

La question est donc posée mes Camarades :
Que faire pour obtenir satisfaction, pour en finir avec le blocage des salaires,pour « battre en brèche » l'austérité gouvernementale ?

Avec la signature en masse des pétitions nationales qui se poursuit, nous préparons le terrain au nécessaire rapport de force notamment sur la question des salaires.

A notre initiative, une réunion intersyndicale a eu lieu Mercredi dernieravec la CGT et SUD.

Après discussion, il a été décidé de se joindre à l'appel lancé par les fédérations FO, CGT et SUD de la santé, à une journée de grève et de mobilisation contre les restructurations et la mise en place des Groupements Hospitaliers de Territoire.

Pour notre part, nous considérons que tout est lié.

D'un côté, le Gouvernement, en application de la Loi Touraine, a pour objectif la fermeture de 16 000 lits et 22 000 suppressions de postes.

Avec les G.H.T., il se dote de l'arsenal lui permettant de mettre en place la politique de destructions / restructurations des hôpitaux publics et privés.

Ne nous y trompons pas, mes Camarades, le secteur privé est touché directement par la mise en place des G.H.T., notamment au travers des Groupements de Coopération Sanitaire.

De l'autre côté, le Gouvernement entend poursuivre sa politique de blocage des salaires.

Il nous paraît donc indispensable de maintenir l'unité FO - CGT dans le cadre de la préparation de la journée de grève et de mobilisation du 8 novembre qui constitue un point d'appui dans la perspective d'une journée de grève massive de toute la branche BASS et du secteur lucratif à laquelle nous pourrions appeler rapidement.

Chers Camarades,

L'Union Nationale des Syndicats FORCE OUVRIEREde la Santé Privée a décidé de faire de la journée de grève et de mobilisation du 8 novembre un point d'appui pour faire aboutir nos revendications pour l'augmentation des salaires et contre les restructurations, la baisse des effectifs et la fermeture des lits.
Je suis persuadé que nous allons nous retrouver dans la préparation de cette journée.

Et pour conclure, je sais que nous allons poursuivre ensemble le travail commun pour renforcer et développer la place de FORCE OUVRIERE dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

Vive l'Union Nationale FORCE OUVRIERE de la Santé Privée
Vive la Fédération Nationale de l'Action Sociale FORCE OUVRIERE.

”

Éric PERES,
Secrétaire Général
de FO CADRES

“ Chers camarades, je vais improviser et j'espère que ça ne sera pas ennuyeux pour vous.

Je vais vous parler du développement. Je sais que c'est quelque chose qui vous tient à cœur et je peux en témoigner comme Gil Silvestri qui est dans les instances de l'union des Cadres et Ingénieurs FO.

Lors du dernier Comité Confédéral National, la semaine dernière, Jean-Claude le dira, nous avons effectivement une priorité qui traduit une urgence : c'est le développement. Et je le dis ici, même si dans certains cas, certains secteurs, ce n'est pas toujours évident. Le développement de notre organisation est nécessaire pour porter partout la défense d'un syndicalisme libre et indépendant. Et nous aurons un travail et un combat à mener tant sur l'abrogation de la Loi Travail, que sur les effets qui commencent déjà à se mettre en place dans les entreprises. La syndicalisation et le développement de notre organisation passent et passeront plus que jamais par la syndicalisation des cadres et des ingénieurs.

Alors, je sais que dans certains secteurs, je ne parle pas du vôtre, mais dans d'autres entreprises, le Cadre est toujours associé à cette image du garde-chiourme, de l'agent de maîtrise éventuellement ou de celui qui rapporte les évènements où les méfaits à la direction. Aujourd'hui 3 650 000 cadres dans le secteur privé, autant dans la Fonction Publique, sont des salariés à part entière dont les difficultés sont aussi proches que celles des autres salariés, que ce soit la question de la rémunération, des conditions de travail, le risque qu'il y ait mobilité forcée, la rupture conventionnelle, qui aujourd'hui concerne énormément de Cadres qui sont dans des situations extrêmement difficiles.

Il y a un enjeu tant pour répondre à leurs préoccupations que pour le développement syndical dans les entreprises. J'en veux pour preuve que dans certains secteurs de plus en plus aujourd'hui la part des Cadres est en progression et malheureusement trop souvent les camarades nous appellent et nous posent des questions en disant y a des élections et on aimerait éventuellement s'adresser aux Cadres.

Oui, effectivement, dans certaines entreprises la part de Cadres augmente de plus en plus et elle va jouer un rôle énorme sur le poids des Organisation Syndicales au sein des entreprises. Donc le passage de la syndicalisation des Cadres est un passage obligatoire. Je le dis très clairement pour répondre d'une part à leurs préoccupations et pour défendre nos syndicats, nos implantations.

Alors quand j'ai dit ça, je n'ai pas dit grand-chose si ce n'est que ce n'est jamais facile d'aller chercher un salarié pour se mettre sur une liste de l'encadrement, nous y avons travaillé et il est possible effectivement de réussir ce pari. Mais je le dis, parce que je n'ai pas préparé mon discours et autant parler vrai, nous avons une chance extraordinaire d'être dans une organisation syndicale comme la nôtre.

Véritablement, moi je suis de la génération de 95 et c'est vraiment l'indépendance et la liberté à FO qui font que je me sens vraiment à l'aise. Mais nous avons un travail considérable à faire sur la manière dont nous « exploitons » notre image. Très souvent, ce que me disent les camarades c'est que lorsqu'un Cadre veut franchir le pas de l'adhésion, eh bien il se dit qu'à FO, il n'a pas sa place. Alors, il ne s'agit pas de revenir sur le « si » ou le « ça », mais on a encore une conception que Force Ouvrière égale Classe Ouvrière où les Cadres n'y auraient pas leur place.

Je le dis, mes chers camarades, défendre les intérêts de la classe ouvrière, il faut continuer et les Cadres en font partie. Et je lutte, moi, ici dans cette maison, avec les camarades d'une façon extrêmement pacifique on va dire contre « les discours ouvriéristes » qui consistent à faire croire que les Cadres et Ingénieurs seraient hors du contrat de travail et qu'ils n'auraient pas leur place dans justement ce travail de lutte. Non,

mes chers camarades, nous pouvons faire adhérer un certain nombre de Cadres dans nos structures et nous en avons la possibilité.

Alors l'Union des Cadres et Ingénieurs, c'est une structure interprofessionnelle, ce n'est pas un Syndicat, ni une Fédération, mais qui milite aujourd'hui pour ce développement. On y arrive dans certains secteurs, la pharmacie, l'industrie, les banques. On a créé des sections dans les services SSII (Sociétés de Services et d'Ingénierie informatiques), je sais qu'il y a un enjeu également dans l'action sociale, pourquoi, parce que je considère que les Cadres aujourd'hui ont aussi la capacité de pouvoir peser sur les orientations des entreprises, non pas en termes de cogestion, mais pour pouvoir remettre en cause les politiques qui sont destructrices en terme d'emplois.

Donc ça, c'est le 1er point. Un enjeu fondamental, mes chers camarades, l'encadrement va devenir une priorité. Il faut faire du 2e collège, 3e collège, si vous avez des collèges dans vos établissements, un enjeu de conquêtes syndicales tant pour les Cadres eux-mêmes que pour nos sections et nos syndicats.

Militer également pour la syndicalisation des Cadres, c'est faire en sorte de conforter nos sections et nos syndicats. Car demain, si, dans certaines sections, nous n'avons pas la représentativité parce qu'on n'a pas eu l'audace de s'adresser aux cadres, c'est toute une section ou toute une implantation qui disparaît et ce sont les autres salariés qui en pâtissent.

Le deuxième point que je voulais aborder rapidement, c'est l'enjeu du numérique. Quel est son impact sur les conditions de travail, mais plus globalement sur les missions tant du service public que dans le secteur privé ? Alors de quoi parlons-nous ? On le voit aujourd'hui avec les plates-formes numériques avec les outils en terme de conditions de travail pour les cadres, il y a un enjeu considérable qui celui de la protection de la vie privée des salariés.

Je crains fort que l'utilisation de certains outils numériques ne puisse permettre de « fliquer », de profiler un certain nombre de salariés. Donc c'est un enjeu sur lequel il faut que nous soyons extrêmement attentifs. Je sais que la Confédération a déjà mis en place un groupe de prospective sur cette question-là, sur la destruction notamment des emplois, mais il y a un enjeu fondamental, c'est de regarder comment derrière cette logique du numérique se cache la logique de l'individualisation des droits. On le voit progressivement glisser.

C'est pour ça que lorsque je parle de cette question du statut des Cadres et de la protection des Cadres et des ingénieurs, il y a, derrière, l'idée de faire croire de plus en plus à certains cadres dans l'entreprise qu'ils pourraient trouver une liberté plus grande à l'extérieur de leur entreprise qu'à l'intérieur. Et donc, c'est la question même du salariat et du statut qui va être posée.

La question du numérique aujourd'hui, pose la question : à quoi ça sert ? Si ça sert à améliorer les conditions de travail, pourquoi pas, et, au contraire, notre organisation syndicale, est tout à fait partie prenante, mais si elle sert à dynamiter les droits collectifs pour nous faire croire qu'avec d'autres statuts (et là il faut remercier la confédération d'avoir pesé dans le cadre du rapport Terrasse sur le refus d'un statut intermédiaire), il y un risque et la nous ne sommes pas d'accord.
Vous savez que la France va prendre dans un an, je crois, la tête de ce qu'on appelle le « partnerchip » avec les États-Unis, le « e-government », c'est l'ouverture du gouvernement transparent, public, c'est l'idée de l'open-data. Et derrière, c'est l'idée de dire qu'aujourd'hui il est possible avec ces outils de tout dématérialiser, d'ouvrir l'ensemble des données publiques et de revisiter la notion même de service public en faisant en sorte que chaque citoyen pourrait devenir co-constructeur du service public.

Vous aurez compris que derrière, l'idée est de revisiter à la fois les missions de service public, les statuts et c'est pour ça que je fais cette conclusion.

Vous verrez bien que la défense du statut de cadre est un enjeu important. La fusion AGIRC-ARCO sur les retraites complémentaires a permis malheureusement de fusionner les deux régimes, mais fallait sauver, selon certains, les régimes complémentaires, mais elle va causer un problème considérable, c'est que la notion de cadre n'existera plus dans les retraites complémentaires ?

Vous me direz, être cadre ce n'est pas être associé à une retraite complémentaire. En revanche, il va se poser une autre question, c'est que s'il n'y a pas de négociation d'ici fin 2017, ce sera renvoyé aux branches.

Si les branches font le zèle de la négociation, ce sera renvoyé aux entreprises. Et vous aurez compris, chers camarades, que si nous ne sommes pas prêts pour défendre la position des cadres dans les entreprises, avec la loi travail, il faut continuer à se battre pour son abrogation, il y aura autant de définitions de cadres qu'il y aura d'accords dans les entreprises.

Et donc c'est un enjeu considérable, et je fais le lien avec ce que j'ai dit précédemment, avec le numérique, l'idée est de renverser cette notion de droits. Avoir plus de liberté, c'est avoir des droits individuels et donc

éventuellement pouvoir obtenir des statuts à l'extérieur de l'entreprise. Et donc avec cette question de la défense du statut c'est la défense en général des droits collectifs en général.

Voilà. Certes, je n'ai pas parlé de tout.

Une chose est sûre, si nous voulons continuer à défendre un syndicalisme libre et indépendant dont les salariés ont plus que besoin, nous devons tout faire pour gagner des positions, se développer, obtenir des implantations. Et ça mes chers camarades, ça passera par la capacité de notre organisation à accueillir tous les salariés, d'où qu'ils viennent. Les cadres et les ingénieurs ont toute leur place dans notre organisation. Nous sommes à votre disposition, Gil Silvestri et moi-même.

Je suis heureux d'être présent avec vous et je vous remercie infiniment.

”

Jean-Claude MAILLY,
Secrétaire Général FO

“ Mes chers camarades,

D'abord, permettez-moi de féliciter les camarades élus au Conseil Fédéral et les résultats qui viennent d'être donnés, j'suis jaloux, 100 %, mais on peut rien dire, c'est de la démocratie. Donc ça veut dire que le travail a été fait et que vous avez reconnu le travail par l'équipe sortante qui repart pour un mandat et c'est quelque chose d'important.

Mes camarades, je vais bien entendu faire un point sur l'actualité sociale qui est chargée depuis quelques mois et qui va encore l'être dans les mois à venir. Je vais bien entendu vous faire un point sur ce qu'on appelle la Loi Travail, mais pour bien comprendre pourquoi nous sommes dans cette situation, quand je dis « nous « je ne parle pas de Force Ouvrière en particulier.

D'abord, je vous rappelle que la crise internationale qui a débuté en 2008, crise financière, crise du système capitaliste, qui a démarré en 2008 aux États-Unis, pour des raisons essentiellement liées à la spéculation, parce que les gouvernements américains avec Reagan notamment et dans les années 80 Madame Thatcher, puis les autres pays européens, y compris la France dans les années 90 ont massivement libéralisé les marchés financiers, dérèglementer, déréguler. Cela veut dire que d'une manière ou d'une autre, les États, les gouvernements ont un peu perdu la main, ont transférer certaines de leurs responsabilités à des Banques, à des institutions financières dont le seul objet ce n'est pas l'intérêt général. Le seul objet c'est de faire le plus de profit possible, le plus rapidement possible. C'est ce qui a généré la crise de 2008 aux États-Unis.

Et je vous rappelle que cette crise a démarré notamment sur ce qu'on appelle les bulles, dont l'éclatement de la bulle immobilière. Rappelez-vous en quelques années on a accordé, sans compter, sans regarder des prêts immobiliers à des citoyens américains en leur disant : « Ne vous inquiétez pas ! Comme le prix de l'immobilier va monter, d'ici 3, 4, 5, 10 ans, vous vendrez votre maison et vous ferez le jack pot « ! Tant que ça monte,

ça va, et le jour où le prix de l'immobilier se retourne et s'effondre, alors vous ne pouvez plus rembourser vos crédits. Et c'est comme ça qu'à la fois il y a eu plein de citoyens américains qui se sont retrouvés sans domicile, on l'a tous vu à la télévision à l'époque, et en même temps tous les produits spéculatifs développés par les banques américaines et les autres ont pris le bouillon.

L'une des conséquences de cette crise, au-delà de la faillite d'une banque américaine, a été que dans tous les pays du monde, ce sont les budgets publics qui ont renfloué les banques privées. Et cela explique pourquoi en France, aux États-Unis, en Allemagne, et un peu partout, les dettes publiques ont explosé. Parce qu'il fallait éviter que les banques fassent faillite alors on les a renfloués massivement. Pour autant, alors qu'il faudrait réguler, règlementer à nouveau les marchés financiers, pas grand-chose n'a été fait depuis 2008 : quelques petites bricoles. On exige un peu plus de fonds propres pour les banques, mais fondamentalement on est toujours sur un système très libéralisé où les marchés financiers, les banques mènent le monde d'une manière ou d'une autre et c'est vrai aujourd'hui dans tous les pays.

Cela veut dire tout simplement que nous ne sommes pas à l'abri d'une rechute, d'une nouvelle bulle qui éclate, ce sera plus, peut-être, une bulle immobilière… Moi je prends souvent l'exemple des États-Unis avec ce que l'on appelle « la bulle étudiante «. Il faut savoir notamment que là-bas si vous faites des études supérieures, les droits d'inscription à la faculté sont très chers, jusqu'à 60 000 $ par an et vous rajoutez à ça les frais de logement, de bouffe, etc. Ce qui fait que beaucoup de jeunes étudiants n'ont pas les moyens de se payer ces 60 000 $ par an d'inscription. Qu'est-ce qu'ils font ? Ils s'endettent auprès des banques sur des durées de 15 à 20 ans et quand on leur dit : « Ben quand vous aurez fini vos études, que vous trouverez un boulot, vous rembourserez »! Le problème avec la crise c'est que beaucoup d'étudiants n'ont pas trouvé de boulot. Résultat des courses, ils ne peuvent pas rembourser. Et il y a une bulle qui s'est créée, qui représente aujourd'hui 1300 milliards $. Vous avez 1300 milliards de $ de bulle qu'on appelle « bulle étudiante « aux États-Unis qui peut, je ne dis pas que ça se fera, mais qui peut éclater à un moment donné.

Cela veut dire qu'à nouveau les banques auront des difficultés. Et on peut se demander qui va bien pouvoir les renflouer, puisque les dettes publiques sont telles dans les différents pays que ça va devenir compliqué. Là encore, ce n'est pas sûr que cela éclate, mais en tous les cas, c'est une incertitude qui pèse. On peut aussi parler de la Chine, bon les statistiques chinoises c'est un peu compliquer à vérifier. On sait aussi a priori qu'il y a une bulle immobilière en Chine qui peut éclater à un moment donné. Tout ça pour dire que ce qui a conduit à la crise de 2008, qui était une crise internationale du capitalisme financier, n'est pas complètement réglé. On n'est pas à l'abri d'une rechute.

Si on regarde au niveau européen maintenant, et je rappelle que nous sommes européens. Historiquement notre organisation a toujours été POUR l'Europe, mais une Europe que l'on veut facteur de progrès social, une Europe que l'on veut bien entendu facteur de paix, de développement économique, pas celle qu'on nous construit depuis 25 ou 30 ans, qui est effectivement une Europe de la libre circulation des capitaux et une Europe de la libre circulation des marchandises.

Sur la libre circulation des individus, c'est déjà moins évident. Regardez ce qu'il se passe dans tous les pays européens avec la question des réfugiés, par exemple le drame de Calais et la manière dont l'Europe est incapable de régler ça. Regardez la directive du détachement des travailleurs, notamment des travailleurs des ex-pays de l'Est qui viennent. Ce ne sont pas eux qui sont en cause bien entendu. Ils viennent en Allemagne ou en France ou d'en d'autres pays européens et ils sont d'une manière ou d'une autre payés au lance-pierre. Et même s'ils ont formellement le SMIC en France, y a beaucoup d'employeurs qui leur retiennent tous les mois 300, 400 € pour les loger dans des conditions quasi insalubres.

Normalement ce n'est quand même pas compliqué à régler entre nous. Il suffirait tout simplement que les gouvernements parviennent à se mettre d'accord pour décider que tout travailleur européen qui travaille dans un autre pays européen doit avoir les mêmes conditions de travail, d'emploi, de rémunération, de qualification et de protection sociale collective. Or ça n'est pas le cas notamment en matière de protection sociale collective parce que les pays n'arrivent pas à se mettre d'accord. Ils font entre eux en permanence du dumping social, du dumping fiscal et les employeurs en profitent dans toute une série de secteurs.

L'un des pays les plus concernés est l'Allemagne, tout simplement pour 2 raisons. L'Allemagne est géographiquement plus proche des ex-pays de l'Est, donc vous avez des travailleurs Hongrois, Roumains et d'autres qui viennent travailler et pas simplement dans l'agriculture, mais aussi dans le secteur industriel, pour des salaires de misère. Mais aussi parce que l'Allemagne, dans les années 2000, a fait sa p'tite loi travail, celle qu'on a eue nous cette année. C'était sous le gouvernement de Monsieur Schröder qui a conduit à ce que 40 % des travailleurs Allemands ne sont plus

couverts par une convention collective. Ils ont des minis jobs, des salaires à 400 ou 500 €. Voilà pourquoi nous sommes très critiques sur la manière dont l'Europe se construit.

C'est pourquoi les choses évoluent syndicalement. En 2005, quand il y avait le débat sur le traité constitutionnel au niveau européen et rappelez-vous du référendum en France, quand nous en avions débattu au sein de la confédération européenne des syndicats pour savoir si les syndicats au niveau européen devaient soutenir ou pas le traité, il n'y avait eu que deux organisations qui avaient voté CONTRE, mes camarades, Force Ouvrière et une organisation portugaise. D'autres s'étaient abstenues.

Depuis quelques années sous l'effet de la crise, la quasi-totalité des syndicats européens s'est opposée au pacte budgétaire européen, sauf, celle qui signe tout. Chez nous vous savez, un truc à quatre lettres ! La quasi-totalité des syndicats européens dénonce aujourd'hui la politique d'austérité menée à la fois dans tous les pays européens. Il faut avoir conscience de cette situation. Je suis persuadé qu'à un moment donné les choses évolueront, « quand-comment » on ne le sait pas encore très nettement, mais ce sont des éléments qui pèsent sur la situation nationale bien entendu, et sur la situation de différents pays.

Tant que les pays n'arriveront pas à se coordonner, à mettre des règles, eh bien les risques demeureront d'une manière ou d'une autre. Voilà, ça, c'est le cadrage rapide international et européen. Après, au niveau national, qu'est-ce qu'on constate ? Alors, je prends toujours la précaution, qui plus est en ce moment, alors qu'y a une campagne présidentielle, de dire que mon propos n'a rien de politique au sens politicien, mais je vais faire quand même quelques constats.

Celui qui a été élu Président de la République, François Hollande, qui fait plein de bouquins en ce moment. On parle de lui partout. On va bientôt savoir quelle est la couleur de ses chaussettes ! Qu'est ce qu'il avait dit pendant la campagne électorale ? Il avait dit : « Si je suis élu Président de la République, je renégocierai le pacte budgétaire européen ! Parce que c'est un pacte, un traité qui est basé sur l'austérité économique qui incite les pays à faire du dumping fiscal, dumping social, selon quoi il avait à l'époque totalement raison. Il est élu Président de la République. Quelle est la première décision qu'il prend ? Il signe le pacte budgétaire européen.

Il n'a même pas, en tout cas s'il l'a fait, on l'a pas vu, il n'a même pas essayé de se battre. Je n'dis pas que c'est facile. C'est vrai que ce texte avait été négocié auparavant, mais il n'était pas encore signé. Et moi je peux vous dire avec les contacts au niveau européens que nous avons, notamment avec les collègues des autres pays, la France était attendue sur ce dossier.

Pourquoi la France était attendue ? Tout simplement parce que la France est le 2e pays de la zone euro en termes de puissance économique sur les 19 pays de la zone euro. Elle fait partie des membres créateurs de l'Europe. Si la France avait essayé de tenir tête pour exiger une réforme du pacte budgétaire, j'ne dis pas, quand on mène une bataille, on n'est jamais sûr de la gagner bien entendu, mais en tous les cas, je sais que des pays comme l'Italie, comme l'Espagne, la Belgique, le Portugal, la Grèce, etc. attendaient que la France prenne une initiative et se seraient engouffrés dedans. Sauf que la France n'a pas pris cette initiative !

Et comme souvent quand une telle décision est prise, rappelez-vous ce qu'il avait dit à l'époque, il avait dit : *« Ne vous inquiétez pas, on signe certes, mais à côté on a négocié un pacte de croissance et d'emplois, 220 milliards d'euros, donc ça va aller mieux »*. Qui parle encore aujourd'hui de ce pacte de croissance et d'emplois ? Personne. Parce qu'il n'a quasiment jamais existé.

Par contre, le fait que notre pays comme les autres s'inscrive dans cette logique du pacte budgétaire européen, cela a des conséquences sur toutes les décisions économiques et sociales qui sont prises depuis. La ligne directrice de ce pacte est de retourner le plus rapidement possible aux 3% de déficit budgétaire, voire 0% c'est encore mieux. La France est au-dessus comme d'autres pays. Ce critère-là remonte à 1992. Dans le traité de Maastricht, il y avait 2 critères : 3 % de déficit budgétaire, 60 % de dettes publiques.

Et la dette publique on ne nous en parle plus, car on en est à près de 100 % et dans les autres pays aussi. Pourquoi ? Parce que, je le disais tout à l'heure, on a dû renflouer les banques, donc ça, on n'en parle plus, par contre, les 3% de déficit budgétaire, on nous le rabâche à longueur de colonnes et à longueur de discours. C'est la seule ligne de conduite de la politique économique. C'est le seul objectif qui compte.

Alors qu'on réduise le déficit budgétaire, pourquoi pas, mais il y a plusieurs manières de le faire. On pourrait très bien le faire en faisait un plan de relance, en osant un investissement public, en suscitant de l'investissement privé, en soutenant la consommation, car cela ferait rentrer plus d'impôts et on diminuera le déficit budgétaire. À condition que cela se fasse nationalement et dans les autres pays.

Sauf que, comme ce n'est pas la voie prise, comme les gouvernements se disent « si j'augmente le SMIC, par exemple, comment vont réagir les marchés financiers, ils vont peut-être augmenter les taux d'intérêt, et comme c'est eux qui ont le pouvoir eh bien on ne bouge pas », on est anesthésié. Voilà la situation dans laquelle nous sommes actuellement.

Donc, à partir de là, qu'a fait le gouvernement ? La 1ere décision prise importante, cela a été ce qu'ils ont appelé « le Pacte de Responsabilité ». Rappelez-vous la manière dont cela a été annoncé. Comme je le dis souvent, le Président de la République actuel, et moi ça fait le 3e que je côtoie en tant que Secrétaire Général, c'est celui qui parle le plus de dialogue social, qui en parle régulièrement, et c'est celui qui le pratique le moins. C'est un constat mes Camarades.

Le Pacte de Responsabilité je l'ai découvert, mais les autres organisations syndicales aussi, un 31 décembre 2013, vous savez pendant les huit minutes de vœux du Président de la République avant de boire un coup, ben là j'le découvre et j'dis « *c'est quoi c'bordel ?* » On n'en a jamais entendu parler ! J'ai demandé aux collègues des autres organisations s'ils étaient au courant, NON, on n'était pas au courant… Visiblement y en a un qui l'était, il s'appelle Gattaz, lui il était dans le coup.

Est-ce que c'est normal que sur une décision de caractère économique et social, que le Président, le Gouvernement ne consultent pas, ne se concertent pas auparavant avec les syndicats, avec le patronat, « *voilà ce qu'on envisage, qu'est-ce vous en pensez* » et après chacun prend ses responsabilités ? Et qu'est-ce qu'ils annoncent ? Une réduction importante du coût du travail pour les entreprises de l'ordre d'une quarantaine de milliards par an à l'horizon 2017. Et ils nous disent à l'époque rappelez-vous : « *Ah mais on exigera des contreparties en termes d'emplois et de salaires* ».

Salaire, il l'a dit une fois, il ne l'a pas dit deux !

Et sur les contreparties en termes d'emplois, nous, nous savons que personne ne peut obliger une entreprise à embaucher si le gouvernement prend une décision de diminuer pour toutes entreprises ou les impôts ou les cotisations patronales. Vous pouvez exiger d'une entreprise qu'elle embauche, par exemple, si vous faites une aide publique ciblée. Vous dites voilà toutes les entreprises qui vont embaucher dans tel secteur ou telle catégorie de personnel, ou toutes les entreprises qui vont investir dans le numérique, ou toutes les entreprises qui investiront dans l'innovation ou la recherche, si elles font ça on les aide, c'est un contrat si vous voulez et si l'entreprise ne respecte pas le contrat, elle rembourse l'aide. Ça on est d'accord, mais pas sur une aide générale, car là elles empochent, mais elles n'ont aucune contrepartie obligatoire.

Et d'ailleurs, les faits montrent qu'on a raison, quand vous regardez les résultats. Les entreprises ont relevé leurs marges, mais l'emploi n'est pas là. Rappelez-vous du pin's de Monsieur Gattaz, je crois au passage que son pin's était fabriqué en Chine... 100 milliards de réductions/1 million d'emplois. Les 100 milliards ils les ont eus. Si vous cumulez sur 3 ans le montant global du crédit d'impôt compétitivité-emplois (CICE) plus le Pacte de Responsabilité, ça fait 103 milliards d'euros. Mais le million d'emplois on l'attend toujours !

Vous me direz ça doit être une déformation familiale chez les Gattaz, parce que le paternel nous avait fait le coup dans les années 80. Il avait dit à l'époque « *si le gouvernement supprime l'autorisation administrative de licenciement, nous on créera 400 000 emplois* ». Le gouvernement à l'époque les a supprimés, mais on n'a jamais vu les emplois.

On se trouve tous en Europe dans la même situation. Avec la diminution du coût du travail l'industrie française va être plus compétitive par rapport aux Allemands, plus compétitif par rapport aux Espagnols, donc sous-entendu, on vendra plus, on produira plus, sauf que les autres font pareil ! Les Allemands réduisent aussi, les Espagnols sous pression ils ont réduit également leur coût du travail et je ne parle pas des Grecs, résultat des courses, c'est une course à l'échalote.

Et moi je le dis souvent, c'est une provocation, mais, dans cette logique, à la limite le plus compétitif c'est celui qui a des esclaves, au moins il n'les paye pas. Il y a deux études qui sont sorties y a huit ou dix jours sur l'effet du crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE), deux études des pouvoirs publics et ils sont incapables de dire si cela a eu de l'effet sur l'emploi. Ils écrivent même que le CICE a élevé les marges des entreprises, mais que sur les exportations et les salaires aucun et sur l'emploi peut-être. Cela a permis le maintien de 50 à 100 mille emplois, le maintien, et ça ne veut pas dire la création. Mes camarades, 100 000 emplois pour 25 milliards d'euros ça fait un coût à 250 000 euros l'emploi !

Donc, on est bien dans une logique néolibérale. Et la deuxième étape importante, une fois qu'ils ont réduit le coût du travail, toujours dans cette logique de compétitivité néolibérale, deuxième aspect, c'est, maintenant qu'on s'est attaqué au quantitatif, on va s'attaquer au qualitatif, et le qualitatif c'est quoi, c'est plus de flexibilité, plus de précarité. Et ça, ça s'appelle tout simplement la Loi Travail.

C'est la logique qui est en œuvre depuis plusieurs années, car cela avait commencé avant. En 2012 il y a eu une accélération, mais avec la Loi Travail franchement moi je n'ai jamais connu ça. Un gouvernement a violé le Code du travail, parce qu'il n'a pas respecté l'article L1 du Code du travail, c'est une première. Je rappelle que depuis la bagarre qu'on avait eue en 2006 sur le Contrat Première Embauche (CPE) il y avait eu une loi en 2007 qui oblige un gouvernement, quand il veut réformer dans le domaine du travail, à consulter les syndicats. Tout d'abord, on n'a jamais eu de documents d'orientation. Pire mes camarades, le texte final du projet de Loi Travail, on l'a découvert dans la presse, un article dans le Parisien et une interview le lendemain dans Les Échos. On n'a jamais eu le texte intégral dans les consultations que nous avons eues. Et on appelle ça du dialogue social !

On n'a ensuite jamais eu le texte dans son intégralité. Pourtant, ce dossier remonte au 1er avril 2015 et ce n'était pas un poisson d'avril ! À l'époque, le premier ministre adresse une lettre à un haut fonctionnaire ancien directeur du travail, Monsieur COMBREXELLE, en lui demandant de réfléchir sur la manière dont doivent être articulés la loi, le contrat, la négociation collective dans le secteur privé. Nous avions dit au gouvernement « attention, nous la lettre du premier ministre telle qu'elle est écrite, on pense que ça va vers une inversion de la hiérarchie des normes ». À l'époque le premier ministre avait dit « non ne vous inquiétez pas, on ne fera pas l'inversion de la hiérarchie des normes ».

Quand on découvre le projet de loi mes camarades eh bien c'est notamment un des points que nous avons mis en avant. Il y a 1 an quand on parlait de la hiérarchie des normes, on avait l'impression qu'on parlait d'un ovni, maintenant beaucoup de salariés, de militants ont bien compris ce que ça signifiait l'inversion de la hiérarchie des normes. Ce n'est pas le seul point de désaccord sur cette loi. Mais c'est un des points clés. Ça signifie quoi ? Comment ça marchait en France ? Quel est le texte le plus important sur le plan juridique ? La Constitution, la Constitution de la République c'est le texte le plus important. Vous pouvez ajouter les conventions internationales puisque quand la France signe une convention internationale, beaucoup d'entre elles ont une valeur constitutionnelle. Donc le texte le plus important c'est la Constitution. En dessous de la Constitution y a quoi ? Y a les lois débattues, votées par le Parlement, après y a les décrets, etc. En dessous si on est dans le domaine du travail, et ça vaut pour tous les textes, dans le domaine du travail vous avez en dessous des lois, le Code du travail avec les décrets et vous avez les négociations qu'on appelle les accords interprofessionnels là où on négocie sur les retraites complémentaires, l'assurance chômage, le marché du travail, enfin les accords interprofessionnels. En dessous des accords interprofessionnels, vous avez les accords de Branche, là où on négocie notamment les conventions collectives nationales et vous savez ce que c'est dans vos professions. Et enfin, vous avez la négociation d'entreprise.

La hiérarchie des normes c'est quoi ? La hiérarchie des normes c'est que dans le plus bas niveau de négociation dans l'entreprise, vous ne pouvez pas remettre en cause pour les salariés ce qui est prévu dans la Branche. Vous ne pouvez qu'améliorer. Dans la Branche vous ne pouvez qu'améliorer pour les salariés que ce qu'il y a dans l'accord interprofessionnel. Et dans l'accord interprofessionnel, vous ne pouvez qu'améliorer la Loi. Donc, ça veut dire que plus on descend dans le niveau de négociation, plus on améliore la situation des salariés. Cela a été vrai très longtemps.

Il y a eu quelques coups de canif. En 1982, en 2004, en 2008, c'est vrai, y a eu des dérogations introduites, mais le principe demeurait, et le principe, ça voulait dire quoi ? Dans le Code du travail, vous aviez régulièrement une phrase qui disait, sur tel point, un accord de Branche étendu ou à défaut un accord d'entreprise réglera la situation. Cela veut dire qu'on donnait priorité à la Branche. S'il n'y a pas d'accord de Branche et que ce n'est pas prévu dans la Loi, ça discute dans l'entreprise, mais la priorité allait à la Branche.

Or le projet de loi et la Loi par exemple donne priorité sur la question du temps de travail à l'accord d'entreprise, ça veut dire qu'on inverse la hiérarchie, c'est plus le principe de faveur, on donne bien la priorité au niveau de l'entreprise. Or mes camarades on sait très bien et vous le vivez dans vos établissements là où le rapport de force est souvent le plus dur, c'est bien au niveau décentralisé de l'entreprise.

Quand on est par exemple soumis au chantage à l'emploi, il faut accepter telle chose ou il faut accepter de pas augmenter les salaires ou je ne sais quoi ou modifier l'organisation du travail parce que si on ne le fait pas on aura des difficultés financières et si on a des difficultés financières on va licencier. Combien de syndicats ont été confrontés, sont confrontés à ce type de situation ? Et je ne vous parle pas dans le secteur privé des entreprises qui sont par exemple en situation de sous-traitance d'un donneur d'ordre.

Combien de patrons de PME m'ont expliqué par exemple que leur donneur d'ordre disait « mais dites donc vous avez touché combien dans l'entreprise au titre du crédit d'impôt compétitivité-emplois (CICE) » ? Il est obligé de répondre le patron de la PME, parce que c'est son donneur d'ordre, alors il dit « 40 000 € », et on

lui dit « eh bien vous nous en faites remonter la moitié par des diminutions de prix, etc.» Qu'est-ce qu'il fait le patron de la PME ? Il le fait parce qu'il a peur de perdre le contrat. Et après il va voir les salariés « dites donc les gars, les filles on est emmerdé là, le donneur d'ordre il nous a fait une pression et si je ne remonte pas le CICE il menace de rompre le contrat, donc il faut que vous acceptiez en contrepartie que les salaires augmentent moins ». C'est ça la pression tous les jours dans les entreprises.

Or avec le projet de loi, et la Loi telle qu'elle est aujourd'hui cela va s'accentuer. Pour le moment, sur tout ce qui concerne le temps de travail, mais aussi les heures supplémentaires. Jusqu'à aujourd'hui ça marchait comment ? Durée légale du travail : 35 heures. Les 8 premières heures supplémentaires majorées au-delà des repos compensateurs de 25 % et vous pouviez les majorer non pas à 25 % mais à 10 % à condition d'avoir un accord de Branche qui le prévoyait. Très peu de Branches l'ont fait, comme quoi les patrons n'étaient pas trop demandeurs.

Demain, c'est toujours 35 heures la durée légale du travail, mais le Code du travail dit les 8 premières heures sup' seront majorées entre 10 et 25 %, et ce n'est plus la Branche qui décide, c'est l'entreprise.

Je reprends mon histoire de donneur d'ordre et de sous-traitant. Aujourd'hui le donneur d'ordre qui fait pression sur le CICE, s'il dit à un chef d'entreprise « Mais dites donc vous les payer trop les heures sup' à 25 % », le gars il va dire « attendez ce n'est pas moi, y a un accord de Branche qui prévoit que c'est 25% je n'ai pas le droit de faire autrement ». Demain le même il va dire « Dites donc là vous les payer encore à 25 % vous, et vous savez que maintenant vous pouvez les payer à 10 % », donc faites-le.

Et tout cela c'est vrai maintenant pour les heures sup, c'est vrai pour les astreintes, c'est vrai pour la détermination de la durée maximale du travail jusque 46 heures sur 12 semaines, 9 semaines dans les plus petites entreprises les moins de 50, c'est vrai pour les possibilités de triannualiser le temps de travail. Voilà tout ce qui concerne le temps de travail. La priorité est donnée au niveau de l'entreprise par rapport à la Branche. C'est une mini révolution, mais dans le Code du travail on n'a jamais connu ça ! L'année qui plus est où ils célèbrent les 80 ans du Front Populaire !

C'est sans vergogne parce que je rappelle quand même que le principe de faveur, la hiérarchie des normes, cela ont été instaurés en 1936 après les grèves par le Front Populaire. C'est le gouvernement de Léon BLUM qui a mis en place le principe de faveur. C'est le gouvernement de HOLLANDE qui casse le principe de faveur. J'y peux rien c'est un constat que je dresse.

Je disais les heures sup, les astreintes, c'est l'organisation et le délai de prévenance sur le temps partiel. Aujourd'hui le Code du travail dit entre 3 et 7 jours c'est la Branche qui détermine, demain ce sera déterminé dans l'entreprise. Vous imaginez dans certains secteurs comme le secteur du commerce par exemple où vous avez beaucoup de femmes et beaucoup plus en proportion de femmes en situation de monoparentalité, si demain dans l'entreprise on dit c'est plus 7 jours le délai de prévenance c'est 3 jours, bonjour pour l'organisation entre vie du travail et vie privée, quel progrès ! On pourra en reparler !

Donc cela a été le point de départ et le point le plus important de la bagarre, parce que c'est quelque chose de structurel. Et je rappelle en plus qu'il est prévu qu'il y ait une commission qui travaille pendant 2 ans sur l'ensemble de la réécriture du Code du travail. Vous pouvez donc très bien imaginer, quels que soient ceux qui sont au pouvoir demain, qu'on démarre sur le temps de travail, on entre-ouvre la porte sur le temps de travail et après l'inversion de la hiérarchie des normes risque de polluer l'ensemble du Code du travail. Ce sera vrai pour les salaires, ce sera vrai pour le contrat, ce sera vrai pour toute une série de choses. Ils disent NON, mais ce ne serait pas la première fois qu'ils disent NON et qu'ils le font. Donc, c'est un point clé.

Après y a d'autres points de désaccord dans ce qui était le projet de loi et la Loi : les licenciements économiques. Pour la première fois mes camarades quand une entreprise licencie et qu'il y a même un accord de signé, l'accord qui modifie par exemple l'organisation du travail ou la manière de travailler, le contrat de travail du salarié signé avec son employeur, un contrat qu'un accord collectif ne pouvait pas automatiquement remettre en cause. Le salarié pouvait très bien dire « Écoutez, pour des raisons personnelles moi je ne suis pas d'accord avec l'accord qui a été signé ». Qu'est-ce qui s'passait dans ce cas-là ? Le salarié était licencié pour motif économique. Ça veut dire qu'il bénéficiait à la fois de l'indemnisation meilleure et de toutes les procédures de droit au reclassement.

Aujourd'hui, avec la Loi cela a changé. Le salarié peut toujours dire « Non je ne suis pas d'accord », mais il sera licencié pour motif personnel. Alors, ils disent, « ne vous inquiétez pas on mettra les dispositions du licenciement économique « mais, il n'y aura pas les mêmes dispositions que celles qui existent aujourd'hui celle issue des accords de maintien et de développement de l'emploi qui existe depuis 2013.

Cela a été rappelé dans le rapport d'activité de votre Fédération, au passage je souligne que j'ai lu ce matin dans la voiture, c'est un très bon rapport d'activité, je le dis.

Et vous avez rappelé les grands évènements et les éléments de ces dernières années.

L'entreprise qui a une difficulté économique et qui pour maintenir l'emploi signe un accord avec un ou plusieurs syndicats disant « voilà on va faire un effort sur l'organisation du travail, voire sur la durée du travail pour une période temporaire pour faire face aux difficultés ». Entre nous mes camarades y a pas besoin d'une loi pour cela. car dans beaucoup de secteurs d'activité quand le syndicat est sûr que l'entreprise a de réelles difficultés, qu'on leur raconte pas des bobards, eh bien s'il faut négocier, on négocie, y compris sur l'organisation du travail.

Mais il y a deux choses que les copains n'ont pas à accepter à juste titre, c'est les baisses de salaire sur la fiche de paye et c'est la mobilité forcée.

Avec la loi travail il est prévu que ce n'est pas simplement quand l'entreprise a des difficultés, qu'on peut passer ce type d'accord, mais c'est même quand elle va bien. Vous imaginez une entreprise qui veut conquérir un marché en Espagne, qui a besoin de se développer pour ça, eh ben elle dit « je veux être plus compétitive pour pouvoir avoir ce marché en Espagne il faut que je négocie par exemple une modification de l'organisation du travail, ou je modifie le niveau des salaires, etc. Donc même les entreprises qui vont bien pourront demander des efforts aux salariés. C'est encore dans le projet de Loi Travail.

Revenons sur l'histoire, mes camarades, du referendum. Vous savez que c'est un vieux dossier qui date de 2008, c'est le fameux dossier sur la représentativité. Vous vous souvenez qu'on n'a pas été signataires d'une position commune, que deux organisations confédérales et le patronat ont signée et qui prévoyait entre autres que demain les accords devaient être majoritaires. Pour qu'un accord soit valable, il faut qu'il soit signé par une organisation qui représente 30 % et à 50 % personne ne peut s'y opposer. Nous on était contre ce principe pour différentes raisons.

D'abord mes camarades la démocratie sociale ce n'est pas la même chose que la démocratie politique. Quand ils sont au Parlement, les Députés, pour qu'une loi soit votée effectivement, il faut qu'il y en ait une majorité qui la vote, donc 50 % + 1. C'est la démocratie politique.

Quand on est en négociation, on décide pas tout seul, quand vous êtes en congrès il faut aussi une majorité bien sûr, mais quand on est en négociation d'abord on est plusieurs syndicats et en face il y a des patrons. Donc on n'est pas dans une situation de voter un texte, on est dans une négociation.

Et regardez bien, pourquoi on nous parle depuis des années d'accord majoritaire, ça sert à quoi au-delà des questions de représentativité syndicale et de marché syndical comme je dis, ça sert tout simplement à faciliter les dérogations. On peut déroger à condition que l'accord soit majoritaire. En gros c'est on signe un accord pourri pour les salariés, mais ce n'est pas grave, car ceux qui le signent font plus de 50 % donc c'est démocratique. Cela veut dire que l'alibi de l'accord majoritaire ça sert mes camarades tout simplement à retirer des droits aux salariés.

Et on avait dit à l'époque au gouvernement en plus des accords à 50 %, ça veut dire que ceux qui le signent doivent représenter au moins 50 %, ça va raréfier la négociation collective, va falloir les trouver les 50 %. Ils ont mis quelques années à s'en rendre compte.

Et là le gouvernement s'en est rendu compte avec un dossier, celui de la FNAC pour l'ouverture du travail le dimanche où y a plusieurs syndicats. Nous avions exercé un droit d'opposition, donc, l'accord n'existe pas. Alors comment peut-on faire pour éviter l'opposition à 50 % ?

Dans la Loi Travail, ils disent on va rester à 30 % pour signer un accord, mais on va offrir aux syndicats qui sont potentiellement signataires même minoritaires à 30 % la possibilité de faire un référendum.

Chers camarades quand on a été avec d'autres organisations reçues par les Députés à la commission des affaires sociales je leur ai posé une question, je leur ai dit : « Dites donc en tant qu'élus de la nation, si demain vous avez un débat au Parlement, et qu'en gros y a 35 % des Députés qui sont prêts à voter la loi, vous arrêtez les travaux, vous faites un référendum » ? Et bien, aucun n'a dit «oui».

Et là ils veulent nous l'imposer tout simplement pour court-circuiter les organisations syndicales.

Donc c'est de la fausse démocratie.

Sinon il y a un problème de médecine du travail, un recul puisque pour des raisons budgétaires d'austérité y a de moins en moins de médecins du travail dans notre pays. Déjà c'était les infirmiers ou infirmières qui pouvaient faire la visite tous les deux ans. Et là maintenant pour un travailleur qui travaillera la nuit il n'y a plus l'obligation de la visite d'aptitude, mais juste une

visite d'information et en fonction des postes occupés. C'est bien un recul de la protection de la santé des travailleurs qui travaillent de nuit. Alors, ça fait quand même pas mal de points négatifs.

Si n'y avaient pas eu les mobilisations mes camarades rien n'aurait bougé. Il ya eu quelques points qui ont bougé, mais qui sont loin de compenser les reculs de cette loi.

Alors, je disais sur la méthode c'est un ratage complet, j'ai jamais vu ça. Sur le fond c'est une logique néolibérale à fond la caisse. Et je peux vous dire qu'on leur a expliqué 10 fois, 20 fois, 30 fois. Trois fois j'ai eu le Président de la République, pendant le débat, trois fois parce que je n'ai jamais coupé les ponts, c'est une règle, y compris quand on n'est pas d'accord, on va expliquer à l'interlocuteur pourquoi on n'est pas d'accord. Seule réponse que j'ai eue, car pour avoir une réponse de HOLLANDE faut se lever de bonne heure, car, en général quand on rentre, on sort, avec lui on n'a rien gagné, mais on n'a rien perdu parce qu'on sait pas, bon voilà, la seule réponse que j'ai eue la troisième fois : « on a un accord avec la CFDT «. Je dis : « mais ce n'est pas une raison. Ce n'est pas parce qu'il y a un accord avec la CFDT que c'est un bon accord. Discutons du fond... Jamais ! Bon le social il ne connaît pas vous me direz, le premier ministre c'est pareil, c'est quand même emmerdant quand ils ne connaissent pas les éléments sociaux. Cela devient un peu compliqué. Bon sur la méthode un zéro pointé et sur le fond mes camarades, un zéro pointé également. Ils ont quand même passé au 49.3 un projet de loi multi minoritaire, minoritaire chez les syndicats. Les deux syndicats qui le soutenaient dans le privé ça fait 35 %, deux sur les cinq organisations représentatives. Après vous en avez trois qui ne soutenaient pas, deux, la CGT et nous qui le contestions, qui étions dans l'action, et la CGC qui n'était pas dans l'action, mais qui avait les mêmes positions que nous à peu de chose près, cela faisait 52 % donc un projet de loi minoritaire syndicalement et minoritaire chez les patrons. Car vous aviez le MEDEF qui applaudissait sur l'inversion de la hiérarchie des normes, vous avez l'UPA, les artisans, qui n'étaient pas d'accord tout simplement parce qu'eux ils veulent conserver les conventions collectives nationales. Vous imaginez pour eux aller négocier dans chaque entreprise artisanale ou dans chaque TPE ou PME, ce n'est pas possible ! Ils veulent eux conserver un cadre national pareil à la CGF-PME. Donc minoritaire chez les patrons, mais également politiquement. Et ils n'ont même pas été foutus de trouver une majorité dans leur propre majorité, puisqu'au dernier épisode il y avait 130 députés du Parti Socialiste qui contestaient le texte. Et minoritaire dans la population, tous les sondages même s'il faut être prudent sur les sondages, mais tous les sondages montraient du début à la fin que 65 à 70 % des Français étaient contre. Eh bien cela n'a rien fait, ils ont quand même continué et ils ont fini par passer leur texte. Alors, c'est marrant aujourd'hui y a des ministres qui me disent « ah ben ça, ça nous a plombé ». Nous leur avons dit « et bien vous avez mis quelques mois, vous êtes longs à la détente, c'est quand même quelque chose d'incroyable ». Alors qu'est-ce qu'on a fait à partir de là ? Comme d'habitude mes camarades, quand on n'est pas d'accord on le dit, on a prévenu en plus. Moi j'avais dit pour FO c'est une ligne rouge, donc dès le départ on a mené le combat. Je rappelle que ça a démarré par une première réunion de tous les syndicats salariés, 10 organisations d'étudiants et de lycéens le 23 février si ma mémoire est bonne où on a discuté d'un texte qui ne nous convenait pas. On était les seuls à ne pas le signer. On a monté la bagarre et les choses ont changé et on a été dans l'unité d'action avec les organisations syndicales qui étaient aussi critiques et contestaient le projet de loi, donc on s'est retrouvé dans l'unité d'action avec la CGT, FSU, SOLIDAIRES, trois organisations de jeunes, étudiants, lycéens, l'UNF, l'UNL et la FIDL, deux syndicats de lycéens. Après on peut avoir des discussions à l'infini du nombre de manifestants, ça n'a guère d'intérêt, moi y a une chose que je sais : si la mobilisation ne prend pas, les manifs s'arrêtent, ça, c'est sûr, là ça a duré plus de quatre mois. Quatre mois de manifestations, parfois deux par semaine, pourquoi deux par semaine, c'était à la demande des organisations de jeunes. Faut bien comprendre aucun mouvement ne ressemble à un autre, mais quand on est dans un mouvement avec des lycéens, des étudiants, eux ont besoin régulièrement de faire le point dans les Lycées, les facultés en AG. Donc y a des mouvements, des semaines où nous appelions en soutien, mais régulièrement ça fait si ma mémoire est bonne 14 manifestations avec tous les problèmes qu'on a rencontrés, y compris les problèmes de casseurs. Moi j'avais jamais vu ça mes camarades. Il ya eu des casseurs dans le temps, mais c'était pas les mêmes. Moi je me souviens de manifs de lycéens dans les années 90 où c'était des jeunes de banlieue qui disaient « on descend sur Paris on vient faire les courses », voilà, c'était ça un peu, donc ils en profitaient. C'était pas bien, mais ça n'a pas pris l'ampleur que ça a pris là. Là mes camarades c'était casser pour casser. Moi je n'incrimine pas les forces de l'ordre que les choses soient claires. Nos camarades policiers, j'ai eu plusieurs discutions avec eux, ils sont en burn-out, entre l'Euro 2016, l'état d'urgence, les manifs, d'autres éléments comme Calais aussi, ils n'en peuvent plus. Il faut savoir qu'il y a des millions d'heures supplémentaires qui ne sont pas payées dans la police nationale.

Et puis par contre ce qu'on sait c'est que les ordres qu'ils recevaient sur le terrain n'étaient pas toujours

évidents à appliquer, c'était pas toujours très clair. Enfin les casseurs ils étaient repérables, mes camarades. Quand vous voyez quelqu'un avec un casque, un sac à dos, un blouson rembourré et puis je peux vous dire dans les sacs à dos c'étaient pas des sandwichs, on voit très bien qui c'est. Alors, on peut toujours se poser la question pourquoi ils étaient passés. Donc, cela n'a pas été simple. Je vous rappelle que notamment sur trois endroits les plus critiques c'était Paris, Nantes et Rennes, camarades, y compris nos services d'ordre ont morflé.

À Paris on a eu des blessés dans les services d'ordre dû aux casseurs. Des casseurs qui insultaient nos services d'ordre. J'ai entendu des slogans du type « S. O. Collabo «, alors après quand vous entendez le premier ministre qui fait la confusion entre les casseurs et les syndicats, c'est inacceptable ! On ne pas accepter ce genre de chose ! Manuel Valls à l'époque a été un pyromane, je l'ai dit et je le confirme.

Ceci étant mes camarades, on m'aurait dit il y a six mois ou y a un an : « Tu sais un jour tu vas te retrouver dans le bureau du ministre de l'Intérieur, avec ton collègue de la CGT pour faire respecter la liberté de manifester » j'aurais dit au camarade qui me disait ça « Eh t'as fumé un joint ou quoi, t'as fumé la moquette ? » Jamais mes camarades j'aurais pu croire qu'un jour, sous un gouvernement dit de Gauche, j'aurais été obligé de demander un rendez-vous au ministre de l'Intérieur pour faire respecter une liberté fondamentale qu'est la liberté de manifester. Or c'est ce que nous avons dû faire le 23 juin de cette année. Nous avons dû aller voir le ministre de l'Intérieur, qui, je le dis, est un républicain. Ce n'est pas lui qui avait décidé ça, c'était au-dessus. On nous dit vous allez faire une manif statique. Cela n'existe pas, une manif on marche, si c'est un truc statique ça s'appelle un meeting et y a des prises de paroles, mais c'est pas ce qu'on veut faire, on veut faire une manif, on veut marcher, on n'a pas prévu de faire des prises de paroles, la manif statique ça n'existe pas. Oui, mais vous serez rassemblés place de la Nation. Mais attendez, en quoi c'est plus sécurisant ? Qu'est-ce que vous voulez faire ? Mettre tout le monde sur la place, les manifestants, les casseurs, vous entourez tout le monde. On n'est pas au jeu du cirque. Ce n'est pas possible ce genre de chose !

Donc, on finit par obtenir la liberté de manifester sur un trajet particulier, dans des conditions difficiles, parce que, franchement il fallait quasiment montrer sa carte d'identité pour pouvoir rentrer dans la manif. Donc ça peut pas durer longtemps ce genre de chose, mais quand même, je crois qu'on peut être fier d'avoir réussi à faire plier le gouvernement sur une interdiction de manifester. Nous avons fait respecter la liberté de manifester que ça plaise ou non. Voilà la situation sur la Loi Travail.

Alors c'est pas terminé. Oui c'est terminé en termes de manif, ça, je le dis, on ne va pas appeler les salariés toutes les semaines pendant un an à manifester là-dessus, c'est évident, les grèves mes camarades il y en a eu. Les camarades ont fait pour certains d'entre eux trois semaines de grève, les uns et les autres on a fait quelques jours de grève également, mais c'est pas aussi simple que ça pour différentes raisons. Beaucoup de salariés sont étranglés aujourd'hui. Perdre une journée de salaire, les crédits à payer, etc. c'est pas aussi évident.

Consciemment, inconsciemment beaucoup savent que ce n'est pas une journée qui suffira, qu'il faudra peut-être 2, 3, 4 jours pour faire plier un gouvernement. Mais on n'est jamais sûr que les autres iront également. Cela ne sert à rien de rêver à quoi que ce soit, il faut être pragmatique et réaliste et vous savez jamais une confédération n'a lancé la grève générale, cela n'existe pas dans l'histoire. En Belgique oui, mais ils appellent grève générale une grève interprofessionnelle d'une journée. Alors on n'a pas gagné ce qu'on voulait, mais cela va laisser des traces, y compris chez les pouvoirs publics quelle que soit leur couleur politique. Je pense que la prochaine fois ils vont regarder à deux fois avant de toucher au Code du travail, et dans le même temps on a grignoté quelques éléments.

Et puis y a toutes les procédures juridiques qu'on met en place. Et là ça y est on est prêt. Il y a à la fois des questions prioritaires par rapport à la Constitution. Je rappelle par exemple que le Conseil Constitutionnel qui a été saisi, aurait pu dire s'il avait voulu « J'en profite pour valider l'ensemble de la Loi », mais il s'est refusé à le faire laissant la porte ouverte à ce que l'on appelle les QCP (Questions Prioritaires de Constitutionnalité) donc on va saisir cette opportunité. Il faut qu'on attende juste que certains décrets sortent pour attaquer au Conseil d'État et après au Conseil Constitutionnel. On attaquera aussi pour non-conformité à des directives européennes, notamment sur la question du temps de travail. Et on attaquera également au niveau de l'Organisation Internationale du Travail pour non-respect de certaines conventions internationales.

Je rappelle au passage, d'ailleurs je l'ai dit à la ministre du Travail, y a 15 jours, que nous allons à nouveau en plus redéposer une plainte sur la liberté de désigner le Délégué Syndical. Vous savez qu'on a eu satisfaction au bureau international du travail là-dessus. On a toujours dit, depuis 2008 que c'est les adhérents du syndicat qui doivent choisir leur Délégué. Et le Délégué n'a pas à être candidat sur une liste, à être élu et à faire 10 %.

La vrai liberté syndicale c'est quand ce sont uniquement les adhérents qui désignent leur Délégué Syndical. Le Bureau International du Travail nous a donné raison. Sauf que les gouvernements successifs ne veulent pas bouger. Et cela risque de s'aggraver puisque maintenant, le rôle du Délégué va être encore plus important. Donc on va remettre la gomme, redéposer plainte au Bureau International du Travail sur cette question. Voilà où on en est.

Si vous voulez en savoir plus, je vais faire ma pub. J'ai le droit. Le 30 novembre je sorts un bouquin, en librairie, ça s'appellera je pense « Les apprentis sorciers « qui racontera dans le détail, non pas la vérité, mais en tous les cas ma vérité sur la manière dont s'est passé à la fois le conflit et tous les contacts qu'on a pu avoir et j'expliquerai tout ce que j'ai vécu. Ça ne fera pas plaisir à tout le monde, j'en connais certains qui vont pas être contents, je parle pas de la maison, je pense que le Président de la République sera pas content, le Premier Ministre, non plus, Berger, non plus, Gattaz, non plus, mais bon, c'était le quatuor infernal, qu'ils se démerdent. On dira ce qu'on a dire, faut marquer les choses parce que ça restera dans les annales.

Troisième point que je voulais aborder également, je le disais tout à l'heure, la campagne présidentielle a démarré, je le confirme mes camarades, la Confédération ne donnera aucune consigne de vote, qu'elle soit directe ou indirecte. On ne dira pas faut voter pour untel ou faites ce que vous voulez, mais faudra pas voter pour untel. On ne l'a jamais fait et on ne le fera jamais, et je le dis dès maintenant.

Cette campagne de doit pas nous empêcher de rappeler notre cahier revendicatif, de dire voilà ce que l'on pense sur tel ou tel point, voilà nos positions sur l'Europe, voilà nos positions sur toute une série de dossiers. On le fera, mais on ne donnera aucune consigne de vote. Parce que mes camarades moi je me souviens d'une chose. Je me souviens notamment de 2002, du 21 avril 2002, vous vous souvenez du 1er tour des élections présidentielles.

L'indépendance mes camarades ce n'est pas quand tout va bien, c'est aussi quand c'est difficile. On ne peut pas être indépendant à 100 % un jour et à 50 % quand cela nous arrange. Quand on est indépendant, on l'est tout le temps c'est une question de principe et de pratique. En 2002 on a dit tout ce qu'on avait à dire, mais on n'a pas donné de consigne de vote pour le 2e tour. Et moi je me souviens, c'est la seule fois où j'ai vu mon prédécesseur pleurer, le jour où le journal Le Monde, parce que nous n'avions pas donné de consigne de vote avait représenté en Une le dessin de Plantu, Marc Blondel avec une croix gammée sur le bras. Eh bien mes camarades si on se retrouve dans la même situation il n'y aura pas de consigne de vote de Force Ouvrière (applaudissements) parce qu'il ne faut pas prendre les gens pour des imbéciles (applaudissements nourris).

Si on veut combattre ces mouvements de rejet de l'autre, qu'est-ce qu'il faut faire ? Eh bien mes camarades il faut rompre avec la logique d'austérité. Tous ces mouvements chez nous comme ailleurs ils progressent où ? Ils progressent à cause des difficultés économiques et sociales. Ce n'est pas la peine d'être agrégé d'histoire pour comprendre cela. Regardez ce qu'il se passe en Europe, je ne vous parle pas des élections américaines, mais regardez en Europe, dans tous les pays européens sauf 2, ces mouvements-là progressent : Allemagne, Belgique, tous les pays nordiques, les Pays-Bas, dans tous ces pays vous avez une montée des mouvements populistes du rejet de l'autre parce qu'il y a une logique d'austérité, parce qu'il y a du chômage, parce que les inégalités explosent. Y a 2 pays où ce n'est pas le cas : l'Espagne et le Portugal. Non pas que ça va bien, c'est dur en Espagne, c'est dur au Portugal. Sauf que, mes camarades, il y 40 ans c'étaient encore des dictatures, Franco c'est 75, Saint-Lazare c'est dans la même époque. Cela veut dire que dans la tête des citoyens, des Espagnols, des Portugais, c'est resté consciemment ou inconsciemment ancré. Donc cela s'exprime autrement, cela s'exprime pas sur des mouvements de ce type, cela s'exprime ailleurs, mais cela ne veut pas dire que cela va bien.

Je dis souvent quand j'étais jeune militant, la Confédération m'avait envoyé ce devait être en 82 ou 83 à un congrès mondial des jeunes syndicalistes à Séville, et on était de 4000 à 4500 jeunes de tous les pays démocratiques à être réunis pendant 5/6 jours de congrès et le dernier jour on a manifesté dans les rues de Séville. Donc, vous voyez 1982/83 c'est 7/8 ans après la mort de Franco. Manif où il n'y avait pas d'casseurs, manif sage. Eh bien mes camarades cela m'avait marqué à l'époque,7/8 ans après la mort de Franco encore beaucoup de gens à Séville fermaient leurs volets. Ils avaient peur de voir des manifestations. Tout ça pour dire que ça ne s'efface pas du jour au lendemain. Donc si on veut combattre ces mouvements-là, ces idées-là il faut se bagarrer contre l'austérité, refaire une politique qui réduit les inégalités, refaire une grande réforme fiscale, soutenir l'investissement public, ne pas faire 50 milliards d'euros de réductions de dépenses publiques et sociales et soutenir le social et les hôpitaux publics. Cela fait partie des valeurs républicaines, la Liberté, l'Égalité la Fraternité, la Laïcité, et qu'on arrête de nous embêter avec le burkini et on travaille sur ces questions là. Or ce n'est pas de ça dont on nous parle aujourd'hui. On nous parle de problème identitaire, de problème

de sécurité, peut-être qu'il y en a mais ce n'est pas là l'essentiel.

L'essentiel c'est de se bagarrer contre l'austérité et rappelez-vous cela fait des années que je le dis Attention, l'austérité c'est 3 fois suicidaires. C'est suicidaire socialement, dans tous les pays, cela remet en cause des droits, c'est suicidaire économiquement, cela plombe l'activité économique, 5 points de croissance depuis 2012, cela fait pas mal d'emplois en moins et cela finira un jour par être suicidaire démocratiquement. Là encore, je ne suis pas agrégé d'histoire, c'est une question de raison et une question de logique. Donc on continuera à se bagarrer contre l'austérité, mais on ne prendra pas des vessies pour des lanternes, on dira ce que l'on a à dire, mais on restera libre et indépendant y compris pendant la campagne présidentielle.

Dernier point mes camarades, y a des élections en ce moment dans les TPE, les entreprises de moins de 10 salariés, là où il n'y a pas de délégué du personnel, il n'y a pas de comité d'entreprise. Ces élections ont lieu du 20 novembre au début décembre, 4 millions et demi de salariés qui sont concernés.

La dernière fois c'était en 2012. C'est encore des histoires de représentativité. Vous savez pourquoi il y a ces élections ? Ils se sont aperçus en 2008, CGT CFDT, MEDEF, Gouvernement qui avaient accepté la représentativité qu'ils avaient un risque constitutionnel. On mesurerait la représentativité des syndicats dans le privé avec les élections des DP CE, mais on excluait de fait 4 millions et demi de salariés. Et si quelqu'un attaquait au Conseil Constitutionnel en disant « mais dites donc vous ne pouvez pas avoir une mesure juste, vous avez exclu 4 millions et demi de personnes » il gagnait. Donc rapidement, ils ont mis en place ces élections TPE. Rebelote, cette fin de mois de novembre et début décembre.

Moi je vous demande à chacun et chacune d'entre vous d'être dans la campagne. On connaît tous des salariés de TPE, chez le Boulanger. Pascal et moi on a le même coiffeur (rires dans la salle), il y a le pharmacien. Ce sont des salariés de TPE et on en connaît tous donc il faut discuter avec ces salariés et leur dire de voter FO à ces élections. Cela va compter pour la représentativité. Ce n'est pas une question de dire il faut gagner, mais cela pèse pour la représentativité. Je le dis et je l'ai dit au Comité Confédéral National, je le redis, on est les meilleurs parce que nos positions c'est nous qui les arrêtons donc on est d'accord entre nous on est bon. Ceci étant dit, une fois qu'on a dit ça c'est pas suffisant. Le plus important c'est d'avoir les bonnes positions et d'avoir le rapport de force pour réussir à les faire passer. Cela passe par le développement de l'organisation, cela passe par plus d'adhérents et plus d'implantations. On est les 3e OK. On sera les 3e. On a un retard par rapport aux autres, car ils sont plus implantés que nous. Quand vous avez dans le privé 100 élections où y a au moins 1 syndicat de présent, CGT et CFDT ils sont présents, en gros dans 45 entreprises, nous seulement dans 32. Si vous faites une règle de trois, on serait les premiers si on était au même niveau d'implantation. Il y a un effort à faire toutes ensemble les Fédérations, et votre Fédération y travaille, on en a parlé avec Pascal, les unions départementales, la confédération et toutes les implantations. Toutes les élections cela doit être une priorité parce que mes camarades le jour on sera les premiers, on s'emmerdera plus avec les autres, on décidera tout seul, on fera et on gagnera !

Vive la Fédération Nationale de l'Action Sociale et Vive la Confédération !

Serge FEUGA ,
Secrétaire Fédération
Employés et Cadres

“ Mes Camarades, bonjour à toutes et à tous, merci à Pascal et au Bureau pour avoir invité la Fédération des Employés et Cadres. Je voudrais d'abord excuser Serge LEGAGNOA, Secrétaire Général de ma Fédération qui ne pouvait pas être présent aujourd'hui que je vais essayer de remplacer, chose pas évidente, surtout après Jean-Claude, c'est toujours un exercice difficile. Je ne vais pas être long.

Je vais d'abord présenter la Fédération des Employés et Cadres. C'est une vieille Fédération puisqu'elle a maintenant 123 ans. Y a beaucoup de secteurs à l'intérieur de notre Fédération.

Elle a été créée par les employés du commerce des grands magasins parisiens qui à l'époque se battaient pour obtenir le jour de repos hebdomadaire le dimanche. Chose encore d'actualité puisque vous avez pu suivre depuis quelques années que la FEC avec l'aide de la Confédération s'est longuement battue pour maintenir ce droit au repos dominical dans le commerce. On n'a pas réussi parce que Macron est passé par là, on n'a pas tout à fait tout perdu, mais je veux dire que la Loi Macron fait beaucoup de mal aux entreprises.

La FNAC a fait un gros lobbying pour essayer de mettre en place l'ouverture du dimanche, en plus avec des arguments selon lesquels la concurrence d'internet l'obligeait d'ouvrir le dimanche. Grand argument économique, alors qu'il faut savoir que le premier site marchand en France, c'est justement la FNAC. On peut très bien commander sur la FNAC le dimanche y a pas besoin que le magasin soit ouvert. Bon ça ils l'entendaient pas. Depuis vous avez aussi l'ameublement le bricolage, vous en avez entendu parler. Il y a eu depuis des rencontres avec Macron, mais maintenant il est parti.

Il n'y a eu aucune retombée économique fiable, ni sur l'emploi, ni en termes d'économie pure. Donc c'était purement idéologique cette ouverture du dimanche. Et qui dit ouverture des magasins, ça suit le reste, bien entendu, parce que dans les centres commerciaux on va retrouver les agences de voyages qui vont être ouvertes, des banques, des assurances qui vont être ouvertes le dimanche, forcément puisqu'on ouvre le centre commercial ! Donc voilà, ça, c'est un secteur de la FEC, le plus ancien, mais y en a beaucoup d'autres. Je ne vais pas tous les citer.

Je vais en citer deux autres que vous connaissez forcément, le secteur bancaire, parce qu'on a tous obligatoirement une banque. Secteur bancaire qui a bénéficié très largement du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) et du Pacte de Responsabilité. Jean-Claude a en parlé tout à l'heure, mais pour donner un chiffre, la profession bancaire va se palper plus de 6 milliards d'€ sur le pactole des 52,6 milliards d'euros mes camarades c'est quand même pas rien ! Sur les six premiers mois de l'année, la profession bancaire a fait 10 milliards de bénéfices. Et au bout du compte avec le Pacte de Responsabilité-CICE, c'est plus de 6 000 emplois qui vont être perdus. À quoi ça a servi sinon à renflouer les caisses, à payer des dividendes. En tout cas, ça, c'est le résultat dans la profession bancaire du Pacte de Responsabilité et du CICE.

L'autre secteur de la Fédération que vous connaissez bien, c'est la Sécurité Sociale. Marisol Touraine a prévu qu'il n'y aurait plus de « trou », c'est fini le « trou » ! Seulement, vous savez bien qui paye le « trou », les assurés, vous le savez plus que les autres Fédérations je pense dans l'action sociale, les assurés, les hôpitaux, les manques d'effectif, le manque de moyen, peut-être que demain, et encore c'est pas sûr, y aura plus de « trou », mais qui paye le « trou » si c'est pas les assurés ?

Voilà un p'tit tableau, y a encore Pôle emploi, les assurances, les clercs de notaires, les associations, ah si, y a un grand secteur, un grand secteur novateur en termes de social, le secteur SYNTEC qui concerne les domaines de l'Ingénierie, du Numérique, des Etudes et du Conseil, de la Formation Professionnelle, de l'Événement. C'est le plus grand laboratoire des baisses des droits sociaux en France, ça aussi c'est à la FEC. Y a aussi l'intérim qui est pas mal. Enfin, j e vais m'arrêter là parce qu'y aurait beaucoup, on pourrait durer des heures sur nos secteurs.

Merci encore ! Je vous souhaite un bon congrès et une très belle après-midi, une bonne soirée conviviale puisque je vais y participer !

Merci à vous ! ”

> Présentation du Site

Jean-Claude VANIER,
Webmaster

“ Bonjour, je viens de la FNEC-FP-FO.
La FNAS a décidé de changer l'aspect visuel de sa communication écrite et numérique. Cela a commencé par la définition d'une charte graphique qui a conduit à la création de l'affiche du XIIème congrès. Elle utilise une police qui s'inspire des premières affiches du mouvement ouvrier du 19è siècle avec des caractères d'abord conçus pour être lus et pas seulement esthétiques. L'objectif est que le message soit lu. Cela a aussi permis de publier le livre « Résistance » à l'issue des États Généraux d'octobre 2015. Et nous avons commencé à réfléchir à la nouvelle identité visuelle du site de la FNAS en remplacement du site historique qui était très ancien et avait fini par contenir vraiment beaucoup de documents, plus vraiment d'actualité. Il fallait alléger tout ça pour plus d'efficacité. Ce que je vous présente est une maquette donnant un aperçu de ce que sera le site dont nous prévoyons qu'il sera totalement fonctionnel en janvier prochain.

La page d'accueil présente un diaporama de quelques images reprenant les derniers éléments d'actualité de la FNAS, ce qui est « à la une ».

À la suite, quatre zones :
« Vie syndicale » listant les derniers articles d'actualité. Un clic sur la zone donne accès à l'ensemble des articles. Les articles eux-mêmes sont présentés avec un titre et un chapeau auxquels on adjoint des mots-clés pour une recherche plus étendue et des liens d'articles connexes en rapport avec le contenu affiché.
« Calendrier » donnant les derniers événements importants pour notre syndicat aux niveaux de la fédération et des départements. Là aussi, cette zone donne accès à une page dédiée.
« Négociations » avec accès direct aux secteurs qui nous intéressent plus particulièrement. Mais nous nous voulions que tous les secteurs soient visibles dans la page d'accueil pour la militants puissent avoir une vision d'ensemble de la vie de la fédération.

« Publications » avec les Presto, JurisInfo, Fiches Pratiques, Bulletins, … ainsi qu'un « atelier du militant » accessible par mot de passe et contenant des gabarits ou modèles destinés à aider les camarades des départements à écrire des courriers, tracts, affichettes en utilisant la charte graphique de la FNAS : logos, polices de caractères et mise en page. Tout cela ayant pour but de garder une cohérence dans la présentation des documents de la FNAS quels que soient les lieux où ils seront produits.

Enfin, le pied de page contiendra les éléments habituels légaux permettant de contacter la FNAS.

Michel CAPPELLETTI : « Le but est d'avoir un site ouvert, une vitrine de la Fédération, présentant nos positions et revendications. Nous ne craignons pas qu'on vienne nous piquer nos bonnes idées ». ”

> Sur la modification statutaire

73 syndicats étaient présents représentant 309 voix.
Le résultat du vote donne 285 POUR et 24 abstentions.